

ERNST & YOUNG et Autres

SIEGE SOCIAL : TOUR FIRST - TSA 14444 - 92037 PARIS-LA DEFENSE CEDEX
SAS A CAPITAL VARIABLE
438 476 913 R.C.S. NANTERRE

COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES ET DU CENTRE

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

SAFRAN

Société anonyme au capital de 85 448 488 €

Siège social : 2, BD DU GENERAL MARTIAL VALIN - 75015 PARIS

R.C.S. : 562 082 909 R.C.S. PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

ERNST & YOUNG et Autres

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société SAFRAN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SAFRAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- **Reconnaissance du chiffre d’affaires et de la marge sur les contrats à l’heure de vol**

Notes annexes aux comptes consolidés 3.g, 4.a, et 8

Risque identifié

Le groupe est engagé auprès de certains de ses clients dans des contrats pluriannuels de maintenance et support de base des moteurs rémunérés à l’heure de vol.

Comme décrit dans les notes annexes 3.g et 4.a aux comptes consolidés, le chiffre d’affaires sur ces contrats est comptabilisé selon la méthode de l’avancement, mesuré par le rapport des coûts encourus sur les coûts totaux à encourir. Le cas échéant, les pertes sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu’elles sont identifiées.

Les estimations des marges prévisionnelles des contrats sont régulièrement mises à jour par la direction. Cette méthode nécessite une estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et paramètres contractuels ainsi que d’autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également l’utilisation

d'estimations entrant dans le calcul du degré d'avancement de la réalisation.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats à l'heure de vol comme un point clé de l'audit compte tenu de la sensibilité des marges à terminaison de ces contrats aux estimations et hypothèses retenues par la direction.

Notre réponse

Dans la filiale Safran Aircraft Engines (secteur propulsion, aéronautique et spatiale) qui regroupe les contrats à l'heure de vol les plus significatifs, nous avons :

- ✓ pris connaissance des procédures relatives aux prévisions de chiffre d'affaires et de coûts des contrats à terminaison,
- ✓ testé les contrôles clés relatifs aux coûts encourus sur les contrats servant de base au calcul du pourcentage d'avancement et à la reconnaissance du chiffre d'affaires,
- ✓ confirmé auprès de la société la prise en compte des derniers modèles techniques et économiques qui permettent d'appréhender le comportement du moteur en vol et de déterminer le plan de dépose en atelier de réparation,
- ✓ rencontré, pour une sélection de contrats significatifs, les contrôleurs de gestion en charge du suivi des business plans par contrat, et apprécié les estimations du chiffre d'affaires et des coûts des contrats à terminaison, y compris le niveau d'aléas retenu, en particulier par comparaison des coûts encourus à date avec les estimations antérieures,
- ✓ analysé, pour une sélection de contrats significatifs, les évolutions contractuelles et leur prise en compte dans les business plans,
- ✓ apprécié la conformité du traitement comptable retenu pour l'enregistrement du chiffre d'affaires avec les normes comptables applicables

- **Passifs sur contrats : garanties de fonctionnement et provisions sur contrats commerciaux**

Notes annexes aux comptes consolidés 3.s, 4.a, 4.b et 26

Risque identifié

Dans le cadre de ses relations contractuelles, le groupe peut être amené à comptabiliser des passifs au titre d'engagements contractuels pris en matière de garantie ou au titre de réclamations reçues des clients notamment dans la filiale Safran Aircraft Engines (secteur propulsion aéronautique et spatiale) :

- ✓ Les passifs comptabilisés en matière de garanties de fonctionnement couvrent les décaissements futurs jugés probables au titre des différentes garanties de fonctionnement que le groupe a accordées à ses clients sur le matériel vendu. Le montant de ces garanties est déterminé sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique en intégrant la fréquence et le coût estimé des réparations probables.
- ✓ Les provisions sur contrats commerciaux correspondent aux provisions constituées à la suite des réclamations reçues des clients ou pour tenir compte de l'exposition du groupe à des pénalités contractuelles. Le montant des provisions est déterminé par la Direction sur la base des informations disponibles, de l'expérience acquise et, dans certains cas, d'estimations d'experts.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère significatif des montants en jeu, de la complexité des hypothèses sous-tendant les estimations et du niveau de jugement de la direction requis pour la détermination de ces provisions.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des procédures mises en œuvre par la direction afin d'identifier et de recenser l'ensemble des risques relatifs à ses engagements contractuels dans la filiale Safran Aircraft Engines.

Pour les risques les plus significatifs identifiés, nous avons pris connaissance de l'analyse effectuée par la direction, ainsi que de la documentation correspondante et des consultations écrites des conseils externes, le cas échéant. Nos travaux ont notamment consisté à :

- ✓ nous entretenir avec la direction des principaux programmes pour apprécier le caractère exhaustif des provisions comptabilisées par rapport aux risques qualité connus ;
- ✓ étudier avec la direction les principales causes ainsi que les principaux scénarii de correction des problèmes techniques identifiés, concernant les risques significatifs ;
- ✓ prendre connaissance de la méthodologie retenue par la direction pour estimer le montant des provisions comptabilisées au titre de ces risques ;
- ✓ rapprocher les hypothèses utilisées pour chiffrer les engagements pris en matière de garanties avec les dossiers techniques et avec les données historiques ;
- ✓ rapprocher le coût estimé des réparations retenu pour l'estimation des engagements pris au titre des garanties avec les données historiques observées ;

- ✓ vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués et rapprocher les données d'entrée aux données contractuelles le cas échéant ;
- ✓ apprécier la conformité du traitement comptable retenu pour l'enregistrement des passifs contractuels identifiés avec la norme IFRS 15 ;
- ✓ rapprocher les montants comptabilisés au titre des réclamations clients avec les demandes formulées par lesdits clients et avec les estimations faites par la direction.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations relatives à ces passifs sur contrats présentés en notes annexes aux comptes consolidés.

- **Valorisation et exhaustivité des instruments dérivés de change**

Notes annexes aux comptes consolidés 3.f, 3.w et 33

Risque identifié

La majorité du chiffre d'affaires des activités du secteur aéronautique est libellée en dollars américains. L'excédent net des recettes sur les dépenses libellées en dollars s'est élevé à 6,5 milliards de dollars pour 2021. Afin de protéger sa rentabilité opérationnelle contre les variations de la parité euro/dollar, le groupe met en œuvre une politique de gestion de son exposition au dollar qui s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments dérivés de change visant à ne pas descendre en deçà d'un objectif de cours couvert, sur un horizon de trois à quatre ans.

Dans ce cadre, les principaux produits utilisés sont des ventes à terme, ainsi que des options de change (accumulateurs, combinaison d'instruments optionnels, chacun avec ou sans barrières désactivantes). Les instruments optionnels sont utilisés pour améliorer le cours couvert, dans un objectif de préserver la performance économique du groupe.

Au bilan, le portefeuille d'instruments dérivés est valorisé en juste valeur, conformément à la norme IFRS 9, soit un actif de 705 millions d'euros et un passif de 1 788 millions d'euros au bilan du groupe au 31 décembre 2021. La majorité des dérivés est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les évaluateurs.

Au compte de résultat, compte tenu de la nature des instruments utilisés, le groupe n'applique pas la comptabilité de couverture telle que définie par IFRS 9. En conséquence, la totalité de la variation de juste valeur du portefeuille de dérivés de change sur l'exercice est comptabilisée en résultat financier. Sur l'exercice 2021, cette variation enregistrée en résultat financier s'élève à (533) millions d'euros.

Nous avons considéré que la valorisation et l'exhaustivité des instruments dérivés de change est un point clé de l'audit compte tenu des impacts significatifs sur les comptes consolidés du groupe, de la complexité des modèles de valorisation et du volume d'instruments traités.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance de la stratégie de change retenue par le groupe et nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans la note annexe aux comptes consolidés 33.

Dans le cadre de notre prise de connaissance des procédures de contrôle interne, nous avons étudié les procédures mises en place par la direction en matière d'autorisation, de souscription et d'enregistrement des opérations de marché. Nous avons également testé l'efficacité des contrôles clés informatiques relatifs aux applications utilisées par le département Trésorerie, et ce y compris leur interface avec la comptabilité.

Nos travaux relatifs aux instruments dérivés de change ont consisté à :

- ✓ contrôler le rapprochement effectué par le groupe entre le portefeuille de dérivés du groupe et les déclarations des contreparties bancaires pour analyser l'exhaustivité des opérations ;
- ✓ contrôler qu'il n'existe pas d'écart significatif entre les valorisations des dérivés effectuées par le groupe et les valorisations transmises par les contreparties bancaires ;
- ✓ procéder à une contre-valorisation d'un échantillon représentatif du portefeuille d'instruments dérivés.
- ✓ contrôler l'information donnée en annexe des comptes et prendre connaissance de la communication financière relative au change.

- **Tests de perte de valeur des actifs incorporels (écarts d'acquisition et programmes) et des participations significatives comptabilisées par mise en équivalence**

Notes annexes aux comptes consolidés 3.c, 3.j, 3.m, 4.a, 13, 14 et 18

Risque identifié

Dans le cadre de sa création puis de son développement, le groupe a réalisé des opérations de croissance externe, y compris des prises de participations dans des sociétés mises en équivalence, ce qui s'est traduit par la reconnaissance d'écarts d'acquisition et d'actifs incorporels

relatifs à des programmes aéronautiques. Le groupe capitalise également des frais de développement lorsque les critères nécessaires, tels que décrit au paragraphe 3m des notes annexes aux comptes consolidés, sont démontrés.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur et sinon au moins une fois par an au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT »). Les participations significatives comptabilisées par mise en équivalence font également l'objet d'un test de perte de valeur quand un indice de perte de valeur est identifié. La direction procède également à des tests de perte de valeur des actifs affectés à des programmes (programmes aéronautiques et frais de développement capitalisés) à chaque clôture annuelle avant la phase d'amortissement ou en cas d'événements ou de circonstances entraînant un risque de perte de valeur.

Les valeurs recouvrables de ces actifs sont déterminées essentiellement sur la base de l'actualisation des prévisions de flux de trésorerie futurs attendus des UGT ou des projets et programmes auxquels sont rattachés les actifs testés.

Au 31 décembre 2021, la valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à 5 068 millions d'euros et le montant total des autres immobilisations incorporelles s'élève à 8 382 millions d'euros, dont 487 millions d'euros relatifs aux programmes aéronautiques et 3 882 millions d'euros relatifs aux frais de développement capitalisés. La valeur des participations comptabilisées par mise en équivalence s'élève à 1 969 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Nous avons considéré que les tests de perte de valeur de ces actifs incorporels et des participations significatives comptabilisées par mise en équivalence sont un point clé de l'audit en raison de leur contribution significative dans les comptes du groupe et parce que la détermination de leur valeur recouvrable nécessite des estimations structurantes de la direction.

Notre réponse :

Nous avons apprécié les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur. Nos travaux ont consisté en particulier à :

- ✓ rapprocher les éléments composant la valeur comptable de chaque UGT, chaque programme et chaque participation mise en équivalence significative avec les actifs nets enregistrés au bilan ;
- ✓ analyser, dans le contexte particulier de la crise du Covid-19, les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la direction dans la détermination des projections des flux de trésorerie, notamment en rapprochant :

- les volumes et les cadences associés aux produits vendus avec les informations et les prévisions diffusées par les principaux donneurs d'ordres et parties prenantes significatives et des analyses de la direction sur le marché à long terme ;
 - les hypothèses de taux de croissance retenus pour la projection des flux avec les analyses externes disponibles ;
 - les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital de chaque UGT avec le taux de rémunération attendu par des participants au marché pour des activités similaires avec un expert en évaluation intégré dans notre équipe d'audit ;
- ✓ comparer les flux de trésorerie futurs aux dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration dans le cadre du processus de plan moyen terme ;
 - ✓ comparer les analyses de sensibilité de la valeur d'utilité effectuées par la direction à une variation raisonnablement possible, dans le contexte particulier de la crise du Covid-19, des principales hypothèses retenues.

Enfin, nous avons vérifié que les notes annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par l'entité dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SAFRAN par l'assemblée générale du 28 mai 2008 pour le cabinet MAZARS et celle du 27 mai 2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet MAZARS était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la douzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut

impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de

l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 24 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
et Autres

JEAN-ROCH VARON

PHILIPPE BERTEAUX

MAZARS

GAEL LAMANT

JEROME DE PASTORS

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	31.12.2020	31.12.2021
Chiffre d'affaires	8	16 631	15 133
Autres produits	9	267	373
Produits des activités ordinaires		16 898	15 506
Production stockée		(865)	(199)
Production immobilisée		329	372
Consommations de l'exercice	9	(8 450)	(7 999)
Frais de personnel	9	(5 028)	(4 919)
Impôts et taxes		(326)	(257)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	9	(1 212)	(1 509)
Dépréciations d'actifs	9	(149)	78
Autres produits et charges opérationnels courants	9	148	156
Quote-part dans le résultat net des co-entreprises	18	48	40
Résultat opérationnel courant		1 393	1 269
Autres produits et charges opérationnels non courants	9	(466)	(405)
Résultat opérationnel		927	864
Coût de la dette nette		(58)	(85)
Résultat financier lié au change		(257)	(497)
Autres charges et produits financiers		(42)	(14)
Résultat financier	10	(357)	(596)
Résultat avant impôts		570	268
Produit (charge) d'impôts	11	(184)	(200)
Résultat de la période		386	68
Attribuable :			
aux propriétaires de la société mère		352	43
aux participations ne donnant pas le contrôle		34	25
Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)	12		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		0,83	0,10
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		0,80	0,10

Etat du résultat global consolidé

	Note	31.12.2020	31.12.2021
<i>(en millions d'euros)</i>			
Résultat net de la période		386	68
Autres éléments du résultat global			
Eléments recyclables en résultat net		(570)	505
Ecarts de conversion		(518)	470
Réévaluation des instruments de couverture		(13)	11
Impôt sur les autres éléments recyclables du résultat global		7	(5)
Quote-part recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)	18	(46)	29
Eléments non recyclables en résultat net		(14)	131
Ecarts actuariels sur engagements retraites et assimilés		(3)	154
Impôt sur les autres éléments non recyclables du résultat global		1	(38)
Quote-part non recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)		(12)	15
Total des autres éléments du résultat global		(584)	636
Total du résultat global pour la période		(198)	704
Attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		(227)	670
- aux participations ne donnant pas le contrôle		29	34

Au 31 décembre 2021, les autres éléments du résultat global relatifs aux écarts de conversion comprennent :

- Un montant de 467 millions d'euros ((511) millions d'euros au 31 décembre 2020) correspondant aux écarts de conversion de la période sur les sociétés étrangères ;
- Un montant de 3 millions d'euros ((7) millions d'euros au 31 décembre 2020) correspondant aux écarts de conversion de la période sur des financements pérennes accordés à des filiales étrangères. Ces financements sont qualifiés d'investissements nets à l'étranger et traités en application des dispositions prévues, à ce titre, par la norme IAS 21.

Au 31 décembre 2021, les autres éléments du résultat global relatifs à la réévaluation des instruments de couverture correspondent à la variation de juste valeur de deux instruments de couverture de flux de trésorerie futurs d'intérêts des billets non garantis de premier rang à compter de la fin du premier trimestre 2019 pour le premier et à compter de juillet 2020 pour le second pour un montant de 11 millions d'euros ((13) millions d'euros au 31 décembre 2020). Le solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie futurs en cours est de (2) millions d'euros (Cf. Variation des capitaux propres consolidés).

Conformément à IAS 19 révisée, les variations d'écarts actuariels sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global » sans reclassement ultérieur en résultat. Au 31 décembre 2021, les écarts actuariels sur engagements retraites s'élèvent à 154 millions d'euros ((3) millions d'euros au 31 décembre 2020). Cette variation découle des changements d'hypothèses financières (cf. Note 27- Avantages au personnel).

Les autres éléments du résultat global relatifs aux sociétés mises en équivalence (nets d'impôt) comprennent (cf. Note 18 - Participations comptabilisées par mise en équivalence) :

- un montant de 35 millions d'euros correspondant aux écarts de change de la période sur les co-entreprises étrangères ((50) millions d'euros au 31 décembre 2020),
- un montant de (6) millions d'euros relatif aux couvertures de flux de trésorerie des co-entreprises (4 millions d'euros au 31 décembre 2020), et
- un montant de 15 millions d'euros d'écarts actuariels sur engagements de retraite et assimilés des co-entreprises ((12) millions d'euros au 31 décembre 2020).

Bilan consolidé

ACTIF			
<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	31.12.2020 *	31.12.2021
Ecarts d'acquisition	13	5 060	5 068
Immobilisations incorporelles	14	8 676	8 382
Immobilisations corporelles	15	4 055	3 937
Droits d'utilisation	16	623	606
Actifs financiers non courants	17	431	688
Participations comptabilisées par mise en équivalence	18	2 128	1 969
Dérivés actifs non courants	33	52	23
Impôts différés actifs	11	316	449
Autres actifs financiers non courants		4	11
Actifs non courants		21 345	21 133
Actifs financiers courants	17	126	104
Dérivés actifs courants	33	694	705
Stocks et en cours de production	19	5 190	5 063
Coûts des contrats	20	486	552
Créances clients et autres débiteurs	21	5 769	6 504
Actifs sur contrat	22	1 695	1 853
Actifs d'impôts exigibles	11	481	555
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	3 747	5 247
Actifs courants		18 188	20 583
Total actif		39 533	41 716
PASSIF			
<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	31.12.2020 *	31.12.2021
Capital émis	25	85	85
Réserves	25	11 952	12 713
Résultat de l'exercice		352	43
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère		12 389	12 841
Intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)		401	429
Capitaux propres		12 790	13 270
Provisions	26	1 890	1 798
Dettes soumises à des conditions particulières	28	426	327
Passifs financiers non courants portant intérêts	29	4 082	5 094
Dérivés passifs non courants	33	18	8
Impôts différés passifs	11	1 299	1 275
Autres passifs financiers non courants	31	2	116
Passifs non courants		7 717	8 618
Provisions	26	905	1 058
Passifs financiers courants portant intérêts	29	2 509	1 720
Fournisseurs et autres créditeurs	30	4 353	4 950
Passifs sur contrat	22	9 838	10 141
Passifs d'impôts exigibles	11	118	109
Dérivés passifs courants	33	1 244	1 788
Autres passifs financiers courants	31	59	62
Passifs courants		19 026	19 828
Total passif		39 533	41 716

* les données publiées au titre de l'exercice 2020 ont été retraitées de l'impact du changement de méthode lié à la décision IFRIC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf. Note 5 - Changement de méthode)

Variation des capitaux propres consolidés

	Capital émis	Primes d'émission	Titres d'auto contrôle	Réévaluation des instruments de couverture	Ecart de conversion	Autres réserves	Ecart actuariels sur engagements de retraite	Résultat net	Autres	Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<i>(en millions d'euros)</i>												
31.12.2019	85	4 688	(303)	-	405	5 371	(552)	2 447	230	12 371	377	12 748
Changement de méthode IFRIC IAS19	-	-	-	-	-	40	-	-	-	40	-	40
01.01.2020	85	4 688	(303)	-	405	5 411	(552)	2 447	230	12 411	377	12 788
Résultat global de la période	-	-	-	(13)	(563)	4	(19)	352	12 (a)	(227)	29	(198)
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle (b)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4)	(4)
OCEANE 2020-2027	-	-	-	-	-	39	-	-	-	39	-	39
Livraison du plan d'actionnariat salariés : Safran Sharing 2020 & Autres	-	-	261	-	-	(166)	-	-	53	148	-	148
Autres variations dont affectation de résultat	-	-	6	-	-	2 447	-	(2 447)	12	18	(1)	17
31.12.2020	85	4 688	(36)	(13)	(158)	7 735	(571)	352	307	12 389	401	12 790
Résultat global de la période	-	-	-	11	499	(6)	170	43	(47) (a)	670	34	704
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle	-	-	(14)	-	-	(42)	-	-	-	(56)	-	(56)
Dividendes	-	-	-	-	-	(183)	-	-	-	(183)	(5)	(188)
OCEANE 2021-2028	-	-	-	-	-	29	-	-	-	29	-	29
Rachat OCEANE 2023 (b)	-	-	-	-	-	(50)	-	-	-	(50)	-	(50)
Autres variations dont affectation de résultat	-	-	-	-	-	352	-	(352)	42	42	(1)	41
31.12.2021	85	4 688	(50)	(2)	341	7 835	(401)	43	302	12 841	429	13 270

(a) cf. tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)

	Effet impôt sur les écarts actuariels	Effet impôt sur les écarts de change	Total
Résultat global 2020 (propriétaires de la société mère)	5	7	12
Résultat global 2021 (propriétaires de la société mère)	(42)	(5)	(47)

(b) Rachat OCEANE 2023 pour (71) M€ (composé de (42) M€ d'extourne de 100% de la composante capitaux propres et de (29) M€ de perte sur la composante capitaux propres) et effet d'impôt pour 21M€.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Note	31.12.2020	31.12.2021
I. Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère		352	43
Amortissements, dépréciations et provisions (1)		1 565	1 642
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	18	22	702
Variation de juste valeur des dérivés de change et de taux d'intérêt (2)	33	209	538
Résultat de cession d'éléments d'actifs		20	(57)
Résultat-part des participations ne donnant pas le contrôle		34	25
Autres (3)		(328)	(707)
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement		1 874	2 186
Variation nette des stocks et en-cours de production		1 016	296
Variation nette des dettes et créances d'exploitation		41	(53)
Variation des coûts des contrats		(17)	(43)
Variations des actifs et passifs sur contrat		(982)	131
Variation nette des autres débiteurs et créditeurs		(66)	(81)
Variation du besoin en fonds de roulement		(8)	250
TOTAL I		1 866	2 436
II. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Capitalisation des frais de R&D (4)	14	(287)	(316)
Décassements nets sur immobilisations incorporelles (5)		(57)	(53)
Décassements nets sur immobilisations corporelles (6)		(449)	(387)
Décassements nets sur acquisitions de titres ou d'activités		(21)	(33)
Encaissements nets sur cessions de titres ou d'activités		1	263
Encaissements / décaissements nets sur titres de participations et prêts (7)		14	(212)
Autres variations		-	-
TOTAL II		(799)	(738)
III. Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Variation de capital - propriétaires de la société mère		-	1
Variation de capital - participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle	25.b	96	(73)
Remboursement d'emprunts (8)	29	(778)	(1 367)
Nouveaux emprunts (9)	29	1 595	2 146
Variation des avances remboursables	28	(10)	(12)
Variation des financements court terme	29	(831)	(775)
Dividendes et acomptes sur dividendes versés aux actionnaires de la société mère	25.e	-	(183)
Dividendes versés aux minoritaires		(4)	(5)
TOTAL III		68	(268)
Incidence des variations de taux de change		(20)	70
Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	I+II+III+IV	1 115	1 500
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 632	3 747
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	23	3 747	5 247
Variation de trésorerie		1 115	1 500

(1) Dont au 31 décembre 2021 : 1 380 M€ d'amortissements (1 447 M€ au 31 décembre 2020), 91 M€ de dépréciations (377 M€ au 31 décembre 2020) et 171 M€ de provisions ((259) M€ au 31 décembre 2020).

(2) Dont au 31 décembre 2021 : 533 M€ au titre de dérivés de change (191 M€ au 31 décembre 2020) (cf. Note 33 - Gestion des risques de marché et dérivés).

(3) Dont au 31 décembre 2021 : annulation d'un produit d'impôts différés sur variation de juste valeur des dérivés de change (138) M€ ((58) M€ au 31 décembre 2020), annulation de la charge d'impôts 338 M€ (242 M€ au 31 décembre 2020), impôts payés (302) M€ ((143) M€ d'impôts payés au 31 décembre 2020), intérêts versés (79) M€ ((72) M€ au 31 décembre 2020), intérêts reçus 14 M€ (22 M€ au 31 décembre 2020), rachat des titres Shannon Engine Support Ltd par Safran Aircraft Engines financé par un montant équivalent aux dividendes reçus de Engine Support Holdings (cf Note 18 - Participations comptabilisées par mise en équivalence).

(4) Dont au 31 décembre 2021 (5) M€ d'intérêts capitalisés ((8) M€ au 31 décembre 2020).

(5) Dont au 31 décembre 2021 : (173) M€ d'acquisitions d'immobilisations incorporelles ((61) M€ au 31 décembre 2020), 14 M€ de produit de cession (5 M€ de produit de cession au 31 décembre 2020) et 112 M€ de variation de dettes sur acquisitions d'immobilisations ((1) M€ au 31 décembre 2020 et (6) M€ de variation de créances sur cessions d'immobilisations (0 M€ au 31 décembre 2020).

(6) Dont au 31 décembre 2021 : (443) M€ d'acquisitions d'immobilisations corporelles ((421) M€ au 31 décembre 2020), 1 M€ de variation de dettes sur acquisitions d'immobilisations ((47) M€ au 31 décembre 2020) et 55 M€ de produits de cession (19 M€ au 31 décembre 2020) et 0 M€ de variation de créances sur cessions d'immobilisations (0 M€ au 31 décembre 2020).

(7) Dont 200 M€ de placement ne répondant pas au critère de trésorerie et équivalent de trésorerie.

(8) Dont au 31 décembre 2021 : (772) M€ au titre du rachat OCEANE 2023 et (500) M€ au titre du remboursement de l'émission obligataire du 28 juin 2017.

(9) Dont au 31 décembre 2021 : 756 M€ au titre de l'émission de l'OCEANE 2028 et 1 390 M€ au titre de l'émission obligataire du 16 mars 2021 (après prise en compte de la prime de remboursement).

**Notes annexes aux
comptes consolidés du
Groupe**

La société Safran (2, Bd du Général Martial-Valin - 75724 Paris cedex 15) est une société anonyme immatriculée en France, cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris. Les comptes consolidés reflètent la situation comptable de la société Safran et de ses filiales contrôlées, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles est exercée une influence notable (le « Groupe »).

Les états financiers consolidés sont établis en euros et toutes les valeurs sont arrondies au million près sauf mention expresse.

Le Conseil d'administration du 23 février 2022 a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés annuels 2021. Les comptes consolidés seront définitifs après leur approbation par l'assemblée générale.

Note 1 - Situation au regard de la crise sanitaire

Les effets de la pandémie COVID-19 ont continué à affecter le trafic aérien et le secteur aéronautique au niveau mondial.

Toutefois, après un niveau d'activité relativement bas au cours du premier semestre, la reprise s'est renforcée mois après mois.

Le Groupe a géré cette reprise de l'activité avec efficacité que ce soit en termes de contrôle des coûts, de chaîne d'approvisionnement et de stocks, ce qui permettra au Groupe de sortir renforcé de cette crise.

Pour faire face à l'incertitude sur le rythme de la reprise du trafic aérien, des plans d'économies ont été mis en place dans la poursuite des efforts commencés en 2020 :

- Poursuite de la réduction des effectifs mais dans une moindre mesure
- Diminution progressive de l'activité partielle au regard de la sous-activité résiduelle dans certaines sociétés du Groupe
- Fermetures de sites
- Optimisation des schémas industriels
- Contrôle rigoureux des coûts opérationnels et des dépenses d'investissements
- Maîtrise des engagements d'investissement

1.a. LIQUIDITES ET FINANCEMENTS

Au 31 décembre 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à 5 247 millions d'euros.

Tirant parti de sa position de liquidité et de la résilience de son activité, le Groupe s'est engagé dans un processus de notation financière afin de bénéficier, autant que de besoin, d'un accès renforcé aux marchés de capitaux et a reçu le 25 février 2021 sa première notation de crédit de Standard & Poor's qui lui a attribué une note de BBB+ avec une perspective stable.

La stratégie de sécurisation de la liquidité a été poursuivie sur 2021 avec trois nouvelles opérations :

- La Banque Européenne d'Investissement (BEI) a accordé à Safran le 4 mars 2021 un prêt bancaire de 500 millions d'euros, non tiré au 31 décembre 2021.
- Le 16 mars 2021, Safran a réalisé une émission obligataire de 1,4 milliard d'euros en deux tranches de 700 millions d'euros chacune, à échéances 5 et 10 ans.

- Safran a émis le 14 juin 2021 des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance du 1^{er} avril 2028 (OCEANE 2028) pour un prix d'émission de 756 millions d'euros. Le produit de cette émission a été affecté au rachat des OCEANE 2023 en circulation venant à échéance le 21 juin 2023.

Le détail de ces opérations est présenté en Note 29 - Passifs financiers portant intérêts.

A la suite de ces opérations de refinancement, la ligne de crédit relais mise en place en avril 2020, non tirée au 31 décembre 2020, d'un montant résiduel de 1,4 milliard d'euros a été définitivement annulée le 16 mars 2021.

Sur la base de ces éléments, le Groupe dispose de liquidités suffisantes pour financer la poursuite de son activité.

1.b. PLAN D'ADAPTATION

L'objectif du Groupe sur l'année 2021 était de maintenir un contrôle strict des coûts dans le cadre d'une reprise progressive de l'activité.

Suite à l'accord sur la Transformation d'Activité signé en juillet 2020, le Groupe a continué à adapter ses effectifs tout en préservant l'emploi et les compétences.

Dans un contexte encore incertain, le recours à l'activité partielle a perduré mais dans une moindre mesure pour accompagner la reprise. L'activité partielle a représenté durant l'année 7% en France et environ 5% au niveau monde.

L'indemnisation publique au titre des différents dispositifs d'activité partielle en France et à l'étranger a été comptabilisée en diminution des charges de personnel pour 109 millions d'euros (246 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Au 31 décembre 2021, conformément aux pratiques habituelles, les coûts concernant les incitations aux départs volontaires en retraite et à la mobilité externe ont été comptabilisés en charges non courantes pour 14 millions d'euros (51 millions d'euros au 31 décembre 2020).

(Cf. Note 9 - Détail des autres principales composantes du résultat opérationnel).

Le Groupe a aussi poursuivi la rationalisation de son empreinte industrielle dans ses activités Aircraft Interiors et Equipements par des fermetures de sites et des optimisations de ses organisations industrielles.

Au 31 décembre 2021, les coûts de restructuration liés à des arrêts d'activité, à des fermetures de sites et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs (indemnités de licenciement) ont été enregistrés ou provisionnés dès l'annonce ou le début de la réalisation des plans d'adaptation. Ainsi, au 31 décembre 2021, des coûts de restructuration ont été comptabilisés en charges non courantes pour 79 millions d'euros (131 millions d'euros au 31 décembre 2020) et concernent essentiellement des sites implantés en Allemagne, en Grande Bretagne et au Mexique.

(Cf. Note 9 - Détail des autres principales composantes du résultat opérationnel).

La Direction Générale du Groupe a signé le 21 Octobre 2021 avec les organisations syndicales représentatives en France un accord destiné à définir les modalités de la sortie de la crise liée à la Covid-19.

Cet accord prévoit entre autres :

- Le versement d'un supplément de participation sur l'année 2022 au titre de l'exercice 2021 qui a été provisionné dans les comptes du 31 décembre 2021;
- Des négociations annuelles obligatoires en 2022;
- Un renforcement de l'effectif du Groupe en France;
- Une diminution continue de l'activité partielle longue durée ;
- Une minoration de l'intéressement au titre de l'année 2022 ;
- Un gel de l'abondement versé en 2022 et en 2023.

Une clause de retour d'activité intégrée dans l'accord permettrait de lever partiellement ou totalement certaines mesures en 2022 en fonction de la progression de la marge opérationnelle courante du Groupe entre 2021 et 2022.

1.c. PRESENTATION DES IMPACTS DE LA CRISE COVID-19

Les impacts de la pandémie sur l'activité du Groupe affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et n'ont pas été isolés.

Le résultat non courant mentionné dans la Note 9 - Détail des autres principales composantes du résultat opérationnel inclut essentiellement les pertes de valeur y compris pour les sociétés mises en équivalence, les plus ou moins-values de cessions d'activité, les coûts de transaction et les coûts de restructuration, sans changement par rapport aux exercices précédents.

1.d. ECART ACQUISITION

Compte tenu de la crise sanitaire qui a continué à avoir des répercussions sur le secteur aéronautique et sur l'activité, le Groupe avait effectué au premier semestre une revue de ses Unités Génératrices de Trésorerie (UGTs) qui pouvaient présenter un indice de perte de valeur car leurs activités restaient particulièrement touchées par l'évolution du trafic aérien et par la santé financière des compagnies aériennes.

Au second semestre, sur la base des données du plan moyen terme mises à jour et validées par la Direction puis par le Conseil d'administration, le Groupe a procédé au test de dépréciation annuel de toutes ses UGTs en comparant leur valeur d'utilité à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2021.

Conformément à la méthodologie utilisée au sein du Groupe, le calcul de la valeur d'utilité des UGTs est réalisé à partir des flux de trésorerie prévisionnels établis sur une période cohérente avec la durée de vie des actifs dans chaque UGT. Les prévisions et hypothèses utilisées sont celles retenues par le Groupe dans le plan moyen terme mis à jour au second semestre pour les quatre prochaines années auxquelles se rajoutent pour certaines UGTs, les meilleures estimations réalisées par la Direction pour les activités à plus long terme.

Elles prennent en compte les commandes et programmes de livraisons, les cadences aviateurs, les perspectives IATA, les impacts de la décarbonation et toute autre information disponible.

Ces prévisions intègrent un retour aux flux de trésorerie pré-crise au plus tard en 2025 et les mesures d'adaptation déployées.

Au 31 décembre 2021, ces tests ont conduit à ne pas comptabiliser de dépréciation sur les écarts d'acquisition de ces UGTs.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées sur les principaux écarts d'acquisition inscrits à l'actif du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses.

Compte tenu du degré d'incertitude sur la reprise du trafic aérien, des analyses de sensibilité sévères ont été menées sur les UGTs particulièrement exposées dont l'écart entre la valeur comptable de leurs actifs et leur valeur recouvrable est la plus faible à savoir Safran Seats et Safran Cabin.

La méthodologie et les résultats sont présentés en Note 13 - Ecart d'acquisition.

1.e. AUTRES ACTIFS

Actifs incorporels :

Le groupe a conduit une analyse exhaustive de ses autres actifs incorporels.

Un test de dépréciation a été mené sur les actifs programmes qui peuvent présenter un indice de perte de valeur.

Ces tests de dépréciation ont été réalisés sur la base de prévisions actualisées des meilleures informations disponibles à date.

Le résultat des tests est présenté en Note 14 - Immobilisations incorporelles.

Droits d'utilisation des actifs :

Au 31 décembre 2021, le Groupe n'est pas impacté par l'aménagement des loyers accordé aux preneurs dans le contexte de la pandémie Covid-19.

Evaluation des stocks et encours :

La valorisation des stocks et encours exclut la sous-activité (sous absorption des frais fixes) qui a été considérée comme une charge de la période.

Créances Clients :

Le Groupe continue de suivre étroitement le risque clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs.

Le taux de dépréciation pour pertes de crédit attendues s'établit à 0,52% pour la clôture du 31 décembre 2021 (vs 0,36% au 31 décembre 2020) selon la méthode décrite dans la Note 3.n de la note 3 - Principes et méthodes comptables.

De plus, il est apporté une attention particulière aux compagnies aériennes et notamment à celles placées en procédure collective ou ayant annoncé des plans de restructuration.

Les créances et actifs présentant un risque (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire,...) ont été provisionnés au cas par cas.

Au 31 décembre 2021, le montant net des dépréciations comptabilisées sur les créances clients et autres créances en résultat opérationnel s'élève à (15) millions d'euros ((83) millions d'euros au 31 décembre 2020).

Note 2 - Impacts financiers des changements climatiques

En lien avec sa raison d'être, Safran s'est engagé dans une démarche volontariste de réduction de son empreinte carbone, en se dotant d'objectifs ambitieux pour les différentes catégories d'émissions liées à son activité :

- Réduction des émissions de ses opérations (Scopes 1 & 2) de 30 % entre 2018 et 2025, et de 50 % entre 2018 et 2030. Ces objectifs permettent de s'inscrire dans une trajectoire de réduction d'émissions compatibles avec un réchauffement de 1,5°C d'ici la fin du siècle;
- Mobilisation de ses 400 principaux fournisseurs afin de les engager dans le respect de l'Accord de Paris, soit un réchauffement nettement inférieur à 2°C, et si possible limité à 1,5 °C;
- Engagement dans la neutralité carbone du secteur aérien à l'horizon 2050.

Les comptes du Groupe intègrent ces enjeux liés au changement climatique.

Le Groupe considère à date, que ses engagements pris en matière de transition vers une économie bas carbone n'emportent pas de conséquences significatives sur ses comptes en dehors de ses dépenses en matière de R&T.

• Evaluation des actifs

Les hypothèses de croissance du trafic aérien retenues par la direction dans la stratégie et le plan à moyen à terme du Groupe et utilisées pour les tests de dépréciation des actifs incorporels programme (+2,9% du Revenu Passenger Kilometer en moyenne par an sur les vingt prochaines années) prennent en compte les tendances liées à la décarbonation observées ces dernières années (montée des préoccupations environnementales, surtout en Europe, conduisant à des projets de réglementation susceptibles de ralentir la croissance du trafic).

Le taux de croissance à l'infini de 2% retenu pour la détermination de la valeur terminale des UGTs (cf. note 13 - Ecart d'acquisition) est lui-même prudent par rapport à ces hypothèses.

Par ailleurs, Safran a mis en place un prix interne du carbone pour ses projets d'investissements, afin de favoriser l'arbitrage en faveur de solutions intégrant des actions de décarbonation.

Suite à des travaux d'analyse, les dates de fin de durée d'amortissement des principaux actifs n'ont pas lieu d'être révisées ; elles sont conformes aux hypothèses retenues dans le plan à moyen terme élaboré au second semestre 2021.

• Passifs et Engagements reçus

Safran et la Banque Européenne d'Investissement ont signé le 4 mars 2021 un contrat de prêt de 500 M€ pour le financement de la recherche sur les systèmes de propulsion des futurs avions. Ce projet, mené principalement en France, est destiné à la prochaine génération d'avions moyen-courrier.

Ce financement est une étape clé de la feuille de route vers un transport aérien décarboné à l'horizon 2050.

Ce prêt est non tiré au 31 décembre 2021. Ses caractéristiques sont présentées dans la Note 33 - Gestion des risques de marché et de dérivés.

- **Recherche et Technologie**

Les priorités environnementales R&T de Safran s'inscrivent pleinement dans les priorités du plan de relance français visant un avion bas-carbone à horizon 2035.

En juin 2021, Safran et GE ont lancé le programme RISE, un programme de développement visant à démontrer et mener à maturité toute une gamme de technologies innovantes et disruptives pour les moteurs de demain (objectif d'entrée en service 2035). Il s'agit notamment d'améliorer l'efficacité des moteurs, mais aussi de permettre leur utilisation avec 100 % de carburants durables aériens, et de développer les technologies de rupture pour un avion à hydrogène.

Safran réalise d'autres travaux de R&T pour réduire l'impact environnemental des autres produits du Groupe, au travers notamment de la réduction de leur masse, de l'électrification des systèmes de bord, ou encore de procédés de fabrication moins émetteurs de carbone ou consommateurs d'énergie.

Ces coûts de R&T sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur réalisation sur les différentes lignes du compte résultat, les subventions sont enregistrées sur la ligne « autres produits ».

Note 3 - Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés de Safran et ses filiales sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration. Elles comprennent les normes approuvées par l'IASB c'est à dire, les IFRS, les International Accounting Standards ("IAS") et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretations Committee ("IFRIC") ou l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretations Committee ("SIC").

Evolutions des principes et méthodes comptables

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS appliqués de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Amendements d'IFRS 9 « Instruments financiers » et d'IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir en annexe » - Phase 2 de la réforme des taux d'intérêt de référence.
- Amendements d'IFRS 4 « Contrats d'assurance » – exemption provisoire d'application d'IFRS 9.

Les amendements d'IFRS 9, qui permettent de maintenir les relations de couverture une fois ces changements de taux réalisés, sont d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021.

Le Groupe a terminé son chantier de recensement des effets de la réforme des taux d'intérêt de référence et est en cours de discussion avec ses contreparties bancaires afin d'intégrer ces changements d'indices.

Au-delà des aspects contractuels, le Groupe s'est attaché également à organiser l'adaptation de ses systèmes d'information.

L'application des amendements liés à la phase 2 est sans impact pour le Groupe en l'absence de modification effective des indices de référence dans les contrats du Groupe au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, les instruments financiers en portefeuille avec un indice concerné par la réforme des taux de référence sont les suivants (cf. Note 33 - Gestion des risques de marché et dérivés) :

- Des swaps de taux payeurs USD Libor 6M pour un nominal de 1 045 MUSD ;
- Des swaps de taux receveurs USD Libor 3M pour un nominal de 1 150 MUSD ;
- Des cross-currency swaps receveurs USD Libor 6M pour un nominal de 1 045 MUSD.

Le Groupe a pris en compte la décision de l'IFRIC d'avril 2021 concernant la norme IAS 19 et plus particulièrement l'attribution des avantages sociaux aux périodes de service. Au 31 décembre 2021, les impacts de la mise en œuvre de la décision de l'IFRIC sont présentés en Note 5 - Changement de méthode.

Le Groupe a pris note également de la décision de l'IFRIC d'avril 2021 concernant les coûts de configuration et d'adaptation dans le cadre des contrats SaaS (Software as a Service). Au 31 décembre 2021, l'application de cette décision est sans impact pour le Groupe.

Les autres textes applicables de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2021 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés et appliqués de manière anticipée par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Néant.

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés mais non encore applicables ou non appliqués de manière anticipée par le Groupe :

- Amendements d'IAS 1 « Présentation des états financiers » – Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants
- Amendements d'IAS 1 « Présentation des états financiers » - Practice Statement 2 – Disclosure of Accounting Policies
- Amendements d'IAS 8 « Définition des estimations comptables »
- Amendements d'IAS 12 « Impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction »
- Amendements d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » - Produits générés de la vente d'actifs avant la fin de la période d'utilisation prévue
- Amendements d'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » et d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés » - Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence
- Amendements d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » - Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire
- Améliorations des IFRS publiées en mai 2020 (cycle 2018-2020)
- Amendements d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » - Référence au cadre conceptuel
- Amendements d'IFRS 16 « Allègements de loyer liés au Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 »
- IFRS 17 « Contrats d'assurance »

Principes et méthodes comptables

a) Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les chapitres suivants.

b) Consolidation

Règles de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Safran exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif et durable de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale dès lors que leur contribution à certains agrégats consolidés est matérielle ou parce que leur activité est de nature stratégique pour le Groupe. Il s'agit des sociétés pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les activités essentielles dans le but d'en retirer un rendement économique sur lequel il peut influencer. Le pouvoir découle généralement de la détention de droits de vote (y compris les droits de vote potentiels lorsqu'ils ont un caractère substantif) ou de droits contractuels.

Les sociétés contrôlées conjointement par Safran et d'autres groupes, ou partenariats, sont celles dont la direction des activités essentielles (approbation du budget, nomination des dirigeants...) nécessite le consentement unanime des partenaires. Il existe deux types de partenariat :

- les opérations conjointes : entités dans lesquelles les partenaires ont, de par la forme juridique de l'entité, les termes des accords contractuels ou les autres faits et circonstances, des droits sur les actifs et des obligations à assumer les passifs du partenariat. Chaque partenaire comptabilise les actifs, les passifs, les charges et les produits relatifs à ses intérêts dans l'opération conjointe sauf s'il est prévu une répartition différente ;
- les co-entreprises : entités dans lesquelles les partenaires ont uniquement des droits sur l'actif net. Chaque partenaire comptabilise sa quote-part dans l'actif net selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles Safran exerce une influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient au moins 20% des droits de vote. En revanche, l'influence notable doit être démontrée lorsque le niveau de détention se situe sous ce seuil. Le fait que le Groupe soit représenté au sein de l'organe de direction (Conseil d'administration...) de l'entité détenue est un indicateur de l'existence d'une influence notable.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle, exclusif ou conjoint, ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle, exclusif ou conjoint, ou d'influence notable. En cas de perte de contrôle sans cession, comme par exemple suite à une dilution, la sortie du périmètre de consolidation est concomitante au fait générateur de la perte de contrôle ou d'influence notable.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui représentent la part de résultat et d'actif net non détenue par les propriétaires de la société mère, sont présentées séparément au compte de résultat, dans l'état du résultat global et dans les capitaux propres.

La norme IFRS 10 prévoit que toute modification du taux de détention d'une entité consolidée par intégration globale, sans perte ou gain de contrôle, soit constatée en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la maison mère du Groupe. Il en sera ainsi des acquisitions complémentaires de titres quand bien même la prise de contrôle exclusif serait intervenue lors d'une précédente acquisition de titres ou des cessions de titres sans perte de contrôle exclusif.

La cession des titres entraînant une perte de contrôle exclusif sera quant à elle constatée en résultat et le résultat de cession sera calculé sur la totalité de la participation à la date de l'opération. De plus, certains « autres éléments du résultat global » attribués aux actionnaires majoritaires seront transférés en résultat. Toute participation résiduelle conservée sera réévaluée à sa juste valeur par le compte de résultat au moment de la perte de contrôle exclusif.

L'acquisition des titres entraînant l'obtention du contrôle exclusif sera comptabilisée conformément aux dispositions qui régissent les regroupements d'entreprises décrites en Note 3.c.

Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes qui s'y rattachent.

Lorsqu'une société intégrée globalement effectue une transaction telle qu'une vente ou un apport d'actif à une opération conjointe, une coentreprise ou une entreprise associée, tout gain ou perte est reconnu dans les comptes consolidés uniquement à hauteur du pourcentage d'intérêt hors Groupe dans l'opération conjointe, la coentreprise ou l'entreprise associée.

Dans le sens inverse, lorsqu'une société intégrée globalement effectue une transaction telle qu'un achat d'actif auprès d'une opération conjointe, une coentreprise ou une entreprise associée, la quote-part du gain ou de la perte revenant au Groupe n'est reconnue dans les comptes consolidés qu'à la revente par la société intégrée globalement de cet actif à un tiers hors Groupe.

Ces transactions ne donnent pas lieu à élimination dès lors que l'opération conjointe intervient en tant que simple intermédiaire (agent) ou effectue des prestations équilibrées au profit ou dans le prolongement direct de l'activité de ses différents actionnaires.

c) Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée.

Méthode de l'acquisition

A la date de prise de contrôle, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable (y compris ajustements de juste valeur) de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises ;
- les coûts directs liés à l'acquisition (frais de transaction) doivent être comptabilisés séparément du regroupement d'entreprises, ce qui signifie qu'ils sont constatés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus ;
- les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises (clauses de complément de prix...) sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. L'évaluation du

prix d'acquisition, incluant le cas échéant, le montant estimé de la juste valeur des contreparties éventuelles, est finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Au-delà du délai d'affectation, tout changement ultérieur de cette juste valeur est constaté en résultat. Seuls peuvent donner lieu à un ajustement du prix d'acquisition pendant le délai de douze mois les éléments qui auraient dû être pris en compte à la date d'acquisition, mais pour lesquels l'acquéreur ne disposait pas de toutes les informations à cette date.

Toute quote-part antérieurement détenue dans l'activité acquise, avant la prise de contrôle, est réévaluée à sa juste valeur et le produit ou la perte correspondante enregistrée en résultat.

Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est déterminé comme la différence entre :

- d'une part, le prix d'acquisition à la date d'acquisition, augmenté du montant des participations, ne donnant pas le contrôle de la société acquise, évalué soit sur la base de la quote-part de l'actif net acquis (y compris ajustements de juste valeur), soit sur la base de la valeur globale de l'entreprise ; et
- d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsqu'ils sont générés par l'acquisition de sociétés intégrées globalement ou de participations dans des opérations conjointes, les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » et les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat. En revanche, les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de participations dans des coentreprises ou des entreprises associées sont enregistrés dans la ligne « Participations comptabilisées par mise en équivalence » conformément à IAS 28.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans le délai d'affectation d'un an après la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Seuls les éléments éclairant la situation existant à la date d'acquisition peuvent donner lieu à un ajustement en contrepartie des écarts d'acquisition. Au-delà de ce délai, les ajustements sont enregistrés en résultat.

Les écarts d'acquisition ainsi dégagés sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) telles que définies en Note 3.m. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur selon les modalités décrites en Note 3.m. En cas de perte de valeur, la dépréciation est comptabilisée en résultat et n'est pas réversible.

d) Activités abandonnées et actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme destiné à être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable dans un délai maximum de 12 mois. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession et sont présentés sur des lignes spécifiques du bilan consolidé.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, une activité ou une zone géographique principale et distincte est qualifiée d'activité abandonnée dès lors qu'elle fait soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en activité destinée à être cédée. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à l'activité destinée à être cédée ou cédée sont présentés sur

des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées. Les actifs et les passifs composant l'activité destinée à être cédée ou cédée sont présentés sur des lignes spécifiques du bilan consolidé uniquement pour le dernier exercice présenté.

En application des dispositions de la norme IFRS 5, à compter du classement d'une activité en activité destinée à être cédée :

- l'activité est évaluée dans son ensemble au montant le plus faible de sa valeur nette comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente estimés ;
- l'amortissement des actifs non courants compris dans l'activité est arrêté ;
- les actifs non courants compris dans cette activité ne font plus l'objet de test de dépréciation ;
- les positions réciproques au bilan entre les activités poursuivies et l'activité destinée à être cédée continuent d'être éliminées.

e) Conversion des comptes exprimés en devises

Les comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis en euros selon la méthode suivante :

- les éléments d'actif et passif sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les comptes de résultat, ainsi que les flux de trésorerie, sur la base des cours moyens de change de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change moyen et le cours de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

Lors de la sortie d'une filiale étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de cession. Dans tous les cas de sortie, le montant des écarts de change comptabilisés au compte de résultat est déterminé sur la base d'une consolidation directe de la filiale étrangère dans les comptes du Groupe.

f) Conversion des transactions libellées en devises et dérivés de change

Les transactions libellées en devises autres que les monnaies de présentation des comptes des sociétés sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date où elles sont réalisées.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier de la période, à l'exception des différences de conversion relatives à un instrument financier désigné comme couverture d'un investissement net à l'étranger qui, elles, sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global (Note 3.w). Les avances et acomptes versés ou reçus, les charges constatées d'avance et les produits constatés d'avance sont maintenus au bilan à leur cours de comptabilisation initiale.

Les actifs monétaires à long terme détenus par une entité du Groupe sur une filiale étrangère pour lesquels aucun règlement n'est ni planifié ni susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible, constituent une part de l'investissement net à l'étranger. Ainsi en application des dispositions d'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les différences de change portant sur ces éléments sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global (OCI) jusqu'à la date de cession de l'investissement où elles sont comptabilisées comme un élément du résultat de cession. Dans le cas contraire (si l'opération n'est pas qualifiée d'investissement net à l'étranger), les différences de change sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le Groupe utilise des dérivés de change pour gérer et couvrir les risques de variations de cours de change pesant sur son chiffre d'affaires net des achats libellés en devises étrangères. La stratégie de couverture de change du Groupe ainsi que les dérivés de change fermes et optionnels utilisés sont détaillés en Note 33 - Gestion des risques de marché et dérivés.

Conformément à IFRS 9, à la clôture, ces dérivés de change sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Au regard des contraintes liées à l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de regroupement Sagem/Snecma et du fait que la plupart des instruments dérivés utilisés par le Groupe sont inéligibles en tant qu'instrument de couverture au sens d'IFRS 9, le Groupe a décidé de traiter l'ensemble de ses opérations sur dérivés de change comme ne relevant pas de la comptabilité de couverture et donc de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ses dérivés de change.

g) Produits des activités ordinaires

Les principales natures de contrats avec les clients recensées au sein du Groupe sont :

- ventes de moteurs 1^{ère} monte, moteurs de rechange, équipements séries et pièces de rechange
- ventes de contrats de maintenance et de support de base installée
- ventes de prestations de réparation pièces et main d'œuvre (« Time & Material »)
- ventes de contrats à éléments multiples
- ventes d'études.

Pour chacune de ces natures de contrats, les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires en application d'IFRS 15 sont présentées ci-dessous.

Dans de rares cas, les effets d'une composante de financement seront également pris en compte dans la reconnaissance du chiffre d'affaires dès lors que celle-ci sera significative par rapport au prix de transaction du contrat.

Ventes de moteurs 1^{ère} monte, moteurs de rechange, équipements série et pièces de rechange

Pour la vente de moteurs, d'équipements et de pièces de rechange, l'obligation de prestation est généralement définie au niveau de chaque bien individuel et non au niveau d'un lot de biens.

Des développements peuvent être réalisés en amont d'une production et faire l'objet d'un financement total ou partiel par le client.

Ces ventes de développements concernent essentiellement Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems et Aircraft Interiors.

Les développements financés par les clients qui sont indissociables de la production série ne constituent pas une obligation de prestation distincte. De ce fait, le financement de ces développements par les clients sera dans un premier temps comptabilisé au bilan en passifs sur contrat lors de leur encaissement puis intégralement constaté en chiffre d'affaires « série » au rythme de la livraison des biens.

A l'inverse, pour les développements financés qui constituent une obligation de prestation distincte, le financement est comptabilisé en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation de la prestation lorsque le transfert du contrôle est à un moment précis ou à l'avancement des coûts lorsque le transfert de contrôle est en continu.

L'octroi d'une garantie étendue dans le cadre de la vente de moteurs ou d'équipements constitue une obligation de prestation distincte dès lors que cette garantie est un service complémentaire qui n'est pas accordé à tous les clients contrairement à la garantie standard. Dans ce cas, une quote-part du

prix de transaction des moteurs ou équipements est allouée à cette garantie et est comptabilisé en passifs sur contrat.

Ce passif sur contrat sera repris et comptabilisé en chiffre d'affaires au rythme où les coûts de garantie seront supportés.

Le chiffre d'affaires comptabilisé pour chaque moteur, équipement ou pièce de rechange est net de toutes les remises accordées quelle que soit leur forme, y compris notamment les garanties à caractère de remise (garanties de performance portant sur le niveau de fiabilité, la consommation de carburant...) et les biens ou services accordés gratuitement qui ne constituent pas des obligations de prestation distinctes.

Lorsque ces biens ou services accordés gratuitement sont transférés au client avant la date de reconnaissance du chiffre d'affaires, ils sont comptabilisés au bilan en actifs sur contrat jusqu'à cette date.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert de contrôle de chaque bien qui intervient le plus souvent à la livraison, soit « à un moment précis ».

En cas de risque d'annulation de la transaction ou d'irrecouvrabilité de la créance connu dès l'origine du contrat, le chiffre d'affaires n'est pas reconnu ; celui-ci sera reconnu lorsque le risque sera levé.

Lorsque le contrat se révèle déficitaire, une perte sur engagement de livraisons est comptabilisée (cf. Note 3.s).

Les acomptes reçus des clients sont enregistrés en passifs sur contrat lors de leur encaissement. Ils sont comptabilisés en chiffre d'affaires lors de la livraison des biens auxquels ils se rattachent.

Ventes de contrats de maintenance et de support de base installée

Certains contrats de maintenance et de support prévoient le maintien en état de vol d'une flotte de moteurs ou d'équipements. La facturation de ces contrats est basée sur le nombre d'heures de vol ou d'atterrissages des biens concernés par ces contrats.

Les différentes prestations rendues au sein de chacun de ces contrats constituent une obligation de prestation unique du fait de l'interdépendance existant entre elles dans le cadre de l'exécution de ces contrats.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé si :

- le degré d'avancement peut être évalué de façon fiable ; et
- les coûts encourus et les coûts pour achever le contrat peuvent être évalués de façon fiable.

Le transfert du contrôle de ces prestations intervenant en continu, le chiffre d'affaires de ces contrats est comptabilisé à l'avancement des coûts.

Tant que le résultat du contrat ne peut être estimé de façon fiable, le chiffre d'affaires ne sera reconnu qu'à hauteur des coûts encourus.

Les marges prévisionnelles des contrats sont revues régulièrement. Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles (cf. Note 3.s).

Les modifications de contrat conduisent généralement à ne pas ajouter de biens ou services distincts au contrat initial. De ce fait, la ré-estimation du chiffre d'affaires qui en découle à cette date se traduit par un effet de rattrapage immédiat en résultat (méthode dite du « catch-up »).

Les montants facturés aux clients, et donc encaissés la plupart du temps, qui n'ont pas encore été reconnus en chiffre d'affaires sont comptabilisés en passifs sur contrat (produit constaté d'avance) à la clôture. A contrario, le chiffre d'affaires comptabilisé qui n'a pas encore donné lieu à facturation est enregistré au bilan en actifs sur contrat à la clôture.

Ventes de prestations de réparation pièces et main d'œuvre (« time & material »)

Ces prestations qui portent sur des moteurs ou des équipements sont en général de courte durée. Elles constituent une obligation de prestation unique.

Le chiffre d'affaires est reconnu une fois la réparation terminée, à un moment précis.

Ventes de contrats à éléments multiples

Les contrats à éléments multiples sont des contrats qui intègrent la vente d'un développement spécifique, la vente de biens et aussi la vente de prestations de services.

Il convient d'identifier pour chaque contrat les obligations de prestation distinctes et de déterminer, pour chaque obligation, la date de transfert de contrôle.

En général, pour ces contrats :

- Le développement spécifique ou les travaux d'adaptation réalisés pour un contrat et un client donnés ne constituent pas une obligation de prestation distincte car ils sont indissociables de la production série. Les coûts associés au développement et à l'installation sont initialement comptabilisés à l'actif en « coûts des contrats », si recouvrables, puis comptabilisés en charge sur la durée de vie du contrat ;
- Le financement reçu du client pour ce développement ou ces travaux d'adaptation est enregistré en chiffre d'affaires lors de la réalisation des différentes obligations de prestation du contrat ;
- Le chiffre d'affaires relatif à la production série et aux prestations de services est reconnu soit à la livraison des biens, soit à l'avancement des coûts en fonction de la nature de l'obligation de prestation.

Ventes d'études

Ces ventes sont présentes dans tous les secteurs du Groupe. Chaque étude à réaliser constitue en général une obligation de prestation distincte car le contrôle du développement est transféré au client, souvent par le biais du transfert de la propriété intellectuelle.

Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement des coûts lorsque le transfert du contrôle est en continu ou à l'issue de la réalisation de la prestation lorsque le transfert de contrôle est à un moment précis.

L'application d'IFRS 15 peut conduire à la reconnaissance au bilan d'actifs et passifs sur contrat et de coûts des contrats:

- Un actif sur contrat traduit le droit du Groupe d'obtenir une contrepartie en échange d'un bien ou d'une prestation pour lesquels le transfert de contrôle a été réalisé lorsque ce droit dépend d'autre chose que de l'écoulement du temps. On y retrouve essentiellement les montants liés au chiffre d'affaires comptabilisé à l'avancement sans droit immédiat à facturation. Un actif de contrat est déprécié, le cas échéant, selon le modèle simplifié de dépréciation d'IFRS 9 (Note 3.n) ;

- Un passif sur contrat traduit l'obligation pour le Groupe de transférer à un client un bien ou un service pour lesquels le Groupe a reçu une contrepartie en trésorerie ou en nature. Les passifs sur contrat incluent les avances et acomptes reçus, les produits constatés d'avance et les concessions à payer ;
- Les coûts des contrats regroupent les coûts d'exécution des contrats qui ne sont pas du ressort d'une autre norme (notamment IAS 16, IAS 38 et IAS 2) et les coûts d'obtention des contrats versés à des tiers (commissions...).

h) Impôts courants et différés

Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au total des impôts courants et des impôts différés figurant dans le compte de résultat.

Les impôts courants correspondent au montant d'impôts déterminé conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes sur les bénéfices imposables au cours d'un exercice, ainsi qu'aux pénalités reconnues au titre des redressements fiscaux comptabilisés sur l'exercice. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est directement comptabilisé en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés pour chaque entité, pour les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Il est également tenu compte des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. La valeur des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture annuelle.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de la période au cours duquel la loi fiscale est promulguée et le changement de taux décidé, sauf si les opérations concernées ont été directement comptabilisées à leur origine en capitaux propres.

Le crédit d'impôt recherche français, ou tout autre dispositif fiscal similaire dans d'autres juridictions, est assimilé à une subvention d'exploitation liée aux dépenses de recherche et développement réalisées au cours de l'exercice. A ce titre, il est comptabilisé en « Autres produits » et non en déduction de la charge d'impôts de l'exercice. La reconnaissance en produit de tout ou partie du crédit impôt recherche reçu sur la période peut être différée sur les périodes ultérieures si ce montant se rattache à des dépenses de développement immobilisées dans les comptes consolidés du Groupe.

i) Résultat par action

Le résultat par action de base est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions ordinaires achetées et détenues en autocontrôle.

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période en excluant les actions d'autocontrôle et en retenant les effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, notamment celles qui découlent des obligations convertibles en actions ou d'un programme de rachat d'actions en cours. L'effet dilutif des obligations convertibles en actions découle des actions qui pourraient être créées en cas de conversion de l'intégralité des obligations émises. L'effet dilutif d'un programme de rachat d'actions en cours est calculé selon la méthode dite du rachat d'actions inversée qui compare le cours de bourse de clôture avec le cours de bourse moyen de la période concernée.

j) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur juste valeur, leur coût d'acquisition historique ou leur coût de production en fonction du mode d'acquisition de ces actifs. Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation incorporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation dès lors qu'elle ne sera prête à l'usage auquel elle est destinée, ou à la vente, qu'après une période de temps substantielle (généralement plus de 12 mois). Le montant inscrit au bilan à l'origine est diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Immobilisations acquises lors de regroupements d'entreprises

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle et sont amortis linéairement :

- pour les actifs incorporels reconnus lors de la fusion Sagem/Snecma de 2005 et ceux reconnus lors de l'acquisition de la participation de Rolls Royce dans l'activité RTM322 - regroupés sous la dénomination « Programmes aéronautiques » - et déterminés par programme (la juste valeur de chaque programme aéronautique reconnu recouvrant plusieurs natures d'incorporels telles que technologies, carnets de commandes et relations clientèle), sur la durée de vie résiduelle des programmes (qui n'excède pas 20 ans) ;
- pour les actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises intervenus depuis la création du Groupe (technologies, relations clientèle et autres immobilisations incorporelles acquises), sur la durée d'utilité estimée (1 à 23 ans) de chaque immobilisation incorporelle identifiée.

Immobilisations acquises séparément

Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise entre 1 et 5 ans.

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité, correspondant à leur durée de protection légale ou à leur durée de vie économique lorsque celle-ci est inférieure.

Les contributions versées à des tiers au titre des programmes aéronautiques (participation aux coûts de certification,...) sont considérées comme des immobilisations acquises et sont donc immobilisées sauf dans les cas où le programme ne s'avérerait pas rentable.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Toutefois, les frais de développement financés par le Groupe sont immobilisés, si l'intégralité des critères suivants est démontrée :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ainsi que l'intention et la capacité (disponibilité des ressources techniques, financières et autres) de l'entreprise d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Dans les domaines d'activités du Groupe, l'ensemble des critères d'immobilisation des frais de développement est rempli lorsque la décision de lancement du développement est prise par la Direction et que la rentabilité du programme/projet, validée par des sources internes ou externes pertinentes, est démontrée. Le début de la période d'immobilisation des frais de développement ne peut pas être antérieur à ces événements.

La période d'immobilisation des frais de développement s'achève à l'entrée en service du produit qui a été développé ou lorsque les critères d'activation ne sont plus remplis.

Les frais de développement immobilisés sont valorisés à leur coût de production et sont amortis à partir de la première livraison du produit, principalement selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité qui ne dépasse pas 20 ans. Certains frais de développement immobilisés sont amortis à l'unité de production de façon marginale dans le Groupe.

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en Note 3.m.

k) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les principales durées d'utilité retenues pour le calcul des amortissements sont les suivantes :

Constructions	15 ans - 40 ans
Installations techniques	5 ans - 40 ans
Matériels, outillages et autres	5 ans - 15 ans

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation corporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation dès lors qu'elle ne sera prête à l'usage auquel elle est destinée, ou à la vente, qu'après une période de temps substantielle (généralement plus de 12 mois).

Les dépenses de remplacement et les coûts de révision majeure sont identifiés comme des composants des actifs corporels. Les autres dépenses de réparation et d'entretien sont enregistrées en charges de la période.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en Note 3.m.

I) Locations

Tout contrat de location immobilière ainsi que les principaux contrats de location de flottes d'actifs (véhicules, matériels de manutention...) sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 16.

Au démarrage du contrat de location, sont comptabilisés :

- Une dette de location égale à la valeur actualisée des paiements de location à réaliser sur la durée estimée du contrat de location (loyers fixes + loyers variables indexés sur un indice ou un taux + paiements au titre d'une garantie de valeur résiduelle + prix d'exercice d'une option d'achat ou de renouvellement si l'exercice est raisonnablement certain + pénalité de sortie anticipée sauf si celle-ci est improbable),
- Un droit d'utilisation égal à la dette de location à laquelle s'ajoutent éventuellement le montant des paiements réalisés avant le démarrage du contrat, le montant des coûts directs initiaux relatifs au contrat (commissions et honoraires) et les coûts de remise en état ou de démantèlement.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur la base du montant de la dette de location, et un impôt différé passif est comptabilisé sur la base de la valeur comptable du droit d'utilisation.

La durée du contrat de location est déterminée en prenant en compte les dispositions contractuelles et celles issues du cadre législatif applicable.

En France, pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 », la durée initialement retenue lors de la mise en place d'IFRS 16 était de 9 ans. L'IFRIC a précisé en décembre 2019 que la durée devant être retenue pour l'évaluation des actifs et passifs de location devait refléter la durée pendant laquelle le preneur est raisonnablement certain de poursuivre le bail. L'analyse des baux commerciaux dits « 3/6/9 » est réalisée chaque année par le Groupe et les durées de ces contrats sont réajustées si nécessaire conformément à la décision de l'IFRIC. L'impact est non significatif au niveau du Groupe.

Ultérieurement à la comptabilisation initiale du contrat de location :

- La dette de location est évaluée au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif qui est égal au taux d'actualisation utilisé à l'origine.
- Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent si l'exercice d'une option d'achat est raisonnablement certain. Une perte de valeur du droit d'utilisation peut être constatée le cas échéant.

En cas de variation des paiements à réaliser découlant de la variation d'un indice ou d'un taux, la dette de location est recalculée en utilisant le taux d'actualisation d'origine.

En cas d'allongement de la durée de location suite à l'exercice d'une option de renouvellement non prise en compte initialement, la dette de location est recalculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé à la date d'exercice.

Dans ces cas, la variation du montant de la dette a pour contrepartie une variation du même montant du droit d'utilisation.

Par mesure de simplification ainsi que cela est permis par la norme, le Groupe a choisi de ne pas faire entrer dans le champ de la norme IFRS 16 les contrats de location de courte durée ou pour des

actifs de faible valeur. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charge sur la durée du contrat de location.

m) Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, en particulier les écarts d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises, sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)¹. Deux types d'UGT sont définis dans le Groupe :

- les UGT correspondant aux programmes, projets, ou familles de produits auxquelles sont rattachés les actifs dédiés : frais de développement, actifs corporels de production ;
- les UGT correspondant à des pôles d'activités tels que suivis par la Direction du Groupe, qui sont dans la plupart des cas assimilables aux principales filiales du Groupe, auxquelles sont rattachés les écarts d'acquisition.

En cas de réorganisation interne ou de cession modifiant la composition d'une ou plusieurs UGT auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés, des réaffectations sont effectuées en utilisant une approche fondée sur la valeur relative, déterminée sur la base de la quote-part que représente l'activité cédée ou transférée dans les flux de trésorerie et dans la valeur terminale de l'UGT d'origine à la date de la cession ou du transfert.

Les tests de dépréciation sont réalisés à minima une fois par an sur les immobilisations à durée indéfinie ou non amortissables telles que les écarts d'acquisition (tests réalisés au cours du second semestre) ainsi que pour les immobilisations amortissables, dont l'amortissement n'a pas débuté, et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît, que ce soit pour un actif amortissable ou non.

A chaque date de clôture, les entités du Groupe apprécient s'il existe des événements ou circonstances indiquant qu'un actif a pu perdre de la valeur. De tels événements ou circonstances comprennent, notamment, des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, qui affectent l'environnement économique (débouchés commerciaux, sources d'approvisionnement, évolution d'indices ou de coûts, etc...) ou les hypothèses ou objectifs retenus par le Groupe (plan à moyen terme, études de rentabilité, part de marché, carnet de commandes, réglementation, litiges, etc.).

Si de tels événements ou circonstances existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation enregistrée dans le résultat opérationnel.

La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de cession et la valeur d'utilité d'un actif ou d'un groupe d'actifs, estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux d'actualisation de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital spécifique du Groupe (Weighted Average Cost of Capital - WACC) majoré éventuellement d'une prime de risque. Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts, ce qui aboutit à un résultat identique à celui qui aurait été obtenu en appliquant, comme requis par IAS 36, un taux avant impôts à des flux de trésorerie avant impôts.

La détermination des flux de trésorerie futurs est différente selon les actifs à tester :

¹ Une UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiables dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie fortement indépendants de ceux d'autres actifs ou groupes d'actifs

- (i) actifs affectés à des programmes, projets ou familles de produits : les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux d'actualisation de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique. Cet horizon long terme permet de mieux refléter les caractéristiques des cycles d'exploitation du Groupe (aéronautique et défense), définis par des actifs d'une durée de vie longue et des évolutions produits lentes ;
- (ii) écarts d'acquisition : les flux de trésorerie futurs attendus sont déterminés à partir des plans à moyen terme établis sur les quatre prochaines années et des flux attendus de la 5^{ème} à la 10^{ème} année (voire sur une période plus étendue pour certaines activités dont les cycles de développement et de production sont considérés comme longs) ; ces flux sont actualisés au taux d'actualisation de référence. La valeur d'utilité des actifs est l'addition de la valeur actualisée de ces flux et de la valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif représentatif de l'activité à long terme et issu de la période de 5 à 10 ans (voire au-delà pour certaines activités), en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une UGT fait ressortir une perte de valeur, après vérification de la valeur recouvrable des actifs pris isolément, la perte de valeur est affectée en premier lieu à l'écart d'acquisition puis aux actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables respectives.

En cas de perte de valeur avérée, toute dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition est définitive. Pour les autres actifs, les indices de perte de valeur sont analysés à chaque clôture ultérieure et, s'il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation, une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

n) Titres de participation, prêts et créances

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie « juste valeur par résultat » du fait que :

- ces actifs, de par leur nature, ne génèrent pas des flux de trésorerie constitués uniquement du paiement d'intérêts et du remboursement du principal à des dates définies ; et
- le Groupe n'a pas retenu l'option d'un classement de ces actifs dans la catégorie « juste valeur par OCI non recyclables ».

Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse. Pour les titres non cotés, la juste valeur correspond au coût dès lors que ce dernier constitue une estimation appropriée de la juste valeur. Dans le cas contraire, une méthode d'évaluation appropriée est utilisée.

Les prêts aux sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie « coût amorti ». Ils sont dépréciés selon le modèle général de dépréciation d'IFRS 9 qui consiste, dans un premier temps, à prendre en compte dans leur évaluation la perte attendue dans les 12 prochains mois, puis, en cas de dégradation significative du risque de crédit, à déterminer la dépréciation sur la base de la perte attendue jusqu'à la date de maturité.

Les clients et comptes rattachés et les actifs sur contrat sont dépréciés selon le modèle simplifié de dépréciation d'IFRS 9, compte tenu notamment de leur échéance généralement à court terme. Ce modèle consiste à calculer une dépréciation qui soit égale, à tout moment, à la perte attendue sur la durée de vie de l'actif.

Pour ces actifs, l'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'effectue à deux niveaux, au niveau collectif et au niveau individuel.

Au niveau collectif, la dépréciation pour pertes de crédit attendues est calculée pour l'ensemble des clients à l'exception des clients majeurs peu risqués et des créances étatiques pour lesquels aucune dépréciation collective n'est constatée.

Cette dépréciation collective est déterminée par zone géographique à partir d'un indicateur basé sur les notations des compagnies aériennes (selon les agences de notation ou analyses disponibles), ces dernières constituant la principale exposition au risque de crédit du Groupe

Au niveau individuel, vient s'ajouter une dépréciation pour pertes attendues complémentaires si la dégradation du risque de crédit d'un client, quel qu'il soit, est avérée (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire...) et est susceptible de conduire à la constatation d'une perte définitive.

o) Stocks et travaux en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût de revient, selon la méthode du coût moyen pondéré, et de leur valeur nette de réalisation.

Ce coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé et diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Lorsque les conditions d'éligibilité sont réunies, les frais financiers encourus durant la phase de production des stocks sont incorporés dans la valeur de ces derniers.

p) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie les disponibilités ainsi que les placements à court terme (inférieurs ou égaux à 3 mois) et les dépôts à terme avec des options de sortie exerçables inférieures à 3 mois sans pénalité, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui présentent un risque négligeable de variation de valeur.

Ces actifs sont, en fonction de leur nature, évalués à la valeur de marché (juste valeur) ou au coût amorti. Ceux évalués au coût amorti sont dépréciés selon le modèle général de dépréciation d'IFRS 9.

Les équivalents de trésorerie sur lesquels pèse une restriction d'utilisation (nantissement...) sont présentés en Autres actifs financiers pendant toute la période durant laquelle la restriction s'applique.

q) Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition, qu'ils aient été rachetés dans le cadre d'un contrat de liquidité ou d'un programme de rachat d'actions initiés par le Groupe. Les résultats de cession d'actions d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres sans affecter le résultat net de la période.

Dans le cas d'un programme de rachat d'actions en cours à la clôture, l'engagement ferme de rachat d'actions est matérialisé par la comptabilisation d'une dette sur acquisition de titres par contrepartie d'une diminution des réserves consolidées. Cette dette, qui est exclue du calcul de la position financière nette du Groupe, est apurée au rythme des décaissements consécutifs aux rachats d'actions réalisés.

r) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe est amené à accorder à ses salariés différents types de paiements fondés sur des actions : attribution d'actions gratuites, rémunération variable long terme sous la forme d'actions de performance et plans d'épargne Groupe avec ou sans effet de levier.

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », ces dispositifs sont évalués à leur juste valeur qui tient compte, le cas échéant, de l'incessibilité des actions octroyées pendant une période donnée et après déduction de la valeur actualisée des dividendes non perçus par les salariés pendant la période d'acquisition de droits. La juste valeur des instruments dénoués en actions est évaluée à la date d'attribution, la juste valeur des instruments dénoués en trésorerie fait l'objet d'une révision jusqu'au règlement. Pour les plans soumis à des conditions de performance, les conditions externes sont intégrées dans la juste valeur unitaire à la date d'octroi et les conditions internes sont reflétées dans le nombre d'instruments.

Ces avantages accordés aux salariés constituent des charges de personnel, reconnues de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits, en contrepartie des réserves consolidées pour les plans dénoués en actions, et en contrepartie d'un passif pour les plans dénoués en trésorerie.

s) Provisions

Le Groupe enregistre des provisions lorsqu'une obligation actuelle (légale ou implicite) probable, ou éventuelle dans le cadre de regroupements d'entreprises, résultant d'événements passés est constatée, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources, estimée de manière fiable.

Pour les taxes prélevées par les autorités publiques, le passif est comptabilisé en date du fait générateur propre à chaque taxe, tel que celui-ci est défini par la réglementation locale applicable.

Provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons

Une provision pour pertes à terminaison, dans le cas des contrats gérés à l'avancement, ou provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de biens, est comptabilisée dès lors que :

- un contrat ou un ensemble contractuel, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour le Groupe, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation du Groupe et les avantages économiques attendus en contrepartie peuvent être estimés de manière fiable ;
- il existe une probabilité forte que le contrat ou que l'ensemble contractuel se révèle déficitaire (contrat ou ensemble contractuel dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus en contrepartie).

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Au cas particulier des contrats de vente de première monte, les avantages économiques attendus s'entendent comme étant les flux de ces contrats associés aux flux hautement probables des activités de rechanges découlant de ces contrats.

Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Pour les contrats déficitaires, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des stocks et en-cours (pour la part de production déjà réalisée et directement rattachable au contrat ou à l'ensemble contractuel déficitaire) et comptabilisées en provisions pour le complément.

Provisions pour garanties financières relatives aux ventes

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le Groupe est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent pour le Groupe à donner sa caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client ;
- les garanties de valeur d'actif qui consistent pour le Groupe à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Ces engagements pris par le Groupe, conjointement avec son partenaire General Electric, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent, en général, à sa quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont effectivement mis en place qu'à la demande du client.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par le Groupe. En effet, les obligations du Groupe sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gage.

Les garanties ainsi mises en place font l'objet d'une provision qui tient compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie future de ressources pour le Groupe.

Provisions pour garanties standard et garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des décaissements futurs jugés probables. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie et des coûts de réparation estimés.

Provisions pour restructuration

Elles sont constituées dès lors que le plan constitue un engagement vis-à-vis des tiers et qu'il a fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture.

t) Engagements de retraite et prestations assimilées

En conformité avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites, indemnités de fin de carrière, régimes de préretraite ...) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, jubilés, primes d'ancienneté ...).

Pour les régimes de base et les autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges de la période les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est constatée.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions pour engagements sont calculées selon la méthode des unités de crédit projetées qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de rotation du personnel, ...) et financières (taux d'actualisation, taux de progression des salaires,...). Les évaluations actuarielles sont réalisées pour chaque arrêté comptable faisant l'objet d'une publication.

Lorsque les régimes sont financés, les actifs de couverture constitués auprès d'organismes assurant le versement des rentes dans les pays concernés, sont évalués à leur juste valeur et l'insuffisance de la juste valeur des actifs de couverture par rapport à la valeur actualisée des obligations est provisionnée.

Un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

Conformément à IAS 19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global », au sein des capitaux propres, sans reclassement ultérieur en résultat.

Le Groupe présente la charge découlant de ces régimes en distinguant les impacts opérationnels des impacts financiers :

- La charge relative au coût des services rendus de la période est présentée en résultat opérationnel, ainsi que la reconnaissance immédiate du coût des services passés lié à la mise en place d'un nouveau régime ou à la modification ou liquidation d'un régime existant ;
- La charge relative à la désactualisation des passifs (actifs) nets des régimes est présentée en résultat financier.

u) Dettes soumises à des conditions particulières

Le Groupe reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements et éventuellement des flux de rechanges.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan consolidé dans la rubrique « Dettes soumises à des conditions particulières ».

A l'origine elles sont évaluées pour la contrepartie de la trésorerie reçue ou, lorsqu'elles sont acquises, pour la valeur des flux futurs probables actualisés aux conditions de marché à la date

d'acquisition. Puis, à chaque clôture, elles sont évaluées selon la méthode du coût amorti en tenant compte des prévisions de remboursement les plus récentes.

Régulièrement, la valeur actualisée des prévisions de remboursements, reflétant la meilleure estimation de la Direction, est comparée à la valeur nette comptable de l'avance remboursable, définie comme étant la somme des montants encaissés majorée, le cas échéant, des intérêts capitalisés à la date d'arrêté et minorée des remboursements effectués. Si cette analyse conduit, trois années consécutives, à estimer que la valeur actuelle des remboursements probables est durablement différente (inférieure ou supérieure) de la valeur comptable de l'avance remboursable, la fraction de l'avance ainsi estimée et non encore comptabilisée est alors constatée en résultat.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, le Groupe continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

v) Passifs financiers portant intérêts

Les passifs financiers portant intérêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur du montant reçu, déduction faite des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. En dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (Note 3.w), les passifs financiers portant intérêts sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

w) Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des dérivés pour couvrir ses expositions résultant de ses activités opérationnelles et financières. Ces dérivés sont principalement destinés à couvrir son exposition aux risques de variation des cours de change, mais également aux risques de variation des taux d'intérêt. Les dérivés utilisés peuvent notamment être des dérivés de change fermes ou optionnels ou des swaps de taux (la politique de gestion des risques de marché du Groupe est détaillée dans la Note 33 - Gestion des risques de marché et dérivés).

La majorité des dérivés est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers (modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs ou de valorisation d'option). Le risque de contrepartie et le risque de crédit propre sont pris en compte dans la valorisation des dérivés.

Pour qu'un instrument de couverture, dérivé ou non, puisse être utilisé dans le cadre de la comptabilité de couverture, il est nécessaire de désigner et documenter une relation de couverture entre cet instrument et l'élément couvert, et de démontrer, au travers de tests d'efficacité documentés, son efficacité dès l'origine et tout au long de la vie de l'instrument.

En matière de couverture du risque de change, les principes comptables applicables aux dérivés de change sont détaillés en Note 3.f.

Certains dérivés servant à la couverture de l'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt sur des actifs ou passifs financiers à taux fixe peuvent être désignés comme instrument de couverture dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur. Dans ce cas, les dettes financières couvertes par des dérivés de taux d'intérêt (swaps de taux principalement) sont réévaluées à la juste valeur au titre du risque couvert. Les variations de juste valeur des dettes couvertes sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques de juste valeur des swaps de taux pour la partie efficace.

x) Cessions de créances

Le Groupe procède à des cessions de créances commerciales auprès d'institutions financières, généralement dans le cadre de lignes de cession de créances confirmées. Seules les cessions emportant transfert des droits aux flux futurs de trésorerie des créances et transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à la propriété des créances (défaut de paiement, risque de retard de paiement ...), permettent la décomptabilisation de ces actifs du bilan.

y) Structure du bilan consolidé

Le Groupe exerce dans ses différents secteurs, et pour une part significative, des activités à cycle d'exploitation long. En conséquence, les actifs et passifs généralement réalisés ou dénoués dans le cadre du cycle d'exploitation des activités (stocks et en-cours, créances, avances et acomptes reçus des clients, fournisseurs, autres créditeurs et dérivés de change,...), sont présentés sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an. Les autres actifs et passifs financiers, ainsi que les provisions, sont en revanche considérés comme courants s'ils ont une échéance à moins d'un an à la date de clôture de l'exercice, et comme non courants au-delà.

z) Résultat opérationnel courant

Le Groupe présente un agrégat intermédiaire, « Résultat opérationnel courant », au sein du résultat opérationnel pour une meilleure lisibilité de la performance opérationnelle.

Ce sous-total inclut notamment la quote-part de résultat net des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence car elles exercent toutes une activité qui se situe dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe.

Ce sous-total exclut les éléments (charges et produits) qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, fréquence et/ou importance relative. Ces charges et produits concernent :

- les pertes de valeur sur écarts d'acquisition, les pertes de valeur ou, le cas échéant, les reprises de pertes de valeur sur actifs incorporels, liés aux programmes, projets ou familles de produits, étant générées par un événement qui modifie de manière substantielle la rentabilité économique des programmes, projets ou famille de produits concernés (ex : diminution significative des volumes prévisionnels, difficultés rencontrées lors de la phase de développement, renégociation d'accords commerciaux, modifications importantes du processus de production,...) y compris pour les sociétés mises en équivalence ;
- les plus et moins-values de cessions d'activités ;
- les produits de réévaluation de participations antérieurement détenues dans des activités en cas d'acquisition par étapes ou d'apports à des coentreprises ;
- d'autres éléments inhabituels et matériels dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante, notamment les coûts de restructuration.

Note 4 - Principales sources d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés, préparés conformément aux normes comptables internationales « IFRS » décrites ci-dessus, implique que la Direction du Groupe procède à certaines estimations et retienne des hypothèses qui affectent la valorisation des résultats, des actifs et des passifs consolidés.

Les hypothèses utilisées sont différenciées selon les activités du Groupe et sont considérées comme réalistes et raisonnables. Les estimations induites sont fondées sur l'expérience passée du Groupe et intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture ainsi que les informations, notamment contractuelles et commerciales, disponibles à la date de préparation des états financiers.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Elles prennent en compte les effets identifiés à date de la crise sanitaire.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, notamment dans le cadre de l'évolution de l'environnement économique mondial et de l'environnement propre aux secteurs d'activité du Groupe, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. En pareil cas, les hypothèses et le cas échéant les montants comptables des éléments d'actif et de passif concernés sont ajustés en conséquence.

Par ailleurs, les études de sensibilité réalisées par le Groupe en faisant évoluer les hypothèses utilisées sur les principales sources d'estimation permettent d'analyser les effets liés à la volatilité et au manque de visibilité de l'environnement économique global, notamment dans certains secteurs d'activité du Groupe. Ces analyses sont revues régulièrement par la Direction.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

a) Estimations liées aux programmes et contrats

Les estimations principales et significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers ont trait à la préparation des prévisions des flux futurs de trésorerie au titre des programmes et contrats (business plan). Le montant total des flux de trésorerie attendus au titre d'un programme ou contrat traduit la meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce programme ou contrat.

Les hypothèses utilisées et les estimations induites liées aux programmes et contrats portent sur des périodes de temps parfois très longues, jusqu'à plusieurs dizaines d'années, et tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles ainsi que des impacts de la stratégie climat afférentes à chacun des programmes et contrats étudiés.

Ces estimations sont principalement soumises aux hypothèses de volumes et de cadences associées aux produits vendus, aux hypothèses de prix de vente et de coûts de production associés, des cours de change des devises dans lesquels les ventes et les achats sont libellés ainsi que d'aléas et risques contractuels normaux au titre de dépassements de coûts prévisibles. Elles sont également soumises, dans les cas où les flux futurs sont actualisés, au taux d'actualisation propre retenu pour chaque programme et contrat.

Les hypothèses volumes du Groupe sont élaborées en interne pour chaque segment sur lequel les sociétés du Groupe sont présentes : aviation commerciale, aviation d'affaires, aviation militaire, hélicoptères, autres. Ces hypothèses s'appuient sur des sources disponibles (programmes,

commandes, ...) pour la vision court terme et sur des sources externes (publications, communications avionneurs, communications IATA, études de marché, ...) pour la vision moyen et long terme. Régulièrement mises à jour, notamment sur la partie court terme pour tenir compte des évolutions programmes, elles font l'objet d'une validation par la Direction au moins une fois par an sur l'ensemble de l'horizon à moyen et long terme.

Les prévisions de flux futurs de trésorerie (actualisées ou non en fonction des cas) sont utilisées dans la détermination des éléments suivants :

- **dépréciation des actifs immobilisés** : les écarts d'acquisition ainsi que les actifs affectés à des programmes (programmes aéronautiques, frais de développement et actifs corporels de production) font l'objet de tests de dépréciation comme indiqué en Note 3.m. Les valeurs recouvrables de ces actifs sont déterminées essentiellement sur la base de prévisions de flux futurs de trésorerie.

- **capitalisation des frais de développement** : les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées dans la Note 3.j. La détermination des avantages économiques futurs, critère nécessaire et fondamental à l'activation des frais d'un projet, est réalisée sur la base des prévisions de flux futurs de trésorerie. Le Groupe a également recours à des estimations afin de déterminer la durée d'utilité de ces projets.

- **marges à terminaison sur les contrats à l'avancement** : le Groupe comptabilise ces contrats au moyen de la méthode de l'avancement par les coûts, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution du contrat, évaluée sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaires afin de couvrir les risques et obligations du Groupe est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en provision pour pertes à terminaison ou conduit préalablement à déprécier les coûts d'exécution des contrats s'il en existe pour ensuite comptabiliser une provision pour pertes à terminaison pour le solde résiduel de la perte.

- **rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires** : les hypothèses de volume de livraisons sont utilisées dans certains contrats pour cadencer la reconnaissance du chiffre d'affaires. Elles influent donc sur le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires.

- **contreparties variables** : le prix de transaction peut être composé à la fois d'un montant fixe et d'une contrepartie variable, cette dernière pouvant notamment dépendre d'hypothèses de volumes qu'il conviendra d'estimer.

- **pertes sur engagements de livraisons** : des contrats ou des ensembles contractuels de vente de biens peuvent se révéler déficitaires. Pour tous les contrats ou ensembles contractuels, le Groupe procède à l'estimation du volume des biens à livrer ainsi qu'à l'estimation des activités de services et rechanges directement associées à ces livraisons de biens, ces activités pouvant être contractualisées ou hautement probables. Si cet ensemble se révèle déficitaire, et donc qu'une perte est probable, une provision pour pertes sur engagements de livraisons est constituée. Elle fait appel à des estimations, notamment sur le volume de biens à produire et livrer au titre des contrats ou des ensembles contractuels, sur le volume d'activités de services et rechanges directement associées à la livraison de ces biens, sur les coûts de production prévisionnels et sur les avantages économiques attendus en contrepartie.

- **avances remboursables** : les prévisions de remboursements des avances remboursables reçues de la part d'organismes publics sont basées sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements et des pièces de rechange, le cas échéant. Elles sont donc issues des business plan préparés par les directions opérationnelles.

Toute modification des estimations et hypothèses, retenues pour la détermination des prévisions de flux futurs de trésorerie au titre des programmes et des contrats, pourrait avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe et/ou sur les montants inscrits à son bilan. Dans ce cadre, les principales hypothèses retenues, intègrent des aléas, font l'objet d'analyses de sensibilité systématiques et sont revues régulièrement par la Direction.

b) Provisions

Le montant des provisions est déterminé au plus juste par la Direction sur la base des informations disponibles, de l'expérience acquise et, dans certains cas, d'estimations d'experts.

L'estimation des provisions relatives aux engagements contractuels du Groupe sur les délais et les spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements du Groupe dans le contexte général de chaque programme, en particulier au regard des changements de spécifications intervenus au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.

Les provisions pour restructuration sont évaluées en tenant compte de la meilleure estimation des coûts à la date de clôture.

Les provisions contractuelles relatives aux garanties de fonctionnement émises par le Groupe tiennent compte de paramètres tels que la fréquence et le coût estimé des réparations. L'appréciation de la valeur de ces obligations peut être fondée sur une évaluation statistique.

Par ailleurs, l'estimation des provisions relatives aux garanties financières accordées par le Groupe est basée sur la valeur estimée des actifs sous-jacents faisant l'objet des garanties financières, sur la probabilité de défaut des compagnies clientes, ainsi que, le cas échéant, sur le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie.

Lors du dénouement de ces obligations, le montant des coûts ou pénalités qui seront finalement encourus ou payés pourra différer sensiblement des montants initialement provisionnés et régulièrement revus et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés.

c) Engagements de retraites et prestations assimilées

L'évaluation par le Groupe des actifs et passifs afférents aux engagements de retraites et autres engagements postérieurs à l'emploi requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent des hypothèses actuarielles telles que le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires, la date de départ à la retraite ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Les calculs actuariels induits sont réalisés par des actuaires externes au Groupe. A la date de préparation des états financiers, le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer ces engagements sont appropriées et justifiées.

Cependant, dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, notamment concernant le taux d'actualisation retenu, il pourrait en résulter une modification substantielle des passifs présentés au

bilan, relatifs à ces engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi, et des capitaux propres.

d) Créances clients, actifs sur contrats et autres créances

Une estimation des risques sur encaissements basée notamment sur des renseignements commerciaux, sur les tendances économiques du moment et sur la solvabilité de chaque client est mise en œuvre afin de déterminer, client par client, une éventuelle dépréciation en complément de la dépréciation pour pertes attendues qui elle, est estimée globalement pour l'ensemble des clients à l'exception des clients majeurs peu risqués et des créances étatiques.

Par ailleurs, le caractère particulier des créances sur des entités bénéficiant de la garantie d'un Etat est pris en compte dans l'appréciation, au cas par cas, du risque de non recouvrement et donc dans l'estimation du montant de la dépréciation éventuelle.

e) Allocation du prix d'acquisition d'un regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (ou « purchase accounting ») : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis ou assumés sont évalués à la juste valeur.

L'une des estimations les plus significatives lors de la comptabilisation d'une acquisition réside dans la détermination même de la juste valeur et des hypothèses utilisées pour la déterminer. Si la juste valeur de certains éléments acquis peut être évaluée de façon précise, tels que par exemple les actifs corporels (recours au prix de marché), d'autres en revanche s'avèrent plus complexes à évaluer tels que par exemple les actifs incorporels ou les passifs éventuels. Ces évaluations sont généralement confiées à des experts indépendants qui fondent leurs travaux sur des hypothèses et sont amenés à estimer l'effet d'événements futurs, incertains à la date d'acquisition.

f) Litiges

Certaines filiales du Groupe peuvent être parties à des procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales susceptibles, au regard des incertitudes éventuelles, d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe, comme décrit dans la Note 37 - Litiges.

La Direction du Groupe procède au recensement des procédures en cours, revoit régulièrement leur évolution et apprécie la nécessité de constituer les provisions adéquates ou d'en faire évoluer leur montant, si la survenance d'événements en cours de procédure nécessitait une réappréciation du risque. Des conseillers internes ou externes participent à l'estimation du risque et à la détermination des coûts pouvant être encourus.

La décision de provisionner un risque ainsi que le montant de la provision à retenir sont fondés sur l'appréciation du risque au cas par cas, sur l'estimation par la Direction du caractère non favorable du dénouement de la procédure en question (caractère probable) et sur la capacité à estimer de façon fiable le montant associé.

Note 5 - Changement de méthode

Décision IFRS IC avril 2021 - Attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services (IAS19)

Mise en œuvre :

Le Groupe a pris note de la décision IFRIC concernant la norme IAS 19 et a examiné son champ d'application au titre de la répartition du coût des services associés à un régime de prestations définies.

La décision de l'IFRIC remet en question l'étalement de la dette dans le cas particulier d'un régime à prestations définies qui aurait les caractéristiques suivantes :

- La prestation finale est soumise à une condition de présence lors de la retraite ;
- La prestation finale dépend du nombre d'années d'ancienneté ;
- Le nombre d'années est plafonné.

Le Groupe a identifié que l'application de la décision IFRIC sur IAS19 concernait essentiellement les indemnités de fin de carrière provisionnées en France.

Jusqu'alors, la dette était étalée de manière linéaire entre la date d'embauche du salarié et la date de départ à la retraite.

Dorénavant, la dette sera étalée de façon linéaire uniquement sur les dernières années correspondant à la borne inférieure du palier de droits atteint par le bénéficiaire au moment de son départ à la retraite ou à partir de la date d'embauche si la période d'activité avant la retraite est inférieure.

Compte tenu des caractéristiques des autres régimes potentiellement concernés, le Groupe n'a pas identifié d'impact dans les autres pays où il est implanté à l'exception de la Tunisie et de la Thaïlande.

Première application :

Safran a mis en œuvre les changements requis par cette décision.

Il s'agit d'une application rétrospective (changement de méthode) dont l'impact net d'impôt a été inscrit en réserves sur l'exercice 2020.

Le compte de résultat 2020 n'a pas été retraité, l'impact étant non significatif.

Le bilan 2020 a été retraité. L'application de la décision IFRIC a pour effet :

- Une diminution de la provision pour avantages au personnel de 52 millions d'euros ;
- Un ajustement des impôts différés associés de 14 millions d'euros ;
- Une augmentation des capitaux propres de 38 millions d'euros.

A ces retraitements, s'ajoute l'application de la décision d'IFRIC sur les titres mis en équivalence qui se traduit par :

- Une augmentation supplémentaire des capitaux propres de 2 millions d'euros ;
- Une augmentation de la valeur des titres mis en équivalence de 2 millions d'euros.

Note 6 - Evolution du périmètre

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE 2021

Safran a cédé le 1^{er} juin 2021 les activités opérationnelles de ses filiales EVAC GmbH en Allemagne et Monogram Train LLC aux Etats Unis. Ces filiales fabriquent des toilettes et des compartiments toilettes intégrés pour les trains.

Par ailleurs, le 30 novembre 2021, Safran a cédé sa filiale Safran Ventilation Systems Oklahoma qui a repris son nom d'origine « Enviro systems LLC ». Cette filiale est un des leaders dans la fabrication des systèmes de conditionnement et de pressurisation d'air cabine (ECS) sur le segment de l'aviation générale.

Ces cessions représentent un impact de 71 millions d'euros aux bornes du Groupe.

RAPPEL DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE 2020

Pas de mouvement significatif en 2020.

Note 7 - Information sectorielle

Secteurs présentés

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel reflète les différentes activités de Safran.

Les secteurs opérationnels du Groupe correspondent aux regroupements de filiales autour des filiales de rang 1 (« paliers »), ces paliers étant organisés autour de la nature des produits vendus et des services rendus.

Safran organise son pilotage opérationnel autour de 3 secteurs opérationnels qui agissent dans des domaines d'activités cohérents caractérisés par leurs produits et leurs marchés.

Secteur Propulsion aéronautique et spatiale

Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de propulsion et des transmissions de puissance mécanique pour une large gamme d'applications : avions commerciaux, avions militaires de combat, d'entraînement et de transport, hélicoptères civils et militaires, drones. Ce secteur comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

Secteur Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems

Le Groupe couvre l'ensemble du cycle de vie des équipements et sous-systèmes destinés aux avions et aux hélicoptères civils et militaires.

Il est présent dans les systèmes d'atterrissage et de freinage, dans les nacelles et inverseurs, dans l'avionique (commandes de vol et systèmes d'information embarqués), dans les systèmes de sécurité (toboggans d'évacuation, systèmes d'arrêt d'urgence, masques à oxygènes), dans les calculateurs embarqués et systèmes de carburant.

Il est également présent dans les différentes étapes de la chaîne électrique, les systèmes de gestion de la puissance électrique et les services d'ingénierie associés.

Enfin, il regroupe toutes les activités destinées aux marchés de la défense navale, et terrestre : équipements optroniques et viseurs, navigation et capteurs, modernisation du combattant et drones.

Ce secteur comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

Secteur Aircraft Interiors

Cette activité rassemble les activités liées au marché BFE (Buyer Furnished Equipment), dont les clients directs sont essentiellement les compagnies aériennes. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise notamment des sièges passagers (toutes classes : première, affaire, économique) et d'équipages ainsi que des intérieurs de cabine complets, coffres à bagages, séparateurs de classe, panneaux d'habillage, solutions de réaménagement de cabines, systèmes de réfrigération, galleys, inserts et trolleys, containers cargo, etc.

Elle inclut également les équipements complexes des cabines et les solutions axées sur le confort passager (distribution d'eau sanitaire et blocs toilettes, systèmes de ventilation ainsi que des systèmes de divertissement à bord IFEC - In Flight Entertainment and Connectivity).

Holding et autres

Sous la terminologie « Holding et autres », le Groupe regroupe les activités propres à Safran et aux holdings dans certains pays.

Mesure de la performance des secteurs présentés

Les informations présentées par secteur dans les tableaux page 8 sont intégrées dans celles présentées au Directeur Général, qui, conformément à l'organisation de la gouvernance du Groupe, a été identifié comme le « Principal Décideur Opérationnel » aux fins d'évaluation de la performance des secteurs d'activité et d'allocation des ressources entre ces différentes activités.

La mesure de performance de chaque secteur d'activité, telle que revue par le Directeur Général, est fondée sur les données ajustées contributives telles qu'explicitées dans le préambule (cf. page 3).

Les données par secteur d'activité suivent les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les comptes consolidés (cf. Note 3 - Principes et méthodes comptables) à l'exception des retraitements opérés pour les données ajustées (cf. Préambule).

Les cessions inter-secteurs sont réalisées aux conditions de marché.

Le cash-flow libre représente le solde des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles après déduction des décaissements nets liés aux investissements incorporels et corporels.

Le besoin en fonds de roulement brut opérationnel (BFR) représente le solde brut des créances clients, des stocks et des dettes fournisseurs.

Les actifs sectoriels représentent la somme des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles, des droits d'utilisation, des co-entreprises comptabilisées par mise en équivalence et de l'ensemble des actifs courants à l'exception de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des actifs d'impôt.

Les actifs non courants sont composés des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles, des droits d'utilisation ainsi que des co-entreprises et entreprises associées comptabilisées par mise en équivalence.

Les éléments chiffrés de l'information sectorielle 2020 et 2021 sont présentés aux pages 8 à 10.

Information sectorielle

Les secteurs opérationnels et les agrégats présentés sont définis en Note 7.

Au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Propulsion aéronautique et spatiale	Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems	Aircraft Interiors	Total secteurs opérationnels	Holding & autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Effets des regroupements d'entreprises	Total en données consolidées
Chiffre d'affaires	7 439	6 325	1 475	15 239	18	15 257	(124)	-	15 133
Résultat opérationnel courant (1)	1 342	650	(167)	1 825	(20)	1 805	(141)	(395)	1 269
Autres produits et charges opérationnels non courants	(310)	(86)	(17)	(413)	8	(405)	-	-	(405)
Résultat opérationnel	1 032	564	(184)	1 412	(12)	1 400	(141)	(395)	864
Cash-flow libre	1 331	692	(181)	1 842	(162)	1 680	-	-	1 680
BFR brut opérationnel	(1 934)	1 351	811	228	(135)	93	-	-	93
Actifs sectoriels	15 790	12 007	4 885	32 682	2 060	34 742	-	-	34 742
(1) Dont dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(548)	(400)	(132)	(1 080)	(57)	(1 137)	(6)	(366)	(1 509)
Dont dépréciations d'actifs	89	(4)	(16)	69	8	77	1	-	78

Au 31 décembre 2020 *

(en millions d'euros)	Propulsion aéronautique et spatiale	Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems	Aircraft Interiors	Total secteurs opérationnels	Holding & autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Effets des regroupements d'entreprises	Total en données consolidées
Chiffre d'affaires	7 663	6 893	1 922	16 478	20	16 498	133	-	16 631
Résultat opérationnel courant (1)	1 192	687	(174)	1 705	(19)	1 686	129	(422)	1 393
Autres produits et charges opérationnels non courants	(157)	(233)	(72)	(462)	(4)	(466)	-	-	(466)
Résultat opérationnel	1 035	454	(246)	1 243	(23)	1 220	129	(422)	927
Cash-flow libre	796	811	(377)	1 230	(157)	1 073	-	-	1 073
BFR brut opérationnel	(1 617)	1 322	806	511	(157)	354	-	-	354
Actifs sectoriels	15 681	11 858	4 906	32 445	2 056	34 501	-	-	34 501
(1) Dont dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(390)	(332)	(52)	(774)	(49)	(823)	(3)	(386)	(1 212)
Dont dépréciations d'actifs	(58)	(28)	(61)	(147)	-	(147)	(2)	-	(149)

* les données publiées au titre de l'exercice 2020 ont été retraitées de l'impact du changement de méthode lié à la décision IFRIC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf. Note 5 - Changement de méthode)

Note 8 - Chiffre d'affaires

L'activité du Groupe reste affectée par la crise Covid-19 sur l'exercice 2021 malgré une reprise de l'activité au regard de 2020.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITES

Au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Propulsion aéronautique et spatiale	Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems	Aircraft Interiors	Holding et autres	Total
Nature de biens / services					
Première monte et vente d'équipements	2 662	3 809	1 036	-	7 507
Services	4 609	2 115	405	-	7 129
Ventes d'études	96	282	28	10	416
Autres	27	50	(4)	8	81
Chiffre d'affaires total	7 394	6 256	1 465	18	15 133
Rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires					
A un moment précis	5 657	5 478	1 453	14	12 602
A l'avancement	1 737	778	12	4	2 531
Chiffre d'affaires total	7 394	6 256	1 465	18	15 133

Au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	Propulsion aéronautique et spatiale	Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems	Aircraft Interiors	Holding et autres	Total
Nature de biens/services					
Première monte et vente d'équipements	2 893	4 482	1 411	-	8 786
Services	4 723	2 126	478	-	7 327
Ventes d'études	86	238	22	13	359
Autres	52	87	13	7	159
Chiffre d'affaires total	7 754	6 933	1 924	20	16 631
Rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires					
A un moment précis	6 162	6 127	1 905	16	14 210
A l'avancement	1 592	806	19	4	2 421
Chiffre d'affaires total	7 754	6 933	1 924	20	16 631

Le chiffre d'affaires est ventilé selon 4 natures de vente qui reflètent au mieux les principales activités de l'entreprise :

- Les ventes de première monte et les ventes d'équipements

Ces ventes reflètent les quantités livrées au titre des contrats ou des programmes avion, hélicoptère et défense ainsi que les financements contractuels reçus des clients pour le développement de ces produits.

- Les services qui regroupent la livraison des pièces de rechange et les contrats de maintenance

Ces ventes sont conditionnées par les réparations et l'entretien des flottes des compagnies aériennes ou des clients hélicoptères. Leur regroupement est lié à la nature des services rendus et aux volumes qui sont moins prédictibles car dépendants de l'état des flottes des compagnies aériennes.

- Les ventes d'études et de développement

Ces activités de développement, qui constituent des obligations de prestation distinctes, font l'objet de contrats fermes. Ce sont des activités bien spécifiques réalisées sur des projets/programmes donnés.

- Les activités diverses regroupées dans « Autres ».

En ce qui concerne le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires, il est précisé pour chacun des secteurs d'activité :

Le chiffre d'affaires reconnu « à un moment précis » est très prédominant dans le Groupe.

Le chiffre d'affaires reconnu « à l'avancement » concerne majoritairement les activités liées aux contrats de service et de support dans le secteur Propulsion et dans les activités aéronautiques au sein du secteur Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems.

Il intègre aussi les activités liées aux contrats qui sont traités comme une obligation de prestation globale.

OBLIGATIONS DE PRESTATIONS RESTANT A FOURNIR

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins d'un an	Au-delà	Total
Obligations de prestations restant à fournir au 31.12.2020	9 180	37 859	47 039
Obligations de prestations restant à fournir au 31.12.2021	9 625	43 722	53 347

Ces obligations de prestations sont relatives aux quantités/prestations/services fermes qui restent à livrer et à réaliser sur les contrats en cours à la clôture de l'exercice.

Les obligations restant à fournir sont en hausse de 6 466 millions d'euros. Cette hausse s'explique essentiellement par les nouveaux contrats de service qui ont été signés ou restructurés dans la branche Propulsion

Note 9 - Détail des autres principales composantes du résultat opérationnel

AUTRES PRODUITS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Crédit impôt recherche	149	160
Autres subventions d'exploitation (1)	81	186
Autres produits d'exploitation	37	27
Total	267	373

(1) Dont 169 M€ de subventions au titre de la Recherche et Technologie en 2021 (82 M€ en 2020).

CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE

Les consommations de l'exercice se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Fournitures, matières premières et autres	(3 483)	(3 236)
Marchandises	(18)	(19)
Variation de stocks	(149)	(97)
Coûts des contrats	17	46
Sous-traitance	(2 693)	(2 635)
Achats non stockés	(399)	(391)
Services extérieurs	(1 725)	(1 667)
Total	(8 450)	(7 999)

FRAIS DE PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Salaires et traitements	(3 375)	(3 303)
Charges sociales	(1 320)	(1 273)
Participation des salariés	(103)	(132)
Intéressement	(15)	(22)
Abondement	(33)	(2)
Forfait social	(28)	(35)
Autres coûts sociaux	(154)	(152)
Total	(5 028)	(4 919)

Les frais de personnel incluent les mesures mises en œuvre par le Groupe afin de faire face à la crise sanitaire :

- Dispositif d'activité partielle ;
- Indemnités versées par les Etats relatives aux aides gouvernementales comptabilisées en moins des charges de personnel pour 109 millions d'euros (246 millions d'euros en 2020) ;
- Plans d'adaptation des effectifs ;
- Conséquences des accords sur la distribution aux salariés en France.

La moyenne des effectifs inscrits, hors sociétés contrôlées conjointement, est de 77 008 personnes en 2021 (86 785 personnes en 2020).

DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Dotations nettes aux amortissements		
- immobilisations incorporelles	(732)	(679)
- immobilisations corporelles	(604)	(600)
- droits d'utilisation d'actifs	(111)	(101)
Total dotations nettes aux amortissements (1)	(1 447)	(1 380)
Total dotations nettes aux provisions	235	(129)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(1 212)	(1 509)

(1) Dont amortissements des actifs valorisés à la juste valeur lors de la fusion Sagem SA/Snecma : (39) M€ au 31 décembre 2021 contre (46) M€ au 31 décembre 2020, lors de l'acquisition de l'ex Zodiac Aerospace : (291) M€ au 31 décembre 2021 contre (304) M€ au 31 décembre 2020 et lors des autres acquisitions : (36) M€ au 31 décembre 2021 contre (36) M€ au 31 décembre 2020.

DEPRECIATIONS D'ACTIFS

<i>(en millions d'euros)</i>	Dotations		Reprises	
	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021
Immobilisations incorporelles et corporelles et droits d'utilisation d'actifs	(73)	(19)	4	17
Actifs financiers	(5)	(12)	1	9
Coûts des contrats	(2)	-	5	8
Stocks et en-cours de production	(492)	(376)	497	468
Créances	(107)	(70)	24	55
Actifs sur contrats	(10)	(2)	9	-
Total	(689)	(479)	540	557

Les dépréciations relatives aux créances correspondent essentiellement aux dépréciations pour pertes de crédit attendues et avérées sur les compagnies aériennes.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Plus et moins-values de cessions d'actifs	(7)	(17)
Redevances, brevets et licences	(30)	(29)
Pertes sur créances irrécouvrables	(8)	(11)
Autres produits et charges d'exploitation (1)	193	213
Total	148	156

(1) Dont 87 M€ en 2020 et 107 M€ en 2021 liés à la révision des probabilités de remboursement des dettes soumises à des conditions particulières (cf. Note 28 - Dettes soumises à des conditions particulières)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Plus-value de cession d'activités	-	71
Pertes de valeur nettes des reprises sur actifs	(286)	(309)
Autres éléments inhabituels	(180)	(167)
Total	(466)	(405)

Au 31 décembre 2021, les plus-values de cession d'activités correspondent aux mouvements présentés à la note 6 - Evolution du périmètre.

Les pertes de valeurs relatives à des dépréciations d'actifs incorporels pour (309) millions d'euros, se décomposent principalement comme suit :

- (76) millions d'euros au titre de programmes aéronautiques du secteur Propulsion aéronautique et spatiale ;
- (76) millions d'euros au titre d'un programme aéronautique du secteur Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems ;
- (146) millions d'euros nets d'impôts au titre d'actifs incorporels d'une entité mise en équivalence.

Les autres éléments inhabituels pour (167) millions d'euros sont principalement composés :

- de coûts de restructuration comprenant des plans d'adaptation, des coûts de fermeture de sites et des coûts liés à l'Accord de Transformation d'Activité ;
- de coûts au titre d'un protocole d'accord signé entre le Groupe Safran et un de ses partenaires commerciaux suite à la finalisation de discussions commerciales au titre des années passées sur un contrat en vigueur ;
- de produits liés à des plus-values de cession d'ensembles immobiliers.

Au 31 décembre 2020, le Groupe a constaté en résultat non courant des pertes de valeurs principalement constituées d'une dépréciation d'un actif incorporel pour (286) millions d'euros sur des programmes aéronautiques.

Les autres éléments inhabituels pour (180) millions d'euros correspondaient principalement à des coûts de restructuration pour (182) millions d'euros comprenant des plans d'adaptation pour (131) millions d'euros et des coûts liés à l'accord de transformation de l'activité pour (51) millions d'euros (majorations d'indemnités de départ à la retraite et d'aides à la mobilité externe essentiellement).

Note 10 - Résultat financier

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2021
Charges financières liées aux passifs financiers portant intérêts	(80)	(100)
Produits financiers liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie	22	15
Coût de la dette nette	(58)	(85)
Perte ou gain lié aux dérivés de couverture de change	(216)	(528)
Perte ou gain de change	(125)	106
Ecart de change net sur les provisions	84	(75)
Résultat financier lié au change	(257)	(497)
Perte ou gain lié aux dérivés de couverture de taux d'intérêt	-	(2)
Plus ou moins-values de cession d'actifs financiers	(1)	1
Variation de valeur des actifs à la juste valeur par résultat	(12)	-
Dividendes reçus	2	4
Autres provisions financières	-	1
Composante financière de la charge IAS19	(7)	(5)
Effets de la désactualisation	(28)	(9)
Autres	4	(4)
Autres produits et charges financiers	(42)	(14)
Résultat financier	(357)	(596)
Dont charges financières	(469)	(723)
Dont produits financiers	112	127

Au 31 décembre 2021, la perte liée aux dérivés de couverture de change de (528) millions d'euros est constituée des variations de juste valeur des dérivés de change afférents aux flux qui seront comptabilisés en résultat sur des périodes futures.

Le gain de change de 106 millions d'euros inclut :

- Un gain de change de 136 millions d'euros correspondant au résultat du dénouement des dérivés de change affectés aux flux d'exploitation qui sont comptabilisés en résultat sur la période. Ce gain de change traduit l'écart entre le cours garanti par les dérivés de change dénoués EUR/USD (1,16 USD pour 1 euro) et la parité EUR/USD effectivement constatée sur la période,
- Des pertes de change nettes de (30) millions d'euros découlant principalement de la revalorisation d'éléments monétaires au cours de clôture.

L'écart de change net sur les provisions libellées en USD de (75) millions d'euros concerne la branche Propulsion et découle de l'évolution de la parité EUR/USD entre le cours d'ouverture (1,23 USD pour 1 euro au 31 décembre 2020) et le cours de clôture (1,13 USD pour 1 euro au 31 décembre 2021) sur le fonds de provisions à l'ouverture.

Note 11 - Impôt sur le résultat

CHARGE D'IMPOT

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2021
Produit (charge) d'impôt courant	(278)	(379)
Produit (charge) d'impôt différé	94	179
Produit (charge) total d'impôt	(184)	(200)

TAUX EFFECTIF D'IMPOTS

Le taux effectif d'impôts s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)		31.12.2020	31.12.2021
Résultat avant impôt	(a)	570	268
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère		32,02%	28,41%
Impôt théorique		(183)	(76)
Effet des différences permanentes		17	(6)
Effet des crédits d'impôt recherche		54	46
Effet des différences entre les taux d'imposition étrangers et français		3	10
Effet des impôts non reconnus		(4)	(26)
Effet des changements de taux sur les impôts différés		(62)	(31)
Effet des co-entreprises		(1)	(30)
Effet autres		(8)	(87)
Produit / (charge) d'impôt effectivement constaté(e)	(b)	(184)	(200)
Taux effectif d'impôts	(b)/(a) en %	32,28%	74,63%

La loi de finances 2021 prévoit un taux d'impôt sur les sociétés de 28,41 % pour 2021 et 25,83 % pour 2022 (y compris la contribution additionnelle). Les actifs et passifs d'impôts différés ont été calculés avec ces hypothèses.

En 2021, l'impôt effectivement constaté de 74,63% est majoré des éléments suivants :

- Un effet du changement de taux des impôts différés sur 2022 pour (31) millions d'euros, lié principalement à l'actualisation des hypothèses de taux d'impôts sur la France ;
- Des impôts différés non reconnus pour (26) millions d'euros relatifs à des déficits ;
- Des résultats nets de (106) millions d'euros des co-entreprises mises en équivalence qui impactent le résultat mais pas le montant de l'impôt ;
- D'une retenue à la source de (21) millions d'euros et d'une taxe supplémentaire (Beat Tax) de (10) millions d'euros aux Etats-Unis ;
- Des régularisations d'impôt pour (14) millions d'euros.

Les effets des crédits d'impôt s'élèvent à 49 millions d'euros et viennent minorer le taux effectif d'impôts (dont 46 millions d'euros au titre des crédits d'impôt recherche).

IMPOTS DIFFERES ACTIFS ET PASSIFS

Position au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Net
Impôts différés nets au 31.12.2020 *	316	1 299	(983)
Impôts différés comptabilisés au compte de résultat	141	(38)	179
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres	(47)	(28)	(19)
Reclassements	31	48	(17)
Ecart de change	10	5	5
Variations de périmètre	(2)	(11)	9
Impôts différés nets au 31.12.2021	449	1 275	(826)

* les données publiées au titre de l'exercice 2020 ont été retraitées de l'impact du changement de méthode lié à la décision IFRIC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf. Note 5 - Changement de méthode)

Bases d'impôts différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020 *	31.12.2021
Bases d'impôts différés		
Immobilisations incorporelles et corporelles	(8 520)	(8 408)
Stocks	434	469
Actifs / Passifs courants	2 056	2 464
Actifs / Passifs financiers	347	917
Provisions	1 452	1 072
Retraitements fiscaux	(739)	(756)
Déficits et crédits d'impôts	1 269	1 338
Total bases d'impôts différés	(3 701)	(2 904)
Total Impôts différés bruts (a)	(955)	(775)
Total Impôts différés actifs non reconnus (b)	28	51
Total Impôts différés comptabilisés (a)-(b)	(983)	(826)

* les données publiées au titre de l'exercice 2020 ont été retraitées de l'impact du changement de méthode lié à la décision IFRIC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf. Note 5 - Changement de méthode)

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOT COURANT

Les créances et dettes d'impôt courant se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Net
Impôts nets au 31.12.2020	481	118	363
Variations de la période	69	(14)	83
Impôts courants comptabilisés directement en capitaux propres	-	2	(2)
Variations de périmètre	(1)	-	(1)
Ecart de change	5	4	1
Autres variations	1	(1)	2
Impôts nets au 31.12.2021	555	109	446

Note 12 - Résultat par action

	Index	31.12.2020	31.12.2021
Numérateur (en M€)			
Résultat net part du Groupe	(a)	352	43
Dénominateur (en titres)			
Nombre total de titres	(b)	427 235 939	427 242 440
Nombre de titres d'autocontrôle	(c)	319 284	456 165
Nombre de titres hors autocontrôle	(d)=(b-c)	426 916 655	426 786 275
Nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle)	(d')	426 035 732	426 650 425
Actions ordinaires potentiellement dilutives	(e)	14 424 763	13 436 604
Nombre moyen pondéré de titres après dilution	(f)=(d'+e)	440 460 495	440 087 029
Ratio : résultat par action (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(g)=(a*1million)/(d')	0,83	0,10
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(h)=(a*1million)/(f)	0,80	0,10

Au 31 décembre 2021, les actions ordinaires potentiellement dilutives comprennent essentiellement les actions qui pourraient être créées en cas de conversion de l'intégralité des obligations émises par le Groupe dans le cadre d'options de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE 2020 – 2027 et OCEANE 2021 - 2028 : cf. Note 25.d - Emission d'obligations convertibles).

Note 13 - Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition se décomposent comme suit :

	31.12.2020					31.12.2021
	Net	Variation de périmètre	Réaffectation	Dépréciation	Effet des variations de change et autres	Net
<i>(en millions d'euros)</i>						
Safran Aircraft Engines	392	-	-	-	-	392
Safran Helicopter Engines	308	-	-	-	-	308
Safran Aero Boosters	47	-	-	-	-	47
Divers Propulsion	1	-	-	-	-	1
Safran Electronics & Défense	344	-	-	-	5	349
Safran Nacelles	213	-	-	-	-	213
Safran Engineering Services	76	(2)	-	-	-	74
Safran Electrical & Power	681	-	-	-	21	702
Safran Landing Systems	190	-	-	-	-	190
Safran Aerosystems	798	-	-	-	-	798
Safran Seats	764	-	-	-	1	765
Safran Cabin	736	(119)	510	-	102	1 229
Safran Passenger Solutions	510	-	(510)	-	-	-
Total	5 060	(121)	-	-	129	5 068

A compter du 1^{er} janvier 2021, une évolution du pilotage opérationnel a conduit le Groupe à regrouper les UGTs Safran Passenger Solutions et Safran Cabin. Cette réaffectation de deux UGTs au sein du secteur opérationnel Aircraft interiors ne modifie pas les secteurs opérationnels tels que définis en Note 7 - Information sectorielle.

La variation de périmètre de (119) millions d'euros s'explique par les cessions réalisées en 2021 mentionnées dans la Note 6 - Evolution du périmètre.

Tests de dépréciation :

La crise sanitaire et ses répercussions sur le secteur aéronautique constituant un indice de perte de valeur, le Groupe avait effectué au premier semestre une revue des UGTs dont les activités restaient particulièrement touchées par l'évolution du trafic aérien et par la santé financière des compagnies aériennes.

Au second semestre, sur la base des données du plan moyen terme mises à jour et validées par la Direction et le Conseil d'administration, le Groupe a procédé au test de dépréciation annuel de toutes ses UGTs en comparant leur valeur d'utilité à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2021.

La méthode d'évaluation des valeurs d'utilité utilisée est la même que celle utilisée au 31 décembre 2020.

L'évaluation de ces valeurs d'utilité a été réalisée avec les hypothèses suivantes :

- Les flux de trésorerie prévisionnels sont établis sur une période cohérente avec la durée de vie des actifs dans chaque UGT. Elle est estimée généralement à 10 ans mais peut être adaptée en fonction des activités dont les cycles de développement et de production sont plus ou moins longs ;
- Les prévisions d'exploitation utilisées pour déterminer les flux de trésorerie prévisionnels tiennent compte des données économiques générales, de taux d'inflation spécifiques par zones géographiques, d'un cours du dollar US en fonction des informations de marché disponibles et d'hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme.

Les prévisions et hypothèses retenues par le Groupe sont celles du plan à moyen terme élaboré au cours du second semestre pour les quatre prochaines années puis se basent, pour la période au-delà, sur les meilleures estimations (réalisées par la Direction et validées par le Conseil d'administration) des activités de plus long terme.

Elles prennent en compte les commandes et programmes de livraisons, les cadences avionneurs, les perspectives IATA, les impacts de la décarbonation et toute autre information disponible.

- La valeur d'utilité des UGTs est égale à la somme de ces flux de trésorerie prévisionnels actualisés à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif représentatif de l'activité à long terme qui est, le plus souvent, équivalent à la dernière année des prévisions disponibles ;
- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 2% pour l'ensemble des UGTs ;
- Concernant le dollar US, le cours couvert moyen utilisé pour les années 2022 à 2025 s'établit à 1,16. Ces hypothèses de cours ont été déterminées en tenant compte du portefeuille de devises de couverture de change disponible (cf. Note 33 - Gestion des risques de marché et dérivés). Au-delà un taux de 1,30 est retenu ;

- Le taux d'actualisation de référence retenu est un taux de 7,5 % après impôts (sans changement par rapport à 2020 mais dont les composantes ont été mises à jour à deux reprises au cours de l'année 2021) appliqué à des flux de trésorerie après impôts.

Il résulte de ce test que la valeur recouvrable de chaque UGT justifie son actif net, y compris les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du Groupe.

Aucune dépréciation d'écart d'acquisition n'avait été constatée à l'issue du test de dépréciation annuel conduit en 2020 ainsi que lors du premier semestre 2021.

Des études de sensibilité ont été réalisées sur les principaux écarts d'acquisition du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit sur les prévisions à partir de 2024 :

- Variation du cours du dollar US / euro de +/- 5% ;
- Variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5% ;
- Variation du taux de croissance à l'infini de -0,5%.

Ces variations des principales hypothèses prises individuellement ne conduisent pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs nettes comptables.

Compte tenu de la reprise progressive du trafic aérien, des analyses de sensibilité sévères ont été menées sur les UGTs particulièrement exposées dont l'écart entre la valeur comptable de leurs actifs et leur valeur recouvrable est la plus faible à savoir Safran Seats et Safran Cabin pour lesquelles Safran attend un redressement de l'activité.

Les hypothèses supplémentaires décrites ci-dessous ont été testées sur ces UGTs :

- Ajustement forfaitaire à la baisse de 10% des flux futurs de trésorerie à partir de 2022 et dans la valeur terminale. Il résulte de ce test que la valeur recouvrable de chaque UGT justifie les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du Groupe.
- Ajustement forfaitaire à la baisse de 20% des flux futurs de trésorerie à partir de 2022 et dans la valeur terminale. La variation de cette hypothèse conduirait à une dépréciation avant impôts de l'ordre de (260) millions d'euros de la valeur des deux UGTs Safran Seats et Safran Cabin.

Note 14 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2020			31.12.2021		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Programmes aéronautiques	2 334	(1 777)	557	2 335	(1 848)	487
Frais de développement	6 510	(2 631)	3 879	6 848	(2 966)	3 882
Accords commerciaux	791	(179)	612	905	(225)	680
Logiciels	720	(644)	76	746	(679)	67
Marques (1)	703	-	703	703	-	703
Relations commerciales	1 889	(479)	1 410	1 911	(623)	1 288
Technologies	1 341	(461)	880	1 383	(630)	753
Autres	833	(274)	559	862	(340)	522
Total	15 121	(6 445)	8 676	15 693	(7 311)	8 382

(1) N'étant pas amorties, les marques donnent lieu à un test de dépréciation sur la base des UGTs qu'elles servent.

L'évolution de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements/ dépréciations	Net
Au 31.12.2020	15 121	(6 445)	8 676
Capitalisation des frais de R&D (1)	316	-	316
Capitalisation des autres immobilisations incorporelles	28	-	28
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	145	-	145
Sorties et cessions	(35)	23	(12)
Dotations aux amortissements	-	(679)	(679)
Dépréciations en résultat	-	(159)	(159)
Reclassement	(4)	9	5
Variations de périmètre	(60)	13	(47)
Ecart de change	182	(73)	109
Au 31.12.2021	15 693	(7 311)	8 382

(1) Dont 5 M€ d'intérêts capitalisés sur les frais de R&D au 31 décembre 2021 (8 M€ au 31 décembre 2020)

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en résultat opérationnel courant pour la période, y compris charges d'amortissement, est de 838 millions d'euros (905 millions d'euros au 31 décembre 2020). Ce montant ne tient pas compte du crédit d'impôt recherche comptabilisé en résultat en « Autres produits » (cf. Note 9 - Détail des autres principales composantes du résultat opérationnel).

Les dotations aux amortissements de la période incluent un montant de (265) millions d'euros lié à la revalorisation des actifs incorporels dans le cadre de l'acquisition de l'ex Zodiac Aerospace, un montant de (39) millions d'euros au titre de la revalorisation des programmes aéronautiques liée à l'opération de fusion Sagem/Snecma et un montant de (36) millions sur les actifs identifiés lors des autres regroupements d'entreprises.

Les tests de dépréciation des actifs affectés aux programmes, projets ou famille de produits réalisés au 31 décembre 2021 ont été menés conformément à la méthodologie décrite à la note 3.m « dépréciation des actifs immobilisés » sur la base d'hypothèses issues du plan moyen terme mises à jour et validées par la Direction.

Ces flux ont été actualisés avec un taux de base de 7,5% majoré d'une prime de risque en fonction des programmes testés.

Ces tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2021 ont conduit à constater une dépréciation nette des actifs incorporels dans le cadre de différents programmes aéronautiques pour un montant de (159) millions d'euros comptabilisé en résultat opérationnel non courant.

Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2020 ont conduit à constater une dépréciation des actifs incorporels dans le cadre d'un programme pour un montant de (302) millions d'euros (cf. Note 9 - Détail des autres principales composantes du résultat opérationnel).

Note 15 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2020			31.12.2021		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Terrains	226	-	226	225	-	225
Constructions	2 048	(1 015)	1 033	2 212	(1 162)	1 050
Installations techniques, matériels et outillages industriels	6 347	(4 268)	2 079	6 661	(4 684)	1 977
Immobilisations en cours, avances et acomptes	551	(62)	489	510	(63)	447
Agencement et aménagement de terrains	69	(36)	33	78	(44)	34
Constructions sur sol d'autrui	80	(42)	38	91	(48)	43
Matériels informatiques et autres	685	(528)	157	713	(552)	161
Total	10 006	(5 951)	4 055	10 490	(6 553)	3 937

L'évolution de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Au 31.12.2020	10 006	(5 951)	4 055
Immobilisations générées en interne	34	-	34
Acquisitions	409	-	409
Sorties et cessions	(209)	149	(60)
Dotations aux amortissements (1)	-	(600)	(600)
Dépréciations en résultat	-	(1)	(1)
Reclassement	73	(54)	19
Variations de périmètre	(18)	13	(5)
Ecart de change	195	(109)	86
Au 31.12.2021	10 490	(6 553)	3 937

(1) Dont (26) M€ liés à la revalorisation des actifs corporels dans le cadre de l'acquisition de l'ex Zodiac Aerospace

Note 16 - Locations

16.a. DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS

Les droits d'utilisation d'actifs se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2020			31.12.2021		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Droits d'utilisation immobiliers	781	(175)	606	815	(225)	590
Droits d'utilisation matériels de transport	7	(4)	3	7	(3)	4
Droits d'utilisation autres actifs	20	(6)	14	20	(8)	12
Total	808	(185)	623	842	(236)	606

L'évolution de la valeur des droits d'utilisation d'actifs s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements/ dépréciations	Net
Au 31.12.2020	808	(185)	623
Augmentation des droits d'utilisation	126	-	126
Sorties et cessions	(72)	39	(33)
Dotations aux amortissements	-	(101)	(101)
Reclassement	(47)	18	(29)
Variations de périmètre	(3)	2	(1)
Ecart de change	30	(8)	22
Au 31.12.2021	842	(236)	606

16.b. DETTE DE LOCATION

Au 31 décembre 2021, les échéances des dettes de location sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2021
Échéances en :		
N + 1	114	97
N + 2 à N + 5	329	310
Au-delà de 5 ans	165	202
Total	608	609

16.c. MONTANTS RELATIFS AUX LOCATIONS PRESENTES AU COMPTE DE RESULTAT

Au 31 décembre 2021, les charges de location comptabilisées en résultat opérationnel (cf. Note 9 - Détail des autres principales composantes du résultat opérationnel) dans le poste « services extérieurs » se montent à 79 millions d'euros. Ces charges ne sont pas retraitées du fait de l'application des exemptions prévues par la norme IFRS 16 (locations inférieures à 12 mois, locations d'actifs de faible valeur ou accords de licence type licences informatiques) ou parce qu'elles se rattachent à une composante « services » identifiée dans un contrat de location.

Au 31 décembre 2021, les charges d'intérêts relatives aux dettes de location comptabilisées dans le poste « coût de la dette nette » du résultat financier se montent à 8 millions d'euros (cf. Note 10 - Résultat financier).

16.d. MONTANTS RELATIFS AUX LOCATIONS PRESENTES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2021, les décaissements relatifs aux contrats de location comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie s'élèvent à (115) millions d'euros au titre du remboursement de dettes de location (ligne Flux de trésorerie provenant des activités de financement), montant auquel il faut ajouter le paiement des intérêts sur dettes de location qui sont inclus dans la ligne Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

Note 17 - Actifs financiers courants et non courants

Les actifs financiers comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	31.12.2020			31.12.2021		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Titres de participation non consolidés			268			267
Autres actifs financiers (1)	407	(118)	289	642	(117)	525
Total			557			792

(1) Dont une augmentation de 200 M€ de placement ne répondant pas au critère de trésorerie et équivalent de trésorerie.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers sont évalués au coût amorti.

Le Groupe a examiné la valeur des autres actifs financiers, afin de déterminer au cas par cas, en fonction de l'ensemble des informations disponibles, s'il y avait lieu de comptabiliser des pertes de valeur. Il n'y a pas eu de perte de valeur constatée sur l'exercice 2021.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Ils se composent de :

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2021
Avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées	141	126
Prêts sociaux	37	36
Dépôts et cautionnements	14	16
Autres (1)	97	347
Total	289	525
non courant	163	421
courant	126	104

(1) Dont 200 M€ de placement ne répondant pas au critère de trésorerie et équivalent de trésorerie.

Les avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées sont des avances renouvelables.

Les autres actifs financiers évoluent ainsi :

(en millions d'euros)

Au 31.12.2020	289
Augmentation (1)	224
Diminution	(17)
Dépréciation (reprise / dotation)	3
Effet des variations de change	4
Reclassement	18
Variation de périmètre	4
Au 31.12.2021	525

(1) Dont 200 M€ de placement ne répondant pas au critère de trésorerie et équivalent de trésorerie.

Note 18 - Participations comptabilisées par mise en équivalence

La part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2020 *	31.12.2021
Entreprises associées	-	-
ArianeGroup	1 483	1 300
Autres co-entreprises	645	669
Total	2 128	1 969

* les données publiées au titre de l'exercice 2020 ont été retraitées de l'impact du changement de méthode lié à la décision IFRIC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf. Note 5 - Changement de méthode)

L'évolution du poste des titres mis en équivalence se présente comme suit :

(en millions d'euros)

Au 31.12.2020 *	2 128
Quote-part de résultat net de ArianeGroup	(47)
Quote-part de résultat net des autres co-entreprises	87
Dépréciations pour pertes de valeur des co-entreprises	(146)
Dividendes reçus des co-entreprises (1)	(596)
Ecart de change	63
Autres variations	480
Au 31.12.2021	1 969

* les données publiées au titre de l'exercice 2020 ont été retraitées de l'impact du changement de méthode lié à la décision IFRIC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf. Note 5 - Changement de méthode)

(1) Au cours de l'exercice 2021, Safran Aircraft Engines a pris une participation directe de 50% dans la société SES (Shannon Engine Support Ltd) pour un montant de 447 M€. Cette société était auparavant indirectement détenue via la participation de 50% de Safran Aircraft Engines dans la société CFM International Inc, qui détient 100% de Engine Support Holdings. Cette évolution du capital de SES s'est faite sans impact global sur la trésorerie de Safran suite à la décision simultanée d'une distribution de dividendes de Engine Support Holdings vers Safran Aircraft Engines.

Les engagements hors bilan du Groupe vis-à-vis des co-entreprises sont présentés en Note 35 - Parties liées.

Le Groupe détient les participations dans les co-entreprises suivantes comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

- ArianeGroup : lanceurs spatiaux et activités militaires ;
- Shannon Engine Support Ltd : location aux compagnies aériennes de moteurs, modules, équipements et outillages CFM56 et LEAP ;

- Lynred : fabrication de détecteurs infrarouges ;
- Safran Martin-Baker France : fabrication de sièges éjectables ;
- A-Pro : réparation de trains d'atterrissage pour avions régionaux et avions d'affaires ;
- CFM Materials LP : négoce de pièces d'occasion de CFM56 ;
- Roxel SAS : holding ;
- Roxel France SA : motoriste de missiles tactiques ;
- Roxel Ltd : motoriste de missiles tactiques ;
- SAIFEI : câblage électrique ;
- Fadec International LLC : équipements et systèmes de régulation numérique de turbomachines ;
- Xi'an Cea Safran Landing Systems Co., Ltd : Maintenance de trains d'atterrissage ;
- EZ Air Interior Ltd : Fabrication d'intérieurs de cabines ;
- Initium Aerospace : Conception, fabrication de groupes auxiliaires de puissance ;
- Engine Support Holdings : holding.

ArianeGroup est la seule co-entreprise significative du Groupe.

Les informations financières résumées pour ArianeGroup sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020 *	31.12.2021
Actifs non courants	1 667	1 686
Actifs courants	6 260	6 407
<i>dont : Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	642	1 223
Passifs non courants	(1 150)	(1 008)
<i>dont : passifs financiers non courants</i>	(483)	(423)
Passifs courants	(7 075)	(7 423)
<i>dont : passifs financiers courants</i>	(53)	(129)
Intérêts minoritaires	-	(10)
Actifs nets destinés à être cédés	-	32
Actif net d'ArianeGroup hors écart d'acquisition et allocation du prix d'acquisition - Part du Groupe (100%)	(298)	(316)
Quote-part net ArianeGroup hors écart d'acquisition et allocation du prix d'acquisition (50%)	(148)	(158)
Allocation du prix d'acquisition net d'impôts différés	455	282
Quote-part Safran - Actif net d'ArianeGroup	307	124
Ecart d'acquisition	1 176	1 176
Valeur comptable de la participation dans ArianeGroup	1 483	1 300

* les données publiées au titre de l'exercice 2020 ont été retraitées de l'impact du changement de méthode lié à la décision IFRIC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf. Note 5 - Changement de méthode)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Résultat net - Part du Groupe	4	(39)
Autres éléments du résultat global	(16)	15
Total du résultat global - Part du Groupe	(12)	(24)
Résultat net - Quote-part Safran	2	(19)
Amortissements de l'allocation du prix d'acquisition net d'impôts différés	(35)	(28)
Quote-Part Safran - Résultat net d'ArianeGroup	(33)	(47)
Dépréciations pour pertes de valeur	(42)	(146)
Autres éléments du résultat global - Quote-part Safran	(8)	8
Quote-Part Safran - Résultat global d'ArianeGroup	(83)	(185)

ArianeGroup n'a versé aucun dividende sur l'exercice 2021.

Au 31 décembre 2021, un test de dépréciation sur la valeur des titres mis en équivalence a été mené par la société et ne conduit pas à constater de dépréciation. Les flux ont été actualisés à un taux de 7,5%.

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant varier le taux d'actualisation de référence retenu de +0,5% soit un taux de 8%. Il résulte de ce test que la valeur recouvrable des titres reste supérieure à la valeur comptable enregistrée dans les comptes du Groupe.

La valeur comptable de cette participation comprend des actifs affectés à des programmes.

Un test de dépréciation a été effectué sur les actifs affectés au programme Ariane 6. Au regard de la situation du programme, les flux ont été actualisés à un taux sévéré de 8,5%. Une dépréciation a été constatée pour un montant net de (146) millions d'euros présenté en résultat opérationnel non courant.

Par ailleurs, ArianeGroup est entrée en négociation exclusive avec MBDA et Safran pour la cession de sa participation majoritaire de 63% dans la société Cilas, Compagnie industrielle des lasers. ArianeGroup a classé les actifs nets correspondants en actifs nets destinés à être cédés conformément à IFRS 5.

La part du Groupe dans le résultat global des autres co-entreprises est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Résultat net	81	87
Dépréciations pour pertes de valeur	(10)	-
Autres éléments du résultat global	(50)	35
Total du résultat global	21	122

Note 19 - Stocks et en-cours de production

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	1 276	1 208
Produits finis	2 556	2 391
En-cours de production	1 344	1 444
Marchandises	14	20
Total	5 190	5 063

L'évolution des stocks et en-cours se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Dépréciation	Net
Au 31.12.2020	6 104	(914)	5 190
Variations de la période	(296)	-	(296)
Dépréciation nette	-	90	90
Reclassement	2	(2)	-
Variations de périmètre	(24)	3	(21)
Ecart de change	114	(14)	100
Au 31.12.2021	5 900	(837)	5 063

Note 20 - Coûts des contrats

L'évolution des actifs comptabilisés au titre des coûts engagés pour l'obtention ou l'exécution de contrats conclus avec des clients s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2020			31.12.2021		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Coûts d'obtention du contrat	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exécution du contrat	537	(51)	486	596	(44)	552
Coûts des contrats	537	(51)	486	596	(44)	552

Note 21 - Créances clients et autres débiteurs

(en millions d'euros)	31.12.2020	Variations de la période	Dépréciation / reprise	Variations de périmètre	Reclassements	Effet des variations de change	31.12.2021
	Net						Net
Créances opérationnelles	5 038	581	(25)	(16)	6	52	5 636
Fournisseurs débiteurs / avances et acomptes versés	644	146	-	-	(1)	1	790
Clients et comptes rattachés	4 375	440	(25)	(16)	7	51	4 832
Comptes courants d'exploitation	2	-	-	-	-	-	2
Créances sociales	17	(5)	-	-	-	-	12
Autres créances	731	122	-	-	-	15	868
Charges constatées d'avance	90	16	-	(3)	-	2	105
Créances de TVA	473	46	-	2	-	5	526
Autres créances sur l'Etat	91	(64)	-	-	-	-	27
Autres créances	77	124	-	1	-	8	210
Total	5 769	703	(25)	(16)	6	67	6 504

L'évolution des clients et comptes rattachés se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciation	Net
Au 31.12.2020	4 696	(321)	4 375
Variation à court terme	440	-	440
Dépréciation nette	-	(25)	(25)
Reclassement	2	5	7
Variations de périmètre	(16)	-	(16)
Ecart de change	55	(4)	51
Au 31.12.2021	5 177	(345)	4 832

L'échéancier des clients et comptes rattachés est le suivant :

(en millions d'euros)	Valeur comptable à la clôture	Non échus	Echus à la clôture (en jours)					Total échus
			< 30	31 - 90	90 - 180	181 - 360	> 360	
Au 31.12.2020								
Clients et comptes rattachés	4 375	3 786	146	126	104	146	67	589
Au 31.12.2021								
Clients et comptes rattachés	4 832	4 232	193	153	81	69	104	600

En 2021, comme en 2020, le Groupe a procédé à des cessions de créances commerciales déconsolidantes en IFRS dans le cadre d'une convention dont les caractéristiques sont présentées dans la Note 29 - Passifs financiers portant intérêts.

Note 22 - Actifs et passifs sur contrats

Les actifs sur contrats se décomposent comme suit :

	31.12.2020	31.12.2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actifs sur contrats bruts	1 707	1 868
Dépréciations	(12)	(15)
Actifs sur contrats nets	1 695	1 853

Les variations des postes d'actifs sur contrat s'expliquent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	
31.12.2020	1 695
Reclassement des actifs de contrat en créances clients	(408)
Variation liée à l'avancement du chiffre d'affaires	528
Autres changements	37
Dépréciations	(2)
Ecart de change	3
31.12.2021	1 853

Les passifs sur contrats se décomposent comme suit :

	31.12.2020	31.12.2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Avances et acomptes reçus	4 109	4 065
Produits constatés d'avances	4 142	4 450
Autres passifs de contrat	1 587	1 626
Total	9 838	10 141

Les variations des postes de passifs sur contrat s'expliquent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2020	9 838
Augmentation au titre des montants reçus nette du chiffre d'affaires comptabilisé sur la période	2 496
Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période inclus dans l'ouverture	(2 144)
Autres changements	(97)
Ecart de change	48
Au 31.12.2021	10 141

Les produits constatés d'avances incluent notamment les financements reçus sur les développements et au titre des contrats de service à l'heure de vol ou à l'atterrissage qui n'ont pas encore donné lieu à reconnaissance de chiffres d'affaires. Sur l'exercice 2021, les financements reçus sur les développements et au titre des contrats de service à l'heure de vol ou à l'atterrissage ont été supérieurs de 248 millions d'euros au chiffre d'affaires comptabilisé.

Note 23 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les principaux supports de placement utilisés sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2021
OPCVM	41	92
Dépôts à terme	1 692	3 266
Dépôts à vue	2 014	1 889
Total	3 747	5 247

Les OPCVM sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13.

L'évolution du poste trésorerie et équivalents de trésorerie est la suivante :

(en millions d'euros)	
Au 31.12.2020	3 747
Variations de la période	1 426
Variations de périmètre	4
Ecart de change	70
Au 31.12.2021	5 247

Note 24 - Synthèse des actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des actifs financiers du Groupe au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 :

Au 31.12.2020	Valeur au bilan			
	Au coût amorti	A la juste valeur		Total
	Coût amorti (a)	Juste valeur par résultat (b)	Juste valeur par OCI recyclables (c)	Juste valeur par OCI non recyclables (d)
				=a+b+c+d
(en millions d'euros)				
Actifs financiers non courants				
Titres de participation non consolidés		268		268
Dérivés actifs non courants		52		52
Autres actifs financiers non courants	163			163
Sous total actifs financiers non courants	163	320	-	-
Autres actifs financiers courants	126			126
Dérivés actifs courants		694		694
Clients et comptes rattachés	4 375			4 375
Comptes courants d'exploitation et autres créances	79			79
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 706	41		3 747
Sous total actifs financiers courants	8 286	735	-	-
Total actifs financiers	8 449	1 055	-	-

Au 31.12.2021	Valeur au bilan			
	Au coût amorti	A la juste valeur		Total
	Coût amorti (a)	Juste valeur par résultat (b)	Juste valeur par OCI recyclables (c)	Juste valeur par OCI non recyclables (d) =a+b+c+d
(en millions d'euros)				
Actifs financiers non courants				
Titres de participation non consolidés		267		267
Dérivés actifs non courants		23		23
Autres actifs financiers non courants	421			421
Sous total actifs financiers non courants	421	290	-	-
711				
Autres actifs financiers courants	104			104
Dérivés actifs courants		705		705
Clients et comptes rattachés	4 832			4 832
Comptes courants d'exploitation et autres créances	212			212
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 155	92		5 247
Sous total actifs financiers courants	10 303	797	-	-
11 100				
Total actifs financiers	10 724	1 087	-	-
11 811				

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS / EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

Parmi les actifs financiers évalués au coût amorti, seuls les clients et comptes rattachés sont dépréciés selon le modèle de dépréciation simplifié d'IFRS 9.

Pour les actifs financiers évalués à la juste valeur, la juste valeur représente leur exposition maximale au risque de crédit.

RECLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe n'a procédé à aucun reclassement d'actif financier entre la catégorie « au coût amorti » et la catégorie « à la juste valeur » en 2021 comme en 2020.

JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

La juste valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti est proche de la valeur nette comptable.

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 pour déterminer le niveau de classement des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur.

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques,
- Niveau 2 : utilisation de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement,
- Niveau 3 : utilisation de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Au 31 décembre 2020, le Groupe détenait les actifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation non consolidés	-	-	268	268
Dérivés actifs	-	746	-	746
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41	-	-	41
Total	41	746	268	1 055

Au 31 décembre 2021, le Groupe détient les actifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation non consolidés	-	-	267	267
Dérivés actifs	-	728	-	728
Trésorerie et équivalents de trésorerie	92	-	-	92
Total	92	728	267	1 087

Sur l'exercice 2021 (comme en 2020), il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et aucun mouvement vers ou depuis le niveau 3.

COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Au 31.12.2020					Montant net
<i>(en millions d'euros)</i>	Montant brut (a)	Montant compensé (b)	Montant net au bilan (1) (c)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé (d)	
Dérivés actifs	746	-	746	502	244
(1) cf. Note 33 - Gestion des risques de marché et dérivés					
Au 31.12.2021					Montant net
<i>(en millions d'euros)</i>	Montant brut (a)	Montant compensé (b)	Montant net au bilan (1) (c)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé (d)	
Dérivés actifs	728	-	728	721	7
(1) cf. Note 33 - Gestion des risques de marché et dérivés					

Les tableaux ci-dessus présentent les actifs financiers concernés par un accord de compensation avec des passifs financiers.

Au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020, le Groupe n'opère pas de compensation d'actifs financiers et de passifs financiers au bilan, les conditions prévues par la norme IAS 32 n'étant pas réunies. En effet, les conventions-cadres, qui régissent la souscription des dérivés de gré à gré avec les contreparties bancaires, prévoient un droit à compenser uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de l'une des parties au contrat.

Les montants soumis à un accord de compensation mais non compensés sont constitués d'une partie des dérivés passifs détenus par le Groupe dans la mesure où la compensation ne peut s'opérer qu'au niveau de chaque contrepartie.

Note 25 - Capitaux propres consolidés

25.a. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2021, le capital social de Safran est fixé à 85 448 488 euros, entièrement libéré et divisé en 427 242 440 actions de 0,20 euro chacune, toutes de même catégorie.

A l'exception de ses actions, les capitaux propres de Safran n'incluent pas d'autres instruments de capitaux propres émis.

25.b. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

La structure du capital a évolué comme suit :

31 décembre 2020

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre de droits de vote (1)	% Droits de vote (1)
Public	347 973 999	81,45%	406 760 265	72,47%
Etat	47 983 131	11,23%	95 966 262	17,10%
Salariés (2)	30 959 525	7,25%	58 567 145	10,43%
Autodétention / Autocontrôle	319 284	0,07%	-	-
Total	427 235 939	100,00%	561 293 672	100,00%

(1) Droits de vote exerçables

(2) Participation des salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce

31 décembre 2021

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre de droits de vote (1)	% Droits de vote (1)
Public	348 856 484	81,65%	395 539 917	72,05%
Etat	47 983 131	11,23%	95 966 262	17,48%
Salariés (2)	29 946 660	7,01%	57 504 169	10,47%
Autodétention / Autocontrôle	456 165	0,11%	-	-
Total	427 242 440	100,00%	549 010 348	100,00%

(1) Droits de vote exerçables

(2) Participation des salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce

Chaque action confère un droit de vote simple. Les actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les 456 165 actions d'autodétention sont privées de droit de vote.

Au 31 décembre 2021, le nombre total d'actions inclut 6 501 actions émises durant l'année suite à la levée d'options de souscription d'actions provenant d'engagements pris par Zodiac Aerospace à l'égard des salariés, ces engagements ayant été transférés à Safran à la suite de la fusion Safran/Zodiac Aerospace au 1er décembre 2018, selon la parité d'échange de la fusion.

Actions d'autodétention

Le nombre d'actions d'autodétention a augmenté depuis le 31 décembre 2020 suite à :

- L'achat de 650 000 actions dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions pour attribution ou cession aux employés ou mandataires sociaux des sociétés du Groupe ;
- La livraison globale de 490 998 actions dans le cadre d'un dispositif de rémunération variable pluriannuelle et de plans d'actionnariat salarié.
- La cession nette de 22 121 actions dans le cadre du contrat de liquidité du Groupe.

Le Conseil d'administration est autorisé par l'assemblée générale à vendre et à acheter des actions de la société dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Une autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 26 mai 2021 fixe le cours limite d'acquisition à 165 euros par action, mettant ainsi fin à celle consentie par l'assemblée générale du 28 mai 2020.

Dans le cadre de ces autorisations et du contrat de liquidité signé en 2012 avec la société Oddo BHF, la société a acheté au cours de l'année 2021, 3 007 755 actions pour 342 millions d'euros et a vendu 3 029 876 actions pour 347 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, 243 879 actions sont détenues dans le cadre de ce contrat de liquidité.

25.c. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS PROPRES

Actions de Performance

Le Conseil d'administration attribue périodiquement à des membres du personnel salarié du Groupe et aux dirigeants mandataires sociaux des actions de performance.

L'attribution définitive de ces actions est soumise à condition de présence ainsi qu'à l'atteinte de conditions de performance internes et externes, dont la mesure est effectuée sur trois exercices consécutifs en ce compris l'exercice d'octroi (cf. § 6.6.4.2 du document d'enregistrement universel 2020).

Le 24 mars 2021, un plan d'actions de performance a été mis en place portant sur 730 940 actions. L'attribution est soumise à condition de présence et à l'atteinte de conditions de performance internes et externes dont la mesure est effectuée sur trois exercices.

Ainsi, au 31 décembre 2021, les principales données relatives aux plans en cours d'acquisition sont les suivantes :

	Actions de performance 2019	Actions de performance 2020	Actions de performance 2021
Autorisation de l'assemblée générale	25.05.2018	23.05.2019	23.05.2019
Attribution par le Conseil d'administration	27.03.2019	26.03.2020	24.03.2021
Date d'acquisition définitive des actions	29.03.2022	27.03.2023	26.03.2024
Cours de l'action à la date d'octroi	116,90 €	91,92 €	116,65 €
Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale	589	797	760
Nombre d'actions de performance attribuées initialement	732 130	760 500	730 940
Nombre d'actions annulées ou caduques	(112 888)	(52 821)	(7 800)
Nombre d'actions de performance restantes au 31.12.2021	619 242	707 679	723 140

La charge relative de ces plans d'actions de performance, comptabilisée dans le poste « autres coûts sociaux » des frais de personnel (cf. Note 9 - Détail des autres principales composantes du résultat opérationnel) s'élève à 25 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 10 millions d'euros au 31 décembre 2020.

25.d. EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES

OCEANE 2018- 2023

Le 21 juin 2018, Safran a procédé à l'émission de 4 996 431 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) d'un nominal unitaire de 140,10 euros soit un montant nominal total de 700 millions d'euros.

Les obligations ne portent pas intérêt.

L'OCEANE est considérée comme un instrument composé contenant une composante capitaux propres et une composante dette financière.

Le taux d'intérêt effectif annuel de la composante dette ressort à 1,40% par an y compris frais d'émission.

96,2% des OCEANE ont été rachetées le 15 juin 2021 à la suite d'une offre de rachat effectuée par Safran le 8 juin 2021. Ce rachat a un impact net d'impôt de (50) millions d'euros en capitaux propres et (19) millions d'euros en résultat financier. A la suite de ce rachat, 3,8% des OCEANE restaient en circulation et à l'initiative du Groupe, ont été remboursées par anticipation au pair le 19 juillet 2021 impactant le résultat financier de (1) million d'euros. Aucun porteur n'ayant fait valoir son droit à l'attribution d'actions.

Il ne subsiste plus d'OCEANE 2018-2023 en circulation au 31 décembre 2021.

OCEANE 2020- 2027

Le 15 mai 2020, Safran a procédé à l'émission de 7 391 665 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) (obligations initiales) d'un nominal unitaire de 108,23 euros soit un montant nominal total de 800 millions d'euros. Le prix d'émission des obligations initiales est 100% du pair.

Le 12 octobre 2020, Safran a procédé à l'émission additionnelle de 1 847 916 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) (obligations additionnelles) d'un nominal unitaire de 108,23 euros soit un montant nominal total de 200 millions d'euros. Le prix d'émission des obligations additionnelles est de 118 euros par obligation, soit un prix d'émission total de 218 millions d'euros.

Ces obligations additionnelles présentent les mêmes modalités (à l'exception du prix d'émission) que les obligations initiales auxquelles elles sont intégralement assimilées et avec lesquelles elles constituent par conséquent une souche unique.

Les obligations portent intérêts à 0,875% par an, payable annuellement à terme échu.

Les porteurs d'obligations bénéficient d'un droit à l'attribution d'actions qu'ils peuvent exercer à tout moment à compter de la date d'émission et jusqu'au septième jour de bourse précédent la date de remboursement normal ou anticipé.

A la suite de la distribution du dividende le 2 juin 2021 et conformément aux modalités des obligations, le ratio de conversion des obligations est, depuis le 1^{er} juin 2021, de 1,004 action pour 1 obligation. Cet ajustement du ratio de conversion a été calculé par l'agent de calcul des obligations en application de la formule de calcul prévue à cet effet dans les modalités des obligations et avec les paramètres suivants :

- Ratio de conversion précédemment applicable : 1 action pour 1 obligation ;
- Prix de l'action : 122,26563 euros ;
- Dividende par action versé en 2021 au titre de l'exercice 2020 : 0,43 euro ;

Cet emprunt est par ailleurs assorti d'une option de remboursement anticipé pouvant s'exercer au gré des porteurs en cas de changement de contrôle et, à l'initiative de l'émetteur, si (i), à compter du 5 juin 2024, le cours de l'action multiplié par le ratio de conversion des obligations dépasse 130% du nominal unitaire des obligations ou (ii), à tout moment, le nombre d'obligations restant en circulation représente moins de 20% du nombre d'obligations émises initialement.

A moins qu'elles n'aient été converties, remboursées ou rachetées et annulées, les obligations seront remboursées au pair le 15 mai 2027.

L'OCEANE est considérée comme un instrument composé contenant une composante capitaux propres et une composante dette financière.

Le montant inscrit en dette financière pour les obligations initiales à la date d'émission, après déduction des frais d'émission, a été évalué à 760 millions d'euros, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie d'une dette obligataire similaire sans option de conversion (cf. Note 29 - Passifs financiers portant intérêts).

Le taux d'intérêt effectif annuel de la composante dette ressort à 1,63% par an y compris frais d'émission.

Le montant inscrit en dette financière pour les obligations additionnelles à la date d'émission, après déduction des frais d'émission, a été évalué à 197 millions d'euros, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie d'une dette obligataire similaire sans option de conversion (cf. Note 29 - Passifs financiers portant intérêts).

Le taux d'intérêt effectif annuel de la composante dette ressort à 1,154% par an y compris frais d'émission.

La composante optionnelle pour les obligations initiales comptabilisée en capitaux propres a été évaluée à 33 millions d'euros à la date d'émission, soit 24 millions d'euros après effet d'impôt différé (cf. Variation des capitaux propres consolidés au 1^{er} semestre 2020).

La composante optionnelle pour les obligations additionnelles comptabilisée en capitaux propres a été évaluée à 20 millions d'euros à la date d'émission, soit 15 millions d'euros après effet d'impôt différé (cf. Variation des capitaux propres consolidés au 2^{ème} semestre 2020).

OCEANE 2021- 2028

Le 14 juin 2021, Safran a émis 4 035 601 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) d'un nominal unitaire de 180,89 euros soit un montant nominal total de 730 millions d'euros.

Les obligations ne portent pas intérêts.

Le prix d'émission des obligations est de 187,22 euros par obligation, soit un prix d'émission total de 756 millions d'euros.

Les porteurs d'obligations bénéficient d'un droit à l'attribution d'actions qu'ils peuvent exercer à tout moment à compter de la date d'émission et jusqu'au septième jour de bourse précédent la date de remboursement normal ou anticipé.

Le ratio de conversion des obligations est depuis la date d'émission des obligations, de 1 action pour 1 obligation.

Cet emprunt est par ailleurs assorti d'une option de remboursement anticipé pouvant s'exercer au gré des porteurs en cas de changement de contrôle et à l'initiative de l'émetteur si (i), à compter du 1^{er} avril 2025, le cours de l'action multiplié par le ratio de conversion des obligations excède 130% du

nominal unitaire des obligations ou (ii), à tout moment, le nombre d'obligations restant en circulation représente moins de 20% du nombre d'obligations émises initialement.

A moins qu'elles n'aient été converties, remboursées ou rachetées et annulées, les obligations seront remboursées au pair le 1^{er} avril 2028.

L'OCEANE est considérée comme un instrument composé contenant une composante capitaux propres et une composante dette financière.

Le montant inscrit en dette financière à la date d'émission, après déduction des frais d'émission, a été évalué à 712 millions d'euros, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie d'une dette obligataire similaire sans option de conversion (cf. Note 29 - Passifs financiers portant intérêts). Le taux d'intérêt effectif annuel de la composante dette ressort à 0,376% par an y compris frais d'émission.

La composante optionnelle comptabilisée en capitaux propres a été évaluée à 39 millions d'euros à la date d'émission, soit 29 millions d'euros après effet d'impôt différé (cf. Variation des capitaux propres consolidés).

25.e. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale a approuvé le 26 mai 2021 la distribution d'un dividende de 0,43 euro par action au titre de l'exercice 2020, soit 183 millions d'euros. Ce dividende a été mis en paiement entièrement le 2 juin 2021.

Le Conseil d'administration proposera à l'assemblée générale devant se tenir le 25 mai 2022 et devant statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2021, de distribuer un dividende de 0,50 euro par action au titre de cet exercice, soit 214 millions d'euros.

Note 26 - Provisions

Les provisions se décomposent comme suit :

	31.12.2020 *	Reprises						31.12.2021
		Dotations	Utilisations (1)	Reclassements (1)	Sans objet (2)	Variations de périmètre	Autres	
<i>(en millions d'euros)</i>								
Garanties de fonctionnement	1 110	277	(212)	-	(29)	(2)	11	1 155
Garanties financières	2	-	-	-	-	-	-	2
Engagements de retraites et assimilés	942	68	(92)	-	(6)	-	(134)	778
Contrats commerciaux	189	49	(47)	-	(23)	-	1	169
Pertes à terminaison et pertes sur engagements de livraisons	180	155	(19)	-	(1)	-	8	323
Litiges	25	17	(7)	-	(4)	-	-	31
Autres	347	190	(132)	(1)	(12)	-	6	398
Total	2 795	756	(509)	(1)	(75)	(2)	(108)	2 856
non courant	1 890							1 798
courant	905							1 058

* les données publiées au titre de l'exercice 2020 ont été retraitées de l'impact du changement de méthode lié à la décision IFRIC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf. Note 5 - Changement de méthode)

(1) Ces reprises liées à des dépenses de l'exercice ou à des reclassements n'ont pas d'impact sur le résultat de l'exercice.

(2) Incluent l'écart de change lié à la parité EUR/USD sur l'année 2021.

Les impacts au compte de résultat des variations de l'ensemble des provisions se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021
<i>Dotations (-) / Reprises (+) comptabilisées en résultat opérationnel courant avec impact résultat</i>	(603)
<i>Utilisation de provisions ayant une charge opérationnelle en contrepartie et donc sans impact résultat</i>	474
<i>Dotations (-) / Reprises (+) comptabilisées en résultat opérationnel non courant</i>	28
<i>Dotations (-) / Reprises (+) comptabilisées en résultat financier</i>	(70)
Total	(171)

L'impact des variations de provisions en résultat opérationnel courant est de (603) millions d'euros.

Note 27 - Avantages au personnel

Le Groupe supporte différents engagements au titre de régimes de retraite à prestations définies, d'indemnités de départ à la retraite et d'autres engagements, principalement en France, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Le traitement comptable de ces différents engagements est décrit en Note 3.t.

27.a. PRESENTATION DES AVANTAGES DU PERSONNEL

a) France

- Régime de retraite à prestations définies

Sont inclus dans cette rubrique un régime de retraite supplémentaire à prestations définies fermé le 31 décembre 2017 et dont les droits conditionnels ont été gelés en date du 31 décembre 2016.

La population éligible de ce groupe fermé est composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31 décembre 2017.

- Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

- Autres avantages long terme

En France, cela comprend notamment les engagements au titre des médailles du travail et de gratifications d'ancienneté.

b) Royaume-Uni

- Régimes de retraite à prestations définies

Il existe trois fonds de pension dans les sociétés Safran Landing Systems UK Ltd / Safran Landing Systems Services UK Ltd, Safran Nacelles Ltd et Safran UK. Ce sont des fonds de pension dits "contracted out", c'est-à-dire substitutifs de la retraite complémentaire obligatoire. Leur gestion est confiée à des administrateurs fiduciaires (trustees). Les régimes de retraite ne permettent plus d'acquérir de droits supplémentaires.

c) Reste du monde

Conformément aux lois locales d'avantages sociaux, le Groupe offre à ses salariés des dispositifs de retraite ou de gratifications d'ancienneté. Au titre des activités poursuivies, les principales zones géographiques concernées sont :

- Amériques : fonds de pension aux Etats-Unis (régimes gelés) et au Canada, indemnités de fin de carrière au Mexique ;
- Europe : fonds de pension en Suisse, fonds de pension et indemnités de fin de carrière en Belgique, fonds de pension et gratifications d'ancienneté en Allemagne, indemnités de fin de carrière et gratifications d'ancienneté en Pologne.

27.b. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

(en millions d'euros)	31.12.2020 *	31.12.2021	France	Grande Bretagne	Reste du monde
Engagement brut	1 753	1 654	658	654	342
Actifs de couverture	859	944	7	708	229
Provision comptable	942	778	652	13	113
- Régime de retraite à prestations définies	192	129	21	13	95
- Indemnités de départ à la retraite	689	591	576	-	15
- Médailles et autres engagements	61	58	55	-	3
Actifs nets comptabilisés	(48)	(68)	(1)	(67)	-

* les données publiées au titre de l'exercice 2020 ont été retraitées de l'impact du changement de méthode lié à la décision IFRIC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf. Note 5 - Changement de méthode)

(en millions d'euros)	31.12.2020 *	31.12.2021	Régime de retraites à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres avantages long terme
Engagement brut	1 753	1 654	1 005	591	58
Actifs de couverture	859	944	944	-	-
Provision comptable	942	778	129	591	58
Actifs nets comptabilisés	(48)	(68)	(68)	-	-

* les données publiées au titre de l'exercice 2020 ont été retraitées de l'impact du changement de méthode lié à la décision IFRIC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf. Note 5 - Changement de méthode)

L'engagement brut diminue compte tenu des effets croisés suivants :

- diminution de l'engagement suite à la mise à jour des hypothèses financières (taux d'actualisation et taux d'inflation) utilisées dans les évaluations actuarielles des engagements aux Royaume-Uni et en zone Euro,
- augmentation de l'engagement compte tenu de l'appréciation de la Livre Sterling, générant des écarts de change.

Par ailleurs, la valeur des actifs augmente compte tenu de la surperformance des rendements d'actifs des fonds de pension au Royaume-Uni par rapport aux taux d'actualisation et de l'appréciation de la Livre Sterling.

La charge des régimes en 2020 et 2021 se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Coût des services rendus	(67)	(65)
Ecart actuariels comptabilisés (sur autres avantages long terme)	-	5
Mise en place, modification et liquidation de régimes	4	7
Frais administratifs	(1)	(1)
Total composante opérationnelle de la charge	(64)	(54)
Charge / produits d'intérêt sur l'engagement net	(7)	(5)
Total composante financière de la charge	(7)	(5)
Total	(71)	(59)

Le Groupe prévoit de verser, en 2022, des cotisations à hauteur de 31 millions d'euros pour ses régimes de retraite à prestations définies.

Principales hypothèses retenues pour le calcul des engagements bruts :

		Zone Euro	Grande Bretagne
Taux d'actualisation	31.12.2020	0,50%	1,45%
	31.12.2021	1,00%	1,90%
Taux d'inflation	31.12.2020	1,75%	2,80%
	31.12.2021	1,75%	3,35%
Taux de revalorisation des rentes	31.12.2020	1,00%	2,80%
	31.12.2021	1,00%	3,35%
Taux d'augmentation des salaires	31.12.2020	1,12%-5,00%	N/A
	31.12.2021	0,81%-3,62%	N/A
Age de départ à la retraite	31.12.2020	Cadres : 64/65 ans Non cadres : 62/65 ans	65 ans
	31.12.2021	Cadres : 64/65 ans Non cadres : 62/65 ans	65 ans

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au rendement des obligations privées de première catégorie (AA). Ainsi le Groupe se réfère à l'indice iBoxx pour les deux principales zones géographiques (Zone Euro et Royaume-Uni).

Analyse de la sensibilité :

Une variation de plus ou moins 0,5% des principales hypothèses aurait les effets suivants sur la valeur de l'engagement brut au 31 décembre 2021 :

<i>(en millions d'euros)</i>		
Sensibilité en point de base	-0,50%	0,50%
Taux d'actualisation	127	(117)
Taux d'inflation	(57)	55
Taux d'augmentation des salaires	(42)	43

Pour chaque hypothèse, l'impact étant calculé toutes choses égales par ailleurs

La variation de la valeur de l'engagement brut aurait eu un impact sur les écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

27.c. VARIATION DES ENGAGEMENTS BRUTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE

Variation des engagements bruts :

	31.12.2020 *	31.12.2021	Régime de retraites à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres engagements
<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs des engagements bruts en début de période	1 782	1 753	1 003	689	61
A. Charge des régimes					
Coût des services rendus	67	65	14	46	5
Ecarts actuariels comptabilisés (sur autres avantages long terme)	-	(5)	-	-	(5)
Mise en place, modification et liquidation de régimes	(4)	(7)	(7)	-	-
Charge d'intérêts sur les engagements	21	18	13	5	-
Total charge au compte de résultat	84	71	20	51	-
B. Ecarts actuariels générés dans l'année sur les régimes postérieurs à l'emploi					
Ecarts actuariels découlant des changements d'hypothèses démographiques	-	(1)	1	(2)	-
Ecarts actuariels découlant des changements d'hypothèses financières	63	(102)	(30)	(72)	-
Ecarts d'expérience	10	(15)	(1)	(14)	-
Total réévaluation en Autres éléments du résultat global	73	(118)	(30)	(88)	-
C. Autres éléments					
Cotisations de l'employé	3	3	3	-	-
Prestations payées	(96)	(109)	(45)	(61)	(3)
Effet des variations de périmètre	-	-	-	-	-
Décision application IFRIC	(52)	-	-	-	-
Ecart de change	(41)	54	54	-	-
Total autres éléments	(186)	(52)	12	(61)	(3)
Valeur des engagements bruts en fin de période	1 753	1 654	1 005	591	58
Duration moyenne pondérée des régimes	15	15	18	11	9

* les données publiées au titre de l'exercice 2020 ont été retraitées de l'impact du changement de méthode lié à la décision IFRIC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf. Note 5 - Changement de méthode)

Variation de la juste valeur des actifs de couverture :

	31.12.2020 *	31.12.2021	Régime de retraites à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres engagements
<i>(en millions d'euros)</i>					
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	809	859	859	-	-
A. Produit des régimes					
Produit d'intérêt sur les actifs de couverture	14	13	13	-	-
Frais administratifs	(1)	(1)	(1)	-	-
Total produit au compte de résultat	13	12	12	-	-
B. Ecart actuariels générés dans l'année sur les régimes postérieurs à l'emploi					
Rendement des actifs du régime (hors partie en produit d'intérêt)	70	36	36	-	-
Total réévaluation en Autres éléments du résultat global	70	36	36	-	-
C. Autres éléments					
Cotisations de l'employé	3	3	3	-	-
Cotisations de l'employeur	44	25	25	-	-
Prestations payées	(42)	(45)	(45)	-	-
Effet des variations de périmètre	-	-	-	-	-
Autres mouvements	(1)	-	-	-	-
Ecart de change	(37)	54	54	-	-
Total autres éléments	(33)	37	37	-	-
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	859	944	944	-	-

* les données publiées au titre de l'exercice 2020 ont été retraitées de l'impact du changement de méthode lié à la décision IFRIC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf. Note 5 - Changement de méthode)

27.d. ALLOCATION D'ACTIFS

	Grande Bretagne % d'allocation au		Autre Europe % d'allocation au	
	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021
Actions	6,29%	2,61%	27,69%	29,22%
Obligations et titres de dettes	70,71%	78,33%	53,08%	51,35%
Immobilier	2,30%	2,40%	12,14%	12,63%
OPCVM et autres fonds diversifiés	15,66%	15,11%	0,47%	0,57%
Liquidités	5,04%	1,55%	5,81%	5,29%
Autres	0,00%	0,00%	0,81%	0,94%

Il n'y a pas d'actifs sans cotation sur marché actifs (hors immobilier).

Au Royaume-Uni, notamment, l'objectif à long terme du Groupe est de limiter son exposition aux régimes à prestations définies et d'essayer à terme dans des conditions de marchés favorables, d'externaliser ces engagements auprès de compagnies d'assurance. En attendant la concrétisation de cet objectif, le Groupe s'attache à assurer dans la durée le niveau de financement de ses engagements de retraite.

Le Groupe accompagne les fonds de pension au Royaume-Uni dans une politique d'investissement combinant pour partie la sécurisation financière des engagements de moyen terme au travers d'investissements non risqués (fonds monétaires, emprunts d'Etats, fonds obligataires), et pour une autre partie, au travers d'investissements réputés plus risqués (fonds actions, fonds immobilier) dont la rentabilité attendue à long terme assure l'équilibre financier des régimes.

27.e. COTISATION AU TITRE DES REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Les régimes de retraite à cotisations définies comprennent les régimes de retraite légaux, complémentaires et supplémentaires (en France : article 83 pour les ingénieurs et cadres, ainsi que pour les cadres supérieurs : article 83 additionnel et article 82).

La charge de l'année 2021 au titre des régimes à cotisations définies des activités poursuivies a été de 267 millions d'euros (292 millions d'euros en 2020).

Note 28 - Dettes soumises à des conditions particulières

Les dettes soumises à des conditions particulières correspondent aux avances remboursables consenties par des organismes publics.

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

Au 31.12.2020	426
Nouvelles avances reçues	13
Remboursement d'avances	(25)
Sous total changements résultant des flux de trésorerie	(12)
Charges d'intérêts et actualisation	18
Ecart de change	2
Révision des probabilités de remboursement des avances remboursables	(107)
Sous total changements sans contrepartie de trésorerie	(87)
Au 31.12.2021	327

La valeur des dettes soumises à des conditions particulières fait l'objet d'estimations portant sur les montants à rembourser et leurs dates de remboursement.

La révision des probabilités de remboursement des avances remboursables concerne essentiellement des programmes aéronautiques civils.

Note 29 - Passifs financiers portant intérêts

Décomposition des passifs financiers portant intérêts :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Emprunts obligataires	212	1 599
Emprunts obligataires convertibles (OCEANE)	1 641	1 684
Billets non garantis de premier rang (USPP)	1 430	1 014
Dettes de location	494	512
Emprunts à long terme	305	285
Total des passifs financiers non courants portant intérêts (partie > 1 an dette financière à l'origine)	4 082	5 094
Emprunts obligataires	500	-
Billets non garantis de premier rang (USPP)	-	485
Dettes de location	114	97
Emprunts à long terme	347	359
Intérêts courus non échus	10	9
Passifs financiers courants portant intérêts à long terme dès l'origine	971	950
Negociable EUropean Commercial Papers	1 322	100
Concours bancaires court terme et assimilés	216	670
Passifs financiers courants portant intérêts à court terme dès l'origine	1 538	770
Total des passifs financiers courants portant intérêts (< 1 an)	2 509	1 720
Total des passifs financiers portant intérêts (1)	6 591	6 814

(1) La juste valeur des passifs financiers portant intérêts est de 6 942 millions d'euros (6 762 millions d'euros au 31 décembre 2020)

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2020	6 591
Augmentation des emprunts à long terme dès l'origine (hors dettes de location)	2 146
Diminution des emprunts à long terme dès l'origine	(1 367)
Variations des financements court terme	(775)
Sous total changements résultant des flux de trésorerie	4
Augmentation nette des dettes de location	93
Intérêts courus	-
Variations de périmètre	(19)
Ecart de change	127
Rachat OCEANE 2023 (1)	71
Composante optionnelle de l'OCEANE 2028 (2)	(39)
Variation de la juste valeur des dettes couvertes par des instruments de taux d'intérêt (3)	(27)
Reclassements et autres	13
Sous total changements sans contrepartie de trésorerie	219
Au 31.12.2021	6 814

(1) Ce montant correspond à la perte constatée sur la composante capitaux propres de l'OCEANE 2023 à la suite du rachat effectué le 15 juin 2021.

(2) cf. Note 25.d - Emission d'obligations convertibles.

(3) cf. Note 33 - Gestion des risques de marché et dérivés.

Les échéances des passifs portant intérêts sont :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Échéances en :		
N + 1	2 509	1 720
N + 2 à N + 5	2 410	1 949
Au-delà de 5 ans (1)	1 672	3 145
Total	6 591	6 814

(1) Principalement au titre des OCEANE, des emprunts obligataires et de l'USPP 2030 et 2032.

La répartition des emprunts par devise avant couverture s'analyse comme suit :

<i>(en millions)</i>	31.12.2020		31.12.2021	
	devises	euros	devises	euros
EUR	5 072	5 072	4 841	4 841
USD	1 704	1 389	2 038	1 801
CAD	8	5	8	6
GBP	22	24	26	31
Autres	NA	101	NA	135
Total		6 591		6 814

La répartition des emprunts par devise après couverture s'analyse comme suit :

<i>(en millions)</i>	31.12.2020		31.12.2021	
	devises	euros	devises	euros
EUR	6 216	6 216	6 056	6 056
USD	298	245	662	586
CAD	8	5	8	6
GBP	22	24	26	31
Autres	NA	101	NA	135
Total		6 591		6 814

L'analyse des taux des passifs portant intérêts fait ressortir :

- Une décomposition globale taux fixe et variable, avant couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total		non courant				courant			
	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020		31.12.2021		31.12.2020		31.12.2021	
	Base	Base	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen
Taux fixe	5 594	6 323	3 941	2,45%	4 963	1,61%	1 653	0,27%	1 360	1,65%
Taux variable	997	491	142	1,29%	131	1,36%	855	0,40%	360	1,00%
Total	6 591	6 814	4 083	2,41%	5 094	1,60%	2 508	0,31%	1 720	1,51%

- Une décomposition globale taux fixe et variable, après couverture :

(en millions d'euros)	Total		non courant				courant			
	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020		31.12.2021		31.12.2020		31.12.2021	
	Base	Base	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen
Taux fixe	5 382	6 116	3 729	1,71%	4 756	1,24%	1 653	0,27%	1 360	0,67%
Taux variable	1 209	698	354	1,13%	338	1,13%	855	0,40%	360	1,00%
Total	6 591	6 814	4 083	1,66%	5 094	1,23%	2 508	0,31%	1 720	0,74%

La position financière nette du Groupe s'établit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie (A)	3 747	5 247
Passifs financiers portant intérêts (B)	6 591	6 814
Juste valeur des instruments dérivés de taux en couverture de juste valeur de la dette (C)	52	23
Total (A) - (B) + (C)	(2 792)	(1 544)

Le gearing du Groupe ressort à :

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2021
Position Financière Nette	(2 792)	(1 544)
Capitaux Propres	12 790	13 270
Gearing	21,83%	11,64%

PRINCIPAUX EMPRUNTS A LONG TERME A L'ORIGINE

- Emission de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (*US Private Placement* ou USPP) le 9 février 2012 dont l'encours au 31 décembre 2021 est de 1,045 milliard de dollars US dont :
 - Une tranche de 540 millions de dollars US à 10 ans (échéance février 2022), coupon à taux fixe de 4,28%, et
 - Une tranche de 505 millions de dollars US à 12 ans (échéance février 2024), coupon à taux fixe de 4,43%

Ces deux tranches ont fait, à l'origine, l'objet d'une couverture de taux d'intérêt payeur variable en dollars, puis, en mars 2019, payeur fixe en euros (via un cross currency swap), ce qui a permis de finalement synthétiquement swaper cette dette en dollars US à taux fixe en dette en euros à taux fixe.

Au 31 décembre 2021, le taux d'intérêt moyen de cette émission ressort à 1,64% après prise en compte des instruments dérivés de taux d'intérêt.
- Emission de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (*US Private Placement* ou USPP) le 29 juin 2020 d'un montant nominal total équivalent à 564 millions d'euros dont :
 - Tranche A : 181 millions de dollars US à 10 ans (échéance juin 2030), coupon à taux fixe de 3,10%
 - Tranche B : 133 millions de dollars US à 12 ans (échéance juin 2032), coupon à taux fixe de 3,30%
 - Tranche C : 122 millions d'euros à 10 ans (échéance juin 2030), coupon à taux fixe de 2,00%
 - Tranche D : 164 millions d'euros à 12 ans (échéance juin 2032), coupon à taux fixe de 2,05%

Les tranches A et B ont fait l'objet le 21 juillet 2020 d'une couverture (cross currency swap payeur fixe en euros contre receveur fixe US dollars) qui a permis de swapper la dette en dollars US à taux fixe au titre de ces deux tranches en dette en euros à taux fixe.

Après prise en compte de cette couverture, la tranche A porte intérêt au taux fixe de 2,04% pour un notionnel de 158 millions d'euros et la tranche B porte intérêts au taux fixe de 2,22% pour un notionnel de 116 millions d'euros.

Après prise en compte de cette couverture, le financement à 10 ans au titre de cet USPP (tranches A et C) ressort à 2,02% pour un notionnel de 280 millions d'euros et le financement à 12 ans au titre de cet USPP (tranches B et D) ressort à 2,12% pour un notionnel de 280 millions d'euros.

- Emission le 11 avril 2014 d'obligations à taux fixe de 2,875% d'un montant de 200 millions d'euros à 10 ans (échéance avril 2024). Les obligations ont été émises à 99,529% du nominal. Cette émission a été swapée à taux variable et ressort, en 2021, à 0,979% après prise en compte des instruments dérivés de taux d'intérêt.
- Emission d'obligations le 16 mars 2021 :
 - Obligations à taux fixe de 0,125% d'un montant de 700 millions d'euros à 5 ans (échéance 16 mars 2026). Les obligations ont été émises à 99,231% du nominal. Lors de leur émission, les obligations ont été notées BBB+ par Standard & Poors
 - Obligations à taux fixe de 0,750% d'un montant de 700 millions d'euros à 10 ans (échéance 17 mars 2031). Les obligations ont été émises à 99,349% du nominal. Lors de leur émission, les obligations ont été notées BBB+ par Standard & Poor's.
- Euro placement sous forme de crédit syndiqué d'une maturité de 7 ans à l'origine, mis en place par ex Zodiac Aerospace le 10 mars 2016 et venant à échéance le 10 mars 2023, d'un encours de 180 millions d'euros, à taux révisable de 2,902% au 31 décembre 2021.
- Emission d'Obligations à Option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles et/ou Existantes (OCEANE) le 15 mai 2020 d'un nominal de 800 millions d'euros. Ces OCEANE portent intérêt à 0,875% et ont été émises avec un prix d'émission de 100% du nominal, faisant ressortir un rendement actuariel brut à l'émission de 0,875%. A moins qu'elles n'aient été converties, remboursées, ou rachetées et annulées, ces OCEANE seront remboursées au pair le 15 mai 2027. Le taux d'intérêt effectif annuel de la composante dette de ces OCEANE ressort à 1,63%, y compris frais d'émission (cf. Note 25.d - Emission d'obligations convertibles).
- Emission additionnelle d'Obligations à Option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles et/ou Existantes (OCEANE) le 12 octobre 2020 d'un nominal de 200 millions d'euros. Ces OCEANE portent intérêt à 0,875% et ont été émises avec un prix d'émission de 109,03% du nominal, faisant ressortir un rendement actuariel brut à l'émission de - 0,419%. Ces OCEANE ont par ailleurs les mêmes modalités que celles émises le 15 mai 2020 auxquelles elles sont intégralement assimilées et avec lesquelles elles forment une souche unique. Le taux d'intérêt effectif annuel de la composante dette de ces OCEANE émises le 12 octobre 2020 ressort à 1,154%, y compris frais d'émission. (cf. Note 25.d - Emission d'obligations convertibles).
- Emission d'Obligations à Option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles et/ou Existantes (OCEANE) le 14 juin 2021 d'un nominal de 730 millions d'euros. Ces OCEANE ne portent pas intérêt et ont été émises avec un prix d'émission de 103,5% du nominal, faisant ressortir un rendement actuariel brut à l'émission de -0,50%. A moins qu'elles n'aient été converties, remboursées, ou rachetées et annulées, ces OCEANE seront remboursées au pair le 1er avril 2028. Le taux d'intérêt effectif annuel de la composante dette de ces OCEANE ressort à 0,38%, y compris frais d'émission (cf. Note 25.d - Emission d'obligations convertibles).
- Négociable EUropean Commercial Papers (NEUCP) souscrits par un fonds commun de placement du plan d'épargne groupe pour un montant de 419,5 millions d'euros au 31 décembre 2021. La rémunération moyenne servie par Safran sur cet encours au 31 décembre 2021 est de 0,99%. Les avoirs gérés par le FCPE et ainsi réinvestis en NEUCP Safran sont initialement bloqués pendant cinq ans. Compte tenu des engagements du FCPE, ces NEUCP sont, par convention, classés en emprunt à long terme. Au 31 décembre 2021, 82% de ces avoirs sont

disponibles dans le FCPE à moins d'un an. En conséquence, 82% des 419,5 millions d'euros de NEUCP sont classés dans la part courante des emprunts à long terme.

- Les dettes de location établies conformément à la norme IFRS 16 (incluant les dettes précédemment classées en crédit-bail), sont d'un montant de 609 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les autres emprunts à moyen ou long terme sont constitués de montants unitaires non significatifs.

Au cours de l'année 2021, les emprunts suivants ont été remboursés à leur échéance ou rachetés :

- Obligations à taux variable Euribor 3 mois + 0,57% (coupon *flooré* à 0%) d'un montant de 500 millions d'euros à 4 ans, émises le 28 juin 2017 et remboursées le 28 juin 2021.
- Obligations à Option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles et/ou Existantes (OCEANE) émises le 21 juin 2018 pour un nominal de 700 millions d'euros : 96,2% de ces OCEANE ont été alors rachetées le 15 juin 2021 au prix de 745 millions d'euros et les 3,8% de ces OCEANE restant en circulation ont été remboursées au pair par anticipation le 19 juillet 2021, à l'initiative de Safran, pour un montant de 27 millions d'euros.

PRINCIPAUX EMPRUNTS A COURT TERME

- Negotiable EUropean Commercial Paper (NEUCP) : 100 millions d'euros contre 1 322 millions d'euros au 31 décembre 2020 à la faveur d'instruments de dette de plus longue maturité.
- Comptes courants financiers des filiales non consolidées et des co-entreprises : 328 millions d'euros (180 millions d'euros au 31 décembre 2020). Rémunération indexée sur les taux Euribor.

Les autres dettes à court terme sont essentiellement constituées de découverts bancaires.

CESSION DE CREANCES SANS RECOURS

La position financière nette au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020, n'inclut pas les lignes de cessions de créances clients sans recours, dont les deux lignes suivantes au bénéfice de CFM International Inc (société consolidée en opération conjointe).

- Ligne confirmée, renouvelée en décembre 2020 à échéance de décembre 2022 à hauteur de 1 430 millions de dollars US avec un pool de 7 banques coordonné par Crédit Agricole CIB, portée à 1 780 millions de dollars US fin janvier 2021 avec un pool de 8 banques et ramenée à 675 millions de dollars US en décembre 2021, utilisée au 31 décembre 2021 à hauteur de 29 millions de dollars US (soit 14,5 millions de dollars US à 50%) contre 546 millions de dollars US (soit 273 millions de dollars US à 50 %) au 31 décembre 2020.
- Ligne confirmée, renouvelée fin décembre 2020 à échéance de juin 2021 à hauteur de 180 millions de dollars US avec un pool de 3 banques coordonné par Crédit Agricole CIB et renouvelée de nouveau à échéance de décembre 2021 pour le même montant avec Crédit Agricole CIB, non utilisée au 31 décembre 2021 contre 167 millions de dollars US (soit 83,5 millions de dollars US à 50%) au 31 décembre 2020. Cette ligne n'a pas été renouvelée à sa date d'échéance du 31 décembre 2021.

Ces deux lignes peuvent être dénoncées par les contreparties bancaires en cas de dégradation significative de la notation de crédit des débiteurs cédés.

Note 30 - Fournisseurs et autres créditeurs

	31.12.2020	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecarts de change	Reclassements	31.12.2021
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dettes opérationnelles	3 861	561	(10)	40	(2)	4 450
Clients créditeurs	586	348	-	2	(2)	934
Dettes fournisseurs	2 121	210	(10)	27	2	2 350
Compte courant d'exploitation	2	-	-	-	(1)	1
Dettes sociales	1 152	3	-	11	(1)	1 165
Autres dettes	492	11	-	6	(9)	500
Concours de l'Etat - redevances à payer	26	-	-	-	-	26
Etat-autres impôts à payer	206	24	1	1	-	232
Produits constatés d'avance	108	(4)	-	-	-	104
Autres	152	(9)	(1)	5	(9)	138
Total	4 353	572	(10)	46	(11)	4 950

Les échéances de ces éléments sont :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	< 12 mois	> 12 mois
Dettes opérationnelles	4 450	4 415	35
Autres dettes	500	442	58
Total	4 950	4 857	93

Note 31 - Autres passifs financiers courants et non courants

	31.12.2020	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecarts de change	Reclassements	31.12.2021
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	61	113	-	1	1	176
Dettes sur acquisition de titres	-	2	-	-	-	2
Total	61	115	-	1	1	178
non courant	2					116
courant	59					62

Ces dettes ne sont pas incluses dans la position financière nette du Groupe au 31 décembre 2021.

Note 32 - Synthèse des passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des passifs financiers du Groupe au décembre 2020 et au 31 décembre 2021 :

31

au 31.12.2020	Valeur au bilan		
	Passifs financiers au coût amorti (1)	Passifs financiers à la juste valeur	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
Dettes soumises à des conditions particulières	426		426
Passifs financiers non courants portant intérêts	4 082		4 082
Passifs financiers courants portant intérêts	2 509		2 509
Dettes fournisseurs	2 121		2 121
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	61		61
Comptes courants d'exploitation	2		2
Dérivés passifs non courants		18	18
Dérivés passifs courants		1 244	1 244
Total passifs financiers	9 201	1 262	10 463

(1) Y compris passifs financiers faisant l'objet d'une couverture de juste valeur. L'ajustement de juste valeur des passifs financiers portant intérêts qui sont couverts en juste valeur est de 52 M€ au 31 décembre 2020.

au 31.12.2021	Valeur au bilan		
	Passifs financiers au coût amorti (1)	Passifs financiers à la juste valeur	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
Dettes soumises à des conditions particulières	327		327
Passifs financiers non courants portant intérêts	5 094		5 094
Passifs financiers courants portant intérêts	1 720		1 720
Dettes fournisseurs	2 350		2 350
Dettes sur acquisition de titres	2	-	2
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	176		176
Comptes courants d'exploitation	1		1
Dérivés passifs non courants		8	8
Dérivés passifs courants		1 788	1 788
Total passifs financiers	9 670	1 796	11 466

(1) Y compris passifs financiers faisant l'objet d'une couverture de juste valeur. L'ajustement de juste valeur des passifs financiers portant intérêts qui sont couverts en juste valeur est de 0 M€ au 31 décembre 2021.

La juste valeur des passifs financiers est déterminée en considérant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque passif et en les actualisant aux conditions de marché en date de clôture, à l'exception des dettes soumises à des conditions particulières pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable compte tenu de l'incertitude portant sur les montants à rembourser et leurs dates de remboursement.

En 2021 comme en 2020, la juste valeur des passifs financiers est proche de la valeur nette comptable sauf pour les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020		2021	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Dettes soumises à des conditions particulières	426	N/A	327	N/A
Passifs financiers portant intérêts (1)	6 591	6 762	6 814	6 942

(1) La juste valeur relève du niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur (cf. Note 24 - Synthèse des actifs financiers).

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur décrite dans la Note 24 - Synthèse des actifs financiers pour déterminer le niveau de classement des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 décembre 2020, le Groupe détient les passifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dérivés passifs	-	1 262	-	1 262
Total	-	1 262	-	1 262

Au 31 décembre 2021, le Groupe détient les passifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur:

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dérivés passifs	-	1 796	-	1 796
Total	-	1 796	-	1 796

Sur l'exercice 2021, comme en 2020, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et aucun mouvement vers ou depuis le niveau 3.

COMPENSATION DES PASSIFS FINANCIERS ET DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31.12.2020	Montant brut	Montant compensé	Montant net au bilan (1)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	Montant net
<i>(en millions d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)	(d)	(c) - (d)
Dérivés passifs	1 262	-	1 262	502	760

(1) cf. Note 33 - Gestion des risques de marché et dérivés

Au 31.12.2021	Montant brut	Montant compensé	Montant net au bilan (1)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	Montant net
<i>(en millions d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)	(d)	(c) - (d)
Dérivés passifs	1 796	-	1 796	721	1 075

(1) cf. Note 33 - Gestion des risques de marché et dérivés

Les tableaux ci-dessus présentent les passifs financiers concernés par un accord de compensation avec des actifs financiers.

Au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020, le Groupe n'opère pas de compensation de passifs financiers et d'actifs financiers au bilan, les conditions prévues par la norme IAS 32 n'étant pas réunies. En effet, les conventions-cadres, qui régissent la souscription des dérivés de gré à gré avec les contreparties bancaires, prévoient un droit à compenser uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de l'une des parties au contrat.

Les montants soumis à un accord de compensation mais non compensés sont constitués d'une partie des dérivés actifs détenus par le Groupe dans la mesure où la compensation ne peut s'opérer qu'au niveau de chaque contrepartie.

Note 33 - Gestion des risques de marché et dérivés

Les risques de marché principaux auxquels le Groupe est soumis sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

La valeur comptable des dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de marché est présentée ci-dessous :

	31.12.2020		31.12.2021	
(en millions d'euros)	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif
Gestion du risque de taux d'intérêt	52	(18)	23	(8)
Swaps payeurs taux fixe	-	(18)	-	(8)
Swaps payeurs taux variable	52	-	23	-
Gestion du risque de change	694	(1 244)	705	(1 788)
Swaps de change	-	(95)	-	(3)
Achats et ventes à terme de devises	98	(33)	101	(68)
Options de change	596	(1 116)	604	(1 717)
Total	746	(1 262)	728	(1 796)

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

La majorité du chiffre d'affaires des activités du secteur aéronautique civil est libellée en dollar US, la monnaie de référence de l'industrie. L'excédent net annuel des recettes sur les dépenses pour ces activités s'est élevé à environ 6,5 milliards de dollars US en 2021.

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture (décrite ci-après) dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité opérationnelle et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire volatile.

POLITIQUE DE COUVERTURE

La politique de gestion du risque de change définie par la société Safran pour l'essentiel de ses filiales repose sur trois principes :

- protéger la performance économique des fluctuations aléatoires du dollar US ;
- optimiser la qualité des couvertures chaque fois que possible, sans qu'à aucun moment le premier principe ne soit remis en cause ;
- donner de la visibilité sur le taux de change appliqué dans les comptes des sociétés du groupe.

La protection de la performance économique nécessite que soient définis une parité minimum du dollar US et un horizon sur lequel s'applique cette protection. La parité minimum correspond à un cours du dollar US permettant à Safran de tenir ses objectifs de résultat opérationnel. C'est ainsi que des couvertures ont été engagées sur un horizon de trois à quatre ans.

METHODE DE GESTION

La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers visant à garantir une parité plancher de référence.

Dans le cadre des actions de constitution du portefeuille d'instruments de couverture, les principaux produits utilisés sont les ventes à terme, les accumulateurs et la combinaison d'instruments optionnels. Certains instruments incluent des barrières activantes et/ou désactivantes, représentant un risque de perte de couverture et un risque sur l'atteinte des cours couverts cibles dans certains cas de fluctuation des taux de change.

Des actions d'optimisation sont également mises en œuvre en vue d'améliorer la parité plancher. Ces actions sont toujours conduites dans un souci de préservation de la performance économique du Groupe. Elles s'appuient sur des produits permettant éventuellement de bénéficier d'une amélioration partielle des parités sous-jacentes.

DERIVES DE CHANGE

Le portefeuille des dérivés de change se ventile comme suit :

	31.12.2020				31.12.2021			
	Juste valeur (1)	Montant notionnel (1)	< 1 an	de 1 à 5 ans	Juste valeur (1)	Montant notionnel (1)	< 1 an	de 1 à 5 ans
<i>(en millions de devises)</i>								
Contrat forward	65				33			
Position vendeuse de USD	34	2 413	2 413	-	(34)	629	629	-
<i>Dont contre EUR</i>	34	2 413	2 413	-	(34)	629	629	-
Position acheteuse de USD	(19)	(163)	-	(163)	(7)	(163)	(163)	-
<i>Dont contre EUR</i>	(19)	(163)	-	(163)	(7)	(163)	(163)	-
Position acheteuse de GBP contre EUR	4	107	-	107	37	(249)	(202)	(47)
Position acheteuse de CAD contre EUR	-	-	-	-	12	(89)	(89)	-
Position acheteuse de MXN contre EUR	46	(12 245)	(3 604)	(8 641)	25	(16 304)	(10 066)	(6 238)
Swaps de change	(95)				(3)			
Cross Currency Swaps	(95)	1 359	-	1 359	(3)	(1 359)	(540)	(819)
Options de change	(520)				(1 113)			
Achat Put USD contre EUR	481	30 975	25 675	5 300	404	37 143	34 483	2 660
Achat Call USD contre EUR	16	(1 900)	(1 900)	-	29	(1 200)	(1 200)	-
Vente Put USD contre EUR	(105)	(3 800)	(3 800)	-	(1)	(400)	(400)	-
Vente Call USD contre EUR	(210)	71 210	61 110	10 100	(1 430)	79 886	74 566	5 320
Achat Call CAD contre EUR	26	(794)	(794)	-	44	(645)	(645)	-
Vente Put CAD contre EUR	(6)	(1 248)	(1 248)	-	-	(1 202)	(1 202)	-
Achat Call GBP contre EUR	42	(930)	(930)	-	55	(552)	(552)	-
Vente Put GBP contre EUR	(21)	(1 859)	(1 859)	-	(1)	(826)	(826)	-
Achat Call MXN contre EUR	-	-	-	-	1	(3 306)	(1 380)	(1 926)
Vente Put MXN contre EUR	-	-	-	-	(20)	(6 613)	(2 760)	(3 853)
Accumulateurs Vendeurs d'USD contre EUR (2)	6	1 963	537	1 426	10	2 323	863	1 461
Accumulateurs Acheteurs d'USD contre EUR (2)	(661)	(7 808)	(5 002)	(2 805)	(204)	(4 190)	(2 805)	(1 385)
Accumulateurs Acheteurs de CAD contre EUR (2)	(34)	(355)	(355)	-	-	-	-	-
Accumulateurs Acheteurs de MXN contre EUR (2)	(44)	(7 427)	(7 427)	-	-	-	-	-
Accumulateurs Acheteurs de GBP contre EUR (2)	(10)	(95)	(95)	-	-	-	-	-
Total	(550)				(1 083)			

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros ; les montants notionnels sont exprimés en millions de devises

(2) Les montants notionnels des accumulateurs représentent les montants accumulables maximum jusqu'au dénouement des instruments

Au bilan, l'évolution de juste valeur des instruments dérivés de change non dénoués est de (533) millions d'euros entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021.

Au compte de résultat, le Groupe a retenu l'option de ne pas appliquer la comptabilité de couverture aux dérivés ci-dessus et doit en conséquence comptabiliser en résultat financier la totalité de la variation de juste valeur de ses dérivés.

EXPOSITION ET SENSIBILITE AU RISQUE DE CHANGE

L'exposition des instruments financiers figurant au bilan du Groupe au risque de change EUR/USD se résume comme suit :

	31.12.2020	31.12.2021
<i>(en millions d'USD)</i>		
Total actifs hors dérivés	2 621	1 666
Total passifs hors dérivés	(2 787)	(3 175)
Dérivés de couverture de positions bilantielles (1)	86	1 090
Exposition nette après prise en compte des dérivés de couverture de positions bilantielles	(80)	(419)

(1) Présentés en montant notionnel

Les actifs et passifs hors dérivés sont essentiellement constitués des créances et des dettes d'exploitation libellées en USD dans les bilans des sociétés du Groupe ayant l'euro pour monnaie fonctionnelle et de l'émission par Safran de billets non garantis sur le marché privé américain pour 1,4 milliard de dollars US. Suite à la mise en place d'un cross-currency-swap en couverture du risque de change découlant des billets non garantis en USD (cf. Exposition au risque de taux d'intérêt USD), ces actifs et passifs sont couverts en quasi-totalité par des dérivés de couverture de change.

A cette exposition nette s'ajoutent les dérivés de change EUR/USD de couverture du chiffre d'affaires net des achats futurs qui ont une juste valeur de (1 394) millions de dollar US pour une juste valeur globale des dérivés de change EUR/USD de (1 397) millions de dollar US au 31 décembre 2021 (respectivement (525) millions de dollar US et (562) millions de dollar US au 31 décembre 2020).

La sensibilité des instruments financiers à une variation de +/- 5 % du cours de change EUR/ USD est la suivante :

	31.12.2020		31.12.2021	
	USD		USD	
<i>Impact sur les positions du bilan (en millions d'euros)</i>				
Cours de clôture	1,23		1,13	
Hypothèses de variation du cours euro/dollar	-5%	+5%	-5%	+5%
Cours euro/dollar utilisé pour l'étude de sensibilité	1,17	1,29	1,01	1,19
Impact avec contrepartie en résultat (avant impôt)	(404)	(636)	(2 447)	1 816
Impact avec contrepartie en capitaux propres (avant impôt)	-	-	-	-

GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux natures de risques :

- un risque de juste valeur lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. Les variations de taux d'intérêt influent sur la valeur de marché de ces actifs et passifs et sur le bilan du Groupe ;
- un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat du Groupe.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, arbitre entre ces deux natures de risques, en utilisant au besoin des instruments financiers propres au marché des taux (swap de taux d'intérêt, options...).

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET EURO

L'émission obligataire pour 200 millions d'euros effectuée au premier semestre 2014 a été variabilisée avec des swaps de taux payeur variable/receveur fixe, à échéance avril 2024. Ces swaps font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur.

(en millions d'euros)	31.12.2020					31.12.2021				
	Juste valeur	Montant notionnel (€)	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel (€)	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux										
Payeur variable	13	200	-	200	-	8	200	-	200	-
Total	13					8				

Pour la couverture de juste valeur de l'émission obligataire de 200 millions d'euros, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert enregistrées en résultat financier sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2021
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	(1)	(5)
Variation de juste valeur de l'élément couvert	1	4
Impact en résultat financier des couvertures de juste valeur de taux d'intérêt Euro	-	(1)

Exposition au risque de taux d'intérêt euro avant et après prise en compte des dérivés :

31.12.2020	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
(en millions d'euros)						
Passifs financiers portant intérêts	1 548	846	2 574	104	4 122	950
Autres actifs financiers	31	95	49	45	80	140
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 666	3	-	-	2 666	3
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	(1 149)	748	2 525	59	1 376	807
Dérivés (1)	-	-	907	200	907	200
Exposition nette après prise en compte des dérivés	(1 149)	748	3 432	259	2 283	1 007

(1) Présentés en montant notionnel

31.12.2021	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
(en millions d'euros)						
Passifs financiers portant intérêts	439	345	3 969	88	4 408	433
Autres actifs financiers	33	68	322	32	355	100
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 629	2	-	-	4 629	2
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	(4 223)	275	3 647	56	(576)	331
Dérivés (1)	-	-	1 000	200	1 000	200
Exposition nette après prise en compte des dérivés	(4 223)	275	4 647	256	424	531

(1) Présentés en montant notionnel

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET USD

Les deux tranches encore en circulation de l'USPP réalisé le 9 février 2012 ont été variabilisées à l'origine. Ainsi, des swaps de taux payeur variable/receveur fixe en dollars US ont été mis en place sur ces deux tranches à 10 et 12 ans pour respectivement 540 millions de dollars US et 505 millions de dollars US. Ces swaps font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur.

En mars 2019, ces deux tranches à 10 et 12 ans de respectivement 540 millions de dollars US et 505 millions de dollars US ont été refixées en euros par la mise en place d'un cross-currency swap receveur variable en dollars US / payeur fixe en euros.

Le cross-currency swap fait l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie pour sa partie taux d'intérêt.

Le 21 juillet 2020, les deux tranches émises en dollars US de l'émission du 29 juin 2020 de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (USPP), respectivement 181 millions de dollars US à taux fixe à 10 ans (Tranche A) et 133 millions de dollars US à taux fixe de 12 ans (Tranche B) ont fait l'objet d'un cross-currency swap receveur fixe en dollars US / payeur fixe en euros. Le cross-currency swap fait l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie pour sa partie taux d'intérêt.

(en millions d'euros)	31.12.2020					31.12.2021				
	Juste valeur	Montant notionnel USD	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel USD	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux dollars US										
Payeur variable	39	1 620	575	1 045	-	15	1 045	540	505	-
Payeur fixe	(18)	2 509	1 150	1 045	314	(8)	1 359	540	505	314
Total	21					7				

Pour la couverture de juste valeur des émissions de billets non garantis de premier rang sur le marché américain, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert enregistrées en résultat financier sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2021
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	20	(24)
Variation de juste valeur de l'élément couvert	(20)	23
Impact en résultat financier des couvertures de juste valeur de taux d'intérêt USD	-	(1)

Exposition au risque de taux d'intérêt USD avant et après prise en compte des dérivés :

31.12.2020	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
(en millions d'USD)						
Passifs financiers portant intérêts	111	3	1 579	11	1 690	14
Autres actifs financiers	-	5	57	-	57	5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	953	79	-	-	953	79
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	(842)	(81)	1 522	11	680	(70)
Dérivés (1)	575	(575)	(1 359)	-	(784)	(575)
Exposition nette après prise en compte des dérivés	(267)	(656)	163	11	(104)	(645)

(1) présentés en montant notionnel

31.12.2021	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
(en millions d'USD)						
Passifs financiers portant intérêts	1 016	7	1 006	9	2 022	16
Autres actifs financiers	-	6	32	-	32	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	324	186	-	-	324	186
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	692	(185)	974	9	1 666	(176)
Dérivés (1)	-	-	(1 359)	-	(1 359)	-
Exposition nette après prise en compte des dérivés	692	(185)	(385)	9	307	(176)

(1) présentés en montant notionnel

SENSIBILITE AU RISQUE DE TAUX D'INTERET

La sensibilité globale des expositions nettes au risque de taux d'intérêt euro et au risque de taux d'intérêt USD, après prise en compte des dérivés, est présentée ci-dessous :

	31.12.2020	31.12.2021
<i>Impact de la variation des taux d'intérêt (en millions d'euros)</i>		
Hypothèses de variation des taux d'intérêt	+1%	+1%
Impact en résultat (avant impôt)	(4)	(4)
Impact en capitaux propres (avant impôt)	-	-

GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de contrepartie sont les suivantes :

- les placements financiers temporaires ;
- les instruments dérivés ;
- les comptes clients ;
- les garanties financières accordées aux clients ;
- les lignes de crédit non tirées.

Les placements financiers sont diversifiés. Ils concernent des titres de premier rang et sont généralement négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.

Les transactions du Groupe sur les produits dérivés ont pour seul but de réduire son exposition globale aux risques de change et de taux résultant de ses opérations courantes. Elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier rang.

Les lignes de crédit du Groupe sont contractées auprès de banques de premier rang.

Dans le cadre de la pandémie Covid-19, le Groupe a renforcé le suivi de ses risques clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs. Une attention particulière a été apportée aux compagnies aériennes en difficulté et les créances et actifs présentant un risque ont été provisionnés au cas par cas.

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés est donné en Note 21 - Créances clients et autres débiteurs.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : l'ensemble des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placé auprès de ou financé par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement courant et prévisionnel du Groupe et assure la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

Le Groupe dispose d'une ligne de liquidité confirmée d'un montant de 2 520 millions d'euros, mise en place en décembre 2015 et d'échéance décembre 2020 avec deux options d'extension successives d'une année chacune. Les deux options ayant été exercées, l'échéance actuelle est en décembre 2022. Cette ligne n'est soumise à aucun covenant financier. Cette ligne n'est pas tirée au 31 décembre 2021.

Depuis le 22 avril 2020, le Groupe disposait d'une ligne de liquidité confirmée supplémentaire d'un montant de 3 000 millions d'euros à l'origine. Cette ligne a été définitivement annulée le 16 mars 2021 à la suite des diverses opérations de refinancement réalisées par le Groupe entre le 22 avril 2020 et le 16 mars 2021 (cf. Note 29 - Passifs financiers portant intérêts),

Le 4 mars 2021, Safran a signé un nouveau contrat de prêt bancaire avec la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 500 millions. Ce prêt viendra financer une partie des activités de recherche du Groupe sur des systèmes de propulsion innovants pour la prochaine génération d'avions commerciaux monocouloirs, étape clé de sa feuille de route vers un transport aérien décarboné. Ce prêt n'est soumis à aucun covenant financier. Ce prêt n'est pas tiré au 31 décembre 2021.

Les émissions de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain du 9 février 2012 et du 29 juin 2020 sont soumises à un covenant financier sous la forme d'un ratio limite à ne pas dépasser : dette nette / EBITDA $\leq$ 2,5 (cf. Note 29 - Passifs financiers portant intérêts). Le test du covenant est semestriel ; il est respecté au 31 décembre 2021.

L'euro placement sous forme de crédit syndiqué d'une maturité de 7 ans à l'origine mis en place par ex Zodiac Aerospace le 10 mars 2016 (cf. Note 29 - Passifs financiers portant intérêts) est soumis à un covenant financier annuel. Il s'agit du ratio limite : dette nette / EBITDA $\leq$ 3,5 ; il est respecté au 31 décembre 2021.

Les définitions des termes « dette nette » et « EBITDA » utilisés dans les covenants mentionnés ci-dessus sont les suivantes :

- Dette nette : dettes financières portant intérêts (hors dettes soumises à des conditions particulières) diminuées des valeurs mobilières de placement et disponibilités ;
- EBITDA : somme du résultat opérationnel et des dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation d'actif (cet agrégat est calculé sur les données ajustées).

Note 34 - Participation dans les opérations conjointes

Le Groupe détient des participations dans les opérations conjointes suivantes dont la contribution est comptabilisée à chaque ligne des états financiers :

- CFM International Inc. et CFM International SA : coordination des programmes moteur CFM56 et LEAP avec General Electric et leur commercialisation ;
- Famat : fabrication de carters de grandes dimensions en sous-traitance de Safran Aircraft Engines et de General Electric ;
- Matis : fabrication de câblages aéronautiques ;
- CFan : production des aubes de soufflante larges cordes pour moteurs de forte puissance ;
- Propulsion Technologies International : réparation et maintenance de moteurs.

La part du Groupe dans les différents agrégats financiers de ces opérations conjointes, qui est incluse dans les états financiers consolidés, est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Actifs courants	105	345
Actifs non courants	170	177
Passifs courants	143	213
Passifs non courants	20	24
Produits opérationnels	65	48
Charges opérationnelles	(55)	(32)
Résultat financier	1	2
Charge d'impôts	(6)	(8)
Résultat net	4	10
Autres éléments du résultat global	(9)	16
Résultat global	(5)	26
Flux liés aux activités opérationnelles (1)	(3)	(40)
Flux liés aux activités d'investissement	(10)	(5)
Flux liés aux activités de financement (1)	13	145

(1) Cf. Note 29 - Passifs financiers portant intérêts - programmes de cession de créances commerciales chez CFM Inc.

Note 35 - Parties liées

Le Groupe a retenu, conformément à IAS 24, les parties liées suivantes : actionnaires de Safran (Etat français inclus), sociétés dans lesquelles ces actionnaires détiennent des participations, les entreprises associées, les co-entreprises, et les dirigeants.

L'Etat français détient également une action dans la société Safran Ceramics qui peut lui permettre de s'opposer à tout changement de contrôle de la société et à la vente d'actif de cette société.

Les relations avec les parties liées autres que les co-entreprises sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Ventes aux parties liées autres que les co-entreprises	4 196	4 253
Achats auprès des parties liées autres que les co-entreprises	(91)	(85)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Créances sur les parties liées autres que les co-entreprises	1 815	2 380
Dettes envers les parties liées autres que les co-entreprises	2 377	2 755

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Engagements donnés aux parties liées autres que les co-entreprises (1)	2 005	2 256

(1) cf. Note 36.a - Engagements hors bilan et passifs éventuels liés aux activités opérationnelles du Groupe

Les transactions avec les parties liées autres que les co-entreprises concernent principalement la livraison de produits aéronautiques à Airbus et à la Direction Générale de l'Armement.

Les relations avec les co-entreprises sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Ventes aux co-entreprises (1)	144	47
Achats auprès des co-entreprises	(62)	(63)
(1) Principalement avec Shannon Engine Support Limited		

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Créances sur les co-entreprises	106	230
Dettes envers les co-entreprises	56	51

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Engagements donnés aux co-entreprises	252	389

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants comprennent les membres du Conseil d'administration (17 membres en 2020 et jusqu'au 26 mai 2021 et 18 membres depuis le 26 mai 2021), le Directeur Général ainsi que des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes, considérées comme ayant le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie de Safran et ayant un accès régulier à des informations privilégiées concernant Safran (4 directeurs du 1^{er} janvier 2020 au 9 septembre 2020, 5 directeurs du 10 septembre au 31 décembre 2020 et 4 directeurs du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021).

Les rémunérations et avantages de toute nature alloués aux dirigeants sont fournis en base brute et comprennent les charges de rémunération fixe de l'exercice ainsi que la provision de la part variable qui sera versée l'année suivante.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Avantages à court terme (1)	10,0	7,6
Avantages postérieurs à l'emploi	0,5	0,5
Autres avantages long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Avantages en capital	0,8	1,1

(1) Rémunérations, charges sociales patronales, jetons de présence et indemnités le cas échéant.

Le montant global des engagements au bilan au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages long terme des dirigeants s'élève à 5,8 millions d'euros au 31 décembre 2021 et à 9,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Note 36 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

36.a. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUELS LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DU GROUPE

(i) Engagements donnés et passifs éventuels

Les différents engagements donnés liés aux activités opérationnelles sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Engagements d'achat d'immobilisations incorporelles	10	10
Engagements d'achat d'immobilisations corporelles	141	120
Garanties données liées à l'exécution de contrats d'exploitation	5 493	6 290
Engagements de location	112	75
Garanties financières accordées dans le cadre de la vente des produits du Groupe	9	10
Autres engagements	494	706
Total	6 259	7 211

Garanties données liées à l'exécution de contrats d'exploitation

Ces garanties sont majoritairement constituées de garanties octroyées par Safran en faveur de tiers (clients/donneurs d'ordre, essentiellement les avionneurs), dans lesquelles Safran ou ses filiales se portent garant, conjoint et solidaire, de la bonne exécution par leurs filiales respectives de leurs engagements contractuels, pris sur des programmes d'étude, conception, développement, fabrication, commercialisation et support des produits desdites filiales. Ces garanties sont en général consenties pour la durée du programme concerné, avec un montant d'engagement plafonné.

Les garanties données à Airbus font par ailleurs partie du montant de « garanties données aux parties liées » figurant dans la Note 35 - Parties liées.

Engagements de compensation

L'obtention de grands contrats par le Groupe, en particulier dans le domaine de la défense, peut être conditionnée dans certains pays à l'obligation légale ou réglementaire de réalisation d'obligations de compensations locales ou Offsets, directs, semi-directs ou indirects.

La non-réalisation de ces obligations dans les délais impartis peut exposer le Groupe au versement de pénalités, parfois non libératoires de l'obligation. Lorsqu'il existe des doutes sur la capacité du Groupe à réaliser ses obligations, une provision est comptabilisée en moins du chiffre d'affaires à hauteur de la pénalité prévue au contrat.

Engagements de location

A compter du 1^{er} janvier 2019, les engagements de location donnés concernent les contrats de location qui bénéficient d'une exemption dans le cadre de la norme IFRS 16 (location de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur) et les contrats de location signés mais pas encore démarrés.

Garanties financières accordées dans le cadre de la vente des produits du Groupe

Les garanties financières mentionnées dans ce tableau concernent les financements aéronautiques en place à la date de clôture et sont accordées en support des ventes de moteurs civils, sous forme de financement avion ou garantie de valeur d'actif.

L'exposition brute au titre de ces engagements de financement s'élève, en devise de transaction, à 11 millions de dollars US au 31 décembre 2021 (11 millions de dollars US au 31 décembre 2020), soit 10 millions d'euros (9 millions d'euros au 31 décembre 2020). Ce montant ne reflète toutefois pas le risque effectif supporté par Safran. En effet, compte tenu notamment de la valeur des actifs sous-jacents obtenus en gage, l'exposition nette ressort à 2 millions de dollars US au 31 décembre 2021 (2 millions de dollars US au 31 décembre 2020) et donne lieu, après appréciation du risque, à la constitution d'une provision dans les comptes (cf. Note 26 - Provisions).

Les promesses de financement accordées aux clients, aux côtés des avionneurs, dans le cadre de certaines campagnes de vente de moteurs civils, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes et correspondent en général à la quote-part moteur dans le financement des avions concernés. Ces promesses ne font pas partie de l'exposition brute car i) la probabilité d'exercice par la compagnie aérienne est trop incertaine du fait de l'éloignement des livraisons, et ii) historiquement peu d'engagements ont été exercés du fait de conditions non incitatives et du caractère subsidiaire de ces financements derrière le marché des loueurs, banques, assureurs-crédit et investisseurs.

Autres engagements

Dans le cadre du plan de soutien à l'aéronautique, Safran s'est engagé à souscrire au fonds d'investissement Ace Aero Partenaires à hauteur de 58 millions d'euros.

Suite aux différents appels de fonds effectivement réalisés, le montant de l'engagement a donc été ramené au 31 décembre 2021 à 52 millions d'euros.

Passifs éventuels liés à l'activité courante

Dans le cadre de leur activité courante, le Groupe ou certaines de ses filiales et opérations conjointes ou consortiums dont elles sont actionnaires ou membres peuvent faire l'objet de réclamations de la part des clients. Il s'agit le plus souvent de demandes d'indemnisation pour non atteinte des spécifications techniques ou retard dans la phase de développement, pour retard d'exécution et/ou pour travaux complémentaires en lien avec la performance et la fiabilité des produits, au-delà des garanties et engagements contractuellement accordées et provisionnées ou intégrées au coût des contrats (cf. Note 4.b - Provisions et Note 26 - Provisions). Dans certains cas, le montant initial de ces réclamations peut s'avérer matériel, sans pour autant que ce montant ne préjuge des coûts éventuels à encourir pour répondre aux besoins des clients. S'agissant de passifs éventuels, aucune provision n'est constituée au-delà des plafonds de responsabilité contractuellement prévus, le cas échéant.

En l'absence d'accord entre les parties, certaines de ces réclamations peuvent déboucher sur des procédures contentieuses qui sont mentionnées dans la Note 37 - Litiges, pour les plus significatives.

(ii) Engagements reçus

Les différents engagements reçus liés aux activités opérationnelles sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	8	9
Garanties de bonne fin	8	7
Avals, cautions reçus	2	1
Autres engagements reçus	44	54
Total	62	71

36.b. ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS LIES AU PERIMETRE DU GROUPE

A l'occasion d'acquisitions ou de cessions de sociétés, des garanties d'actif ou de passif ont été données ou reçues.

(i) Garanties de passif données

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Garanties de passifs données (1)	277	216
(1) Garanties de passif dont le montant est contractuellement déterminé ou déterminable		

(ii) Garanties de passif reçues

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Garanties de passifs reçues	-	-

Garanties données dans le cadre des cessions des activités de sécurité

Safran a accordé contractuellement à Advent International lors de la cession des activités Identité et Sécurité intervenue le 31 mai 2017 une garantie de passif valorisée à 180 millions d'euros au 31 décembre 2021 ainsi qu'une indemnité spécifique plafonnée à 200 millions de réals (soit 32 millions d'euros) au 31 décembre 2021 destinée à couvrir les conséquences financières éventuelles du différend qui oppose Morpho do Brasil à l'administration fiscale brésilienne au sujet de la méthode de taxation sur la valeur ajoutée de certains produits.

Safran a accordé contractuellement à Smiths Group PLC lors de la cession des activités de détection intervenue le 7 avril 2017 une garantie de passif de 73 millions de dollars, qui a expiré en octobre 2021.

Safran Ceramics a accordé contractuellement au groupe Hexcel lors de la cession de Structil intervenue le 2 octobre 2017 une garantie de passif valorisée au départ à 37 millions d'euros, réduite à 1 million d'euros au 31 décembre 2020, qui a expiré en décembre 2021.

Garanties données dans le cadre d'acquisitions

Safran est entré en négociations exclusives le 5 décembre 2021 pour l'acquisition de la société Orolia auprès de la société Eurazeo, des fondateurs et dirigeants. Safran a accordé aux actuels actionnaires d'Orolia une option de vente de leurs titres à un prix ferme. Cette option est exerçable par les actionnaires dans les 4 mois suivant sa mise en place.

36.c. ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS LIES AU FINANCEMENT DU GROUPE

Les engagements reçus en matière de financement correspondent :

- à la partie non utilisée des deux lignes de cession de créances déconsolidantes au bénéfice de CFM International Inc. (cf. Note 29 - Passifs financiers portant intérêts),
- à la ligne de crédit syndiqué confirmée et non utilisée de 2 520 millions d'euros mise en place en décembre 2015 (cf. Note 33 - Gestion des risques de marché et dérivés), et
- au prêt bancaire de 500 millions d'euros signé le 4 mars 2021 avec la Banque Européenne d'Investissement et non tiré au 31 décembre 2021 (cf. Note 33 - Gestion des risques de marché et dérivés).

Note 37 - Litiges

Safran et certaines de ses filiales sont impliquées dans certaines procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de leurs activités. Safran et certaines de ses filiales font également l'objet de certaines demandes, investigations, actions en justice ou procédures réglementaires qui dépassent le cadre du cours ordinaire de leurs activités.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Safran et ses filiales du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation par Safran et ses filiales du bien-fondé des demandes et des arguments de défense, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Safran estime qu'il a comptabilisé les provisions adéquates au regard des risques encourus.

Les procédures les plus significatives sont résumées ci-après :

- La responsabilité de certaines filiales de Safran est invoquée dans le cadre des procédures civiles et/ou pénales à l'occasion des accidents aéronautiques. L'indemnisation éventuelle des parties civiles pour la part concernant Safran ou ses filiales est prise en charge par la police d'assurance Groupe.
- Dans le cadre du déploiement de son programme de conformité, Safran a détecté une situation relative à une activité dans une société de l'ancien périmètre de Zodiac Aerospace acquis en 2018. Cette activité a été cédée le 1er juin 2021.

Au terme de son enquête interne, Safran a considéré que des soupçons de non-conformité, durant la période allant de 2004 à 2015 ne pouvaient pas être écartés. Safran a déclaré ces éléments auprès des autorités compétentes en Allemagne et aux Etats-Unis conformément à la réglementation, ainsi qu'en France. Les autorités des pays concernés ont engagé une enquête. A ce jour, Safran reste dans l'attente de connaître la position de ces autorités sans qu'il soit possible à ce stade de déterminer précisément les suites qui y seront données ainsi que les impacts pour la société.

À la connaissance de Safran et de ses filiales, il n'existe pas d'autres procédures réglementaires, judiciaires, ou d'arbitrage, en cours, qui pourraient avoir des effets significatifs sur la situation financière de Safran et/ou du Groupe.

Note 38 - Honoraires versés aux commissaires aux comptes

En application du règlement n°2016-09 de l'ANC du 2 décembre 2016, le tableau suivant présente le montant des honoraires des commissaires aux comptes du Groupe figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice, en distinguant les honoraires afférents à la certification des comptes de ceux afférents, le cas échéant, aux autres services. Les honoraires mentionnés pour les filiales concernent celles qui sont consolidées en intégration globale.

(en millions d'euros)	Ernst & Young				Mazars				TOTAL			
	Montant HT		en %		Montant HT		en %		Montant HT		en %	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
A) Honoraires afférents à la certification des comptes												
A.1) Safran (émetteur)	0,75	0,69	17%	16%	0,66	0,66	14%	15%	1,41	1,35	15%	15%
A.2) Filiales	3,57	3,39	77%	76%	3,66	3,43	80%	79%	7,23	6,82	78%	77%
Sous-total	4,32	4,08	94%	92%	4,32	4,09	94%	94%	8,64	8,17	93%	92%
B) Honoraires afférents aux autres services												
B.1) Safran (émetteur)	0,12	0,12	2%	2%	0,16	0,08	4%	2%	0,28	0,20	3%	3%
B.2) Filiales	0,22	0,28	4%	6%	0,12	0,19	2%	4%	0,34	0,47	4%	5%
Sous-total	0,34	0,40	6%	8%	0,28	0,27	6%	6%	0,62	0,67	7%	8%
TOTAL	4,66	4,48	100%	100%	4,60	4,36	100%	100%	9,26	8,84	100%	100%

Honoraires afférents à la certification des comptes

Il s'agit de l'ensemble des travaux non détachables de la certification, c'est-à-dire tous les travaux nécessaires à l'émission des rapports de certification sur les comptes et des rapports ou attestations devant être mis à disposition de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes.

Les prestations sont effectuées par les contrôleurs légaux et autres personnes chargés de l'audit, membres du réseau, certifiant les comptes individuels et consolidés de la société mère et des filiales intégrées globalement en France et à l'étranger.

Honoraires afférents aux autres services

Les services visés concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes (rédaction d'attestations particulières, travaux effectués dans le cadre d'opérations sur le marché) ou tout autre mission particulière, en général, à caractère non récurrent et conventionnel.

Note 39 - Evénements postérieurs à la date de clôture

- Acquisition de la société Orolia

Le 5 décembre 2021, Safran était entré en négociations exclusives pour l'acquisition de la société Orolia auprès d'Eurazeo et des fondateurs et dirigeants et leur avait accordé une option de vente à un prix déterminé.

L'option a été exercée le 7 janvier 2022 et le contrat de cession des actions d'Orolia a été signé le 11 janvier 2022. L'opération est soumise aux autorisations réglementaires usuelles.

Orolia est un des leaders mondiaux dans les solutions PNT (Positionnement / Navigation / Temps) qui renforcent la fiabilité, la performance et la sécurité d'opérations civiles, militaires et spatiales critiques, notamment dans des environnements GNSS (Système Global de Navigation par Satellites) sévères ou altérés.

Une fois la transaction finalisée, la société sera consolidée au sein du secteur Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems.

- Acquisition Aubert & Duval

Le 22 février 2022, Safran, Airbus et Tikehau Ace Capital ont signé un protocole d'accord avec le groupe minier et métallurgique Eramet en vue d'acquérir sa filiale Aubert & Duval, un des leaders mondiaux des aciers de hautes performances, des superalliages, du titane et de l'aluminium.

Les trois partenaires visent l'acquisition de la société Aubert & Duval à travers une holding détenue à parts égales créée à cet effet.

L'opération est soumise à l'obtention de l'avis des instances représentatives du personnel et aux autorisations réglementaires nécessaires.

Sa finalisation est attendue au quatrième trimestre 2022.

- Cession des activités « systèmes d'arrêt d'urgence au sol pour avions militaires »

Le 21 janvier 2022, Safran a signé avec Curtiss-Wright un accord de cession des actifs de ses activités systèmes d'arrêt d'urgence au sol pour avions militaires en France et aux Etats- Unis. L'opération est soumise aux autorisations réglementaires usuelles.

- Prise de participation dans la société Ineratec

Le 20 janvier 2022, Safran, au travers de son fonds Safran Corporate Ventures a investi dans Ineratec, société allemande qui propose des technologies de développement et de production de carburants synthétiques neutres en carbone, pouvant se substituer aux carburants d'origine fossile.

L'investissement de Safran s'inscrit pleinement dans sa feuille de route stratégique vers une aviation décarbonée.

- Prêt BEI

Le 21 février 2022, Safran a procédé au tirage de la totalité du prêt de 500 millions d'euros signé le 4 mars 2021 avec la Banque Européenne d'Investissement. Le prêt est amortissable à compter de 2026 et viendra à échéance finale en 2032 (cf. Note 33 - Gestion des risques de marché et dérivés).

Note 40 - Liste des sociétés consolidées

	Pays	Exercice 2020		Exercice 2021	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Safran SA	France	Société consolidante			
Propulsion aéronautique et spatiale					
Safran Aircraft Engines	France	IG	100,00	IG	100,00
Cfan	Etats Unis	OC	50,00	OC	50,00
CFM International SA	France	OC	50,00	OC	50,00
CFM International, Inc.	Etats-Unis	OC	50,00	OC	50,00
CFM Materials, LP	Etats-Unis	EQ	50,00	EQ	50,00
Fabrications Mecaniques de l'Atlantique	France	OC	50,00	OC	50,00
Fan Blade Associates, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aero Composite	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerospace Composites, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Shannon Engine Support Limited	Irlande	EQ	50,00	EQ	50,00
Engine Support Holdings	Irlande	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Aircraft Engines Hyderabad Private Limited (1)	Inde	-	-	IG	100,00
Safran Aircraft Engines Mexico	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engines Poland	Pologne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engine Services Americas	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engine Services Morocco	Maroc	IG	51,00	IG	51,00
Safran MDS, S.A. de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Participations	France	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Participations, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engine Services Brussels	Belgique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engines Suzhou Co., Ltd	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engines Guiyang	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Propulsion Technologies International, LLC	Etats-Unis	OC	50,00	OC	50,00
Safran Aero Boosters	Belgique	IG	67,19	IG	67,19
Safran Test Cells, Inc.	Etats-Unis	IG	67,19	IG	67,19
Safran Aero Boosters Programs, LLC	Etats-Unis	IG	67,19	IG	67,19
Safran Aero Boosters, Inc.	Etats-Unis	IG	67,19	IG	67,19
Safran Helicopter Engines	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Power Units	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Power Units San Diego, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Power Units USA	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Initium Aerospace, LLC	Etats-Unis	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Helicopter Engines Asia Pte. Ltd.	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines Australia Pty Ltd	Australie	IG	100,00	IG	100,00
Safran Moteurs d'Hélicoptères Canada Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines Brasil Industria e Comercio do Brasil Ltda	Brésil	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines Germany GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines Tianjin Co. Ltd	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines USA, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines Mexico	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines South Africa (2)	Afrique du Sud	IG	100,00	IG	100,00
Roxel France	France	EQ	50,00	EQ	50,00
Roxel Limited	Royaume-Uni	EQ	50,00	EQ	50,00
Roxel	France	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Transmission Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Transmission Systems Poland sp. z o.o.	Pologne	IG	100,00	IG	100,00
ArianeGroup Holding	France	EQ	50,00	EQ	50,00

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

(1) Consolidée en 2021

(2) En cours de liquidation au 31 décembre 2021

	Pays	Exercice 2020		Exercice 2021	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Equipements aéronautiques, Défense et Aerosytems					
Safran Nacelles	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Nacelles Limited	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Nacelles Morocco	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
Aero Precision Repair & Overhaul Company, Inc.	Etats-Unis	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Landing Systems Services Dinard	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Kentucky, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Wheel & Brake Services, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Malaysia Sdn. Bhd.	Malaisie	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Canada Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems México S.A. de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Services Américas S.A. de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Services Singapore Pte. Ltd.	Singapour	IG	60,00	IG	60,00
Safran Landing Systems Services Miami, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Services UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Services Querétaro S.A. de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Holdings Singapore Pte. Ltd.	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Xi'an Cea Safran Landing Systems Co., Ltd	Chine	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Filtration Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Suzhou Co., Ltd.	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical Components	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power Chihuahua SA de CV	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Labinal Investments, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power USA, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power Morocco	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power Mexico SA de CV	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power India Private Limited	Inde	IG	100,00	IG	100,00
Matis Aerospace	Maroc	OC	50,00	OC	50,00
Safran Engineering Services	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services India Pvt Ltd	Inde	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services Maroc	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Power USA, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Shanghai SAIFEI Aviation EWIS Manufacturing Co., Ltd	Chine	EQ	49,00	EQ	49,00
Safran Electrical Components Canada Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical Components UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical Components USA, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical and Power Tunisia	Tunisie	IG	100,00	IG	100,00
Safran Martin-Baker France	France	EQ	50,00	EQ	50,00

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

	Pays	Exercice 2020		Exercice 2021	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Safran Electronics & Defense	France	IG	100,00	IG	100,00
Optics 1, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics & Defense Services Asia Pte Ltd	Singapour	IG	60,00	IG	60,00
Safran Electronics & Defense Canada Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics & Defense Avionics USA, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics & Defense Germany GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Lynred	France	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Electronics & Defense Morocco	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics & Defense Services Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics & Defense Cockpit Solutions	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Vectronix AG	Suisse	IG	100,00	IG	100,00
Sagem USA, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Fadec International, LLC	Etats-Unis	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Reosc	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Colibrys SA	Suisse	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics & Defense Actuation	France	IG	100,00	IG	100,00
Pioneer Aerospace Corporation	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Data Systems Investment	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Data Systems Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Data Systems GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Data Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
IDD Aerospace Corp.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerotechnics	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems Hydraulics	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems Fluid	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems Morocco	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Avox Systems Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Air Cruisers Company, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems	France	IG	100,00	IG	100,00
Engineered Arresting Systems Corporation	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems México S. de R.L. de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems Ducts	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems Services Americas, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems Services Asia Pte.Ltd.	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems Services UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems Services Europe	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerosystems Services Middle East DWC - LLC	Emirats Arabes Unis	IG	100,00	IG	100,00
In-Services Asia Limited	Hong Kong	IG	100,00	IG	100,00

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

		Exercice 2020		Exercice 2021	
	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Aircraft Interiors					
Safran Cabin France	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Investment GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Sterling, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Germany GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Netherlands N.V.	Pays Bas	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Galleys US, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin CZ s.r.o.	Republique Tchèque	IG	100,00	IG	100,00
EZ Air Interior Limited	Irlande	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Cabin Materials, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Tunisia	Tunisie	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Tijuana S.A de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Canada Co.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Brazil Ltda.	Bresil	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Catering, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Lamphun Ltd.	Thailande	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Catering B.V.	Pays Bas	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Bangkok Ltd.	Thailande	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Cargo B.V.	Pays Bas	IG	100,00	IG	100,00
Safran Cabin Bellingham, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Seats	France	IG	100,00	IG	100,00
Zodiac Seats California LLC (1)	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
Safran Seats USA LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Seats Tunisia	Tunisie	IG	100,00	IG	100,00
Safran Seats Santa Maria LLC (2)	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
Safran Seats GB Limited	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Ventilation Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Ventilation Systems USA, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Northwest Aerospace Technologies, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Greenpoint Technologies, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
EV Participations GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Ventilation Systems Oklahoma, Inc. (3)	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
Safran Passenger Innovations Germany GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Passenger Innovations, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Mag Aerospace Industries, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Holdings et divers					
Etablissements Vallaroche	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Ceramics	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran USA, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Société de réassurance Vallaroche SA	Luxembourg	IG	100,00	IG	100,00
Safran Corporate Ventures (4)	France	-	-	IG	100,00
Zodiac US Corporation	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Seats GB Investment Limited	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Galli Participations	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Additive Manufacturing Campus (4)	France	-	-	IG	100,00

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

(1) Fusion dans Safran Seats USA LLC au 20 avril 2021

(2) Fusion dans Safran Cabin, Inc. au 30 novembre 2021

(3) Cédée le 30 novembre 2021

(4) Consolidée en 2021